

Bulletin du Conseil communal

N° 6



Lausanne

Séance du 9 novembre 2021

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 9 novembre 2021

6^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 9 novembre, à 18 h et à 20 h 30
Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Sommaire

Ordre du jour 374

Première partie..... 387

Communications

Absence du syndic entre 19 h et 21 h..... 387

Séance du Conseil communal du mardi 9 novembre 2021 – demandes de traitement prioritaire..... 387

Commission permanente de politique régionale. Organisation du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 388

Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts « Pour la piétonisation du passage entre la rue des Echelettes et la rue du Jura » 389

Question n°15 de M. Alain Hubler, déposée de 5 novembre 2019 « Evolution de la flotte des tl » 390

Question n°7 de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposée le 1^{er} juillet 2021 « Un hommage lausannois à Marceline Cordone (Miéville) ? » 392

Question n°10 de M. Henri Klunge, déposée le 10 septembre 2021 « Devons-nous prémunir nos domaines contre la grêle » 394

Ouverture d'un compte d'attente pour la rénovation du Collège de Montriond 395

Communications – Dépôts

Question écrite de M. Jacques Pernet « Travaux à l'Avenue Secrétan : nos contribuables ont-ils mérité pareil traitement ? 395

Question écrite de M. Yvan Salzmann « Endiguement du deal de rue nocturne à Lausanne et prise en charge des plaintes par la police » 396

Postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts (Soc.) « Pour un budget véritablement participatif et démocratique »..... 397

Postulat de M. Jean-François Cachin (PLR) : « N'oublions pas la prolongation du métro m2 »..... 397

Postulat de M. Oleg Gafner et consorts (Les Verts) : « Employeur responsable : pour un meilleur accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et psychologique » 397

Postulat de Mme Joëlle Racine (Soc.) et consort : « Pour une gérance de la ville plus humaine en matière de logements » 397

Postulat de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts : « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons ! » 397

Postulat de M. Vincent Brayer (Soc.) et consorts : « Priorisation des rénovations énergétiques de bâtiments, emprunts et calculs d'opportunité »..... 398

Postulat de Mme Pauline Blanc (PLR) et consort : « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! »	398
Interpellation de M. Benoît Gaillard (Soc.) et consort : « Electricité : continuer à éclairer le débat »	398
Interpellation de M. Louis Dana (Soc.) et consort : « Violences en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer ! »	398
Interpellation de M. Oleg Gafner (Les Verts) et consorts : « Lex Netflix : quelles garanties pour l'audiovisuel lausannois ? »	398
Interpellation de Mme Manon Zecca (EàG) et consorts : « Aubépines 39 et 41 un projet qui fait mal au quartier »	399
Interpellation de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Lausanne contaminée aux dioxines : qui doit assainir et qui va payer ? »	399
Interpellation de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts : « Deux ans sans piscine c'est trop »	399
Interpellation de Mme Manon Zecca (EàG) et consorts : « Aubépines 39 et 41 un projet qui fait mal au quartier »	
Discussion sur la procédure d'octroi d'urgence – art.68 RCCL	399
Interpellation de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts : « Deux ans sans piscine c'est trop »	
Discussion sur la procédure d'octroi d'urgence – art. 68 RCCL	400
Questions orales	401
Projet Métamorphose. Plaines-du-Loup, premier plan partiel d'affectation. Demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation des aménagements définitifs des espaces publics et du parc du Loup. Demande de crédit pour le raccordement provisoire des cinq pièces urbaines au réseau de distribution d'électricité des Services industriels	
Préavis N° 2021 / 22 du 22 avril 2021	
Discussion	408
Demande de crédit complémentaire au préavis N° 2018/10. Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu-dit « Pont de Fenil » à St-Légier	
Préavis N° 2021/29 du 12 mai 2021	
Discussion	411
Fixation du montant des jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026	
Rapport.....	412
Discussion	414
Deuxième partie	431
Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Dioxine à Lausanne : une crise sanitaire par amnésie ? »	
Développement	431
Réponse de la Municipalité.....	434

Interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « Lausanne contaminée aux dioxines : qui doit assainir et qui va payer ? »

Développement	440
Réponse de la Municipalité.....	443
Discussion	450

Interpellation urgente de Mme Manon Zecca et consorts : « Aubépines 39 et 41 un projet qui fait mal au quartier »

Développement	458
Réponse de la Municipalité.....	461
Discussion	463

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C I. OJ INTENTIONNEL – RAPPORTS

R22 Préavis N° 2021/29 : Demande de crédit complémentaire au Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu-dit « Pont de Fenil » à St-Légier (SE) **YVAN SALZMANN**

R99 Préavis N° 2021/22 : Projet Métamorphose - Plaines-du-Loup, premier plan partiel d'affectation - Demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation des aménagements définitifs des espaces publics et du parc du Loup - Demande de crédit pour le raccordement provisoire des cinq pièces urbaines au réseau de distribution d'électricité des Services industriels" (CD/LEA/FIM/SIL) **BENOÎT GAILLARD**

R23 Rapport Bureau - Fixation du montant des jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026. **BUREAU DU CONSEIL**

R78 Pétition de l'Association Transports et Environnement (ATE) et Pro Vélo : «Oui à une agglomération lausannoise vivante et cyclable » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (FRANCOISE PIRON)**

R80 Pétition de M. Michel Curchod : «Benjamin-Constant - pétition adressée à la direction du Service des Routes et de la Mobilité » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ANNE BERGUERAND)**

R81 Pétition du Collectif citoyen et apolitique (par M^{me} Mireille Andrist) : « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)**

R82 Pétition de M^{me} Anita Messere et consorts : « Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ANGÈLE MENDY)**

R6 Pétition du Comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos » par Mmes Binder Sandra et Cerqui Daniela et crts (532 sign.) : « Pour un droit au sommeil de tou.te.s les habitant.e.s » (SE) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (ANITA MESSERE)**

D I. OJ INTENTIONNEL – INTERPELLATIONS

INT35 Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Dioxine à Lausanne : une crise sanitaire par amnésie ? » (5^e/12.10.21) [LEA] **DÉVELOPPEMENT, DISCUSSION ET RÉPONSE MUNICIPALE**

INT5 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Mais où est donc bien passé le Plan Directeur Communal (PDCOM) ? » (13^e/03.03.20) [CD/13.08.20] **DISCUSSION**

INT14 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La CPCL est-elle enfin prête à désinvestir des énergies fossiles ? » (15^e/19.05.20) [CD/29.10.20] **DISCUSSION**

INT23 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Les cyclistes lausannois-es pourront-ils tourner à droite aux feux rouges dès le 1^{er} janvier 2021 ? » (7^e/24.11.20) [FIM/CD/04.03.21] **DISCUSSION**

- INT24 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Quagga ? Quel est le problème ? » (11^e/12.01.21) [SE/18.03.21] **DISCUSSION**
- INT29 Interpellation de M. Giuseppe Fonte et consorts : « Quel suivi pour les policières et les policiers en détresse psychologique à la police de Lausanne ? » (16^e/23.03.21) [SE/01.04.21] **DISCUSSION**
- C II. RAPPORTS**
- R2 Rapport-préavis N° 2019/13 : Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de M^{me} Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » (CD) **MARLÈNE VOUTAT**
- R4 Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! » (FIM) **GIUSEPPE FONTE**
- R5 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence » (SE) **GRAZIELLA SCHALLER**
- R8 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle » (FIM) commission des finances (**VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT**)
- R10 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! » (EJQ/FIM) **ANSELME BENDER**
- R18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune » (SE/EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R23 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R24 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes » (LEA) **ALAIN HUBLER**
- R36 Rapport-préavis N° 2019/12 : Réponse au postulat de M^{me} Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (CD) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R38 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique » (SE) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R42 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc » (EJQ) **CÉLINE MISIEGO**
- R43 Rapport-préavis N° 2019/48 : Réponse au postulat de M^{me} Latha Heiniger « Fondation IdéeSport : l'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge » (EJQ) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R52 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité » (FIM) **ALAIN HUBLER (RAPPORT DE MAJORITÉ) ; FABRICE MOSCHENI (RAPPORT DE MINORITÉ)**
- R54 Postulat de M^{me} Anita Messere : « Pour que les proches aidants ne soient pas préférentiels par la Ville » (FIM) **BERTRAND PICARD**

- R66 Postulat de M^{me} Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les séniors » (LEA/SCS) **MARLENE VOUTAT**
- R67 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne » (EJQ/SCS) **VINCENT BRAYER**
- R68a Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »
- R68b Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace » (SE) **LAURA MANZONI**
- R72 Rapport-préavis N° 2019/34 : Réponse au postulat de M. Yvan Salzmann : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » (CD) **CELINE MISIEGO**
- R73 Postulat de M^{me} Diane Wild et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif » (SCS) jean-daniel henchoz
- R80 Rapport-préavis N° 2019/29 : Postulat de Henchoz Jean-Daniel : « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (SE) musa kamenica
- R2a Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? » (EJQ/FIM)
- R2b Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Un premier pas vers un espace public égalitaire » (FIM)
- R2c Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » (EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R3 Postulat de M. Xavier Company : « Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité » (SCS) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R5 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R11a Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
- R11b Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R12 Rapport-préavis N° 2020/01 : Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville » (SE) **YVAN SALZMANN**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/11 : Stratégie de développement des espaces verts publics dans les quartiers Nord-Est – Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes » (LEA/SE) **GEOGRES-ANDRÉ CLERC**
- R18 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL...) ! » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R23a Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer la rénovation et l'assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement » (EJQ)

- R23b Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l’angle de l’efficacité énergétique – De la parole aux actes » (EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R27 Rapport-préavis N° 2020/05 : Réponse à cinq postulats relatifs à la mobilité douce et aux transports publics – Réponse au postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express vélo et rues cyclables ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon ». Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c’est le téléphérique ! » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R30 Postulat de M^{me} Lara Martelli : « Récompenser le bon recycleur lausannois » (FIM) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R40 Postulat de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise » (SIL) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R43 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100 % renouvelable » (LEA/SIL) **ANNE BERGUERAND**
- R44 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une valorisation écologique d’une partie des surfaces comprises dans le périmètre de l’aéroport de la Blécherette » (LEA) **JOSÉ MARTINHO**
- R45 Rapport-préavis N° 2020/43 : Réponse au postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts « Offrons les étoiles aux Lausannois ! » (SIL) **JACQUES PERNET**
- R50 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Les SIL au devant d’une ère de chamboulement ! Création d’un organe de gouvernance » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R55b Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Les transports publics gratuits le samedi » (FIM)
- R55c Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Un billet de bus pour tous les Lausannois à 3,70, c’est possible ! » (FIM) **THERESE DE MEURON**
- R56 Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Pour une stratégie et un plan d’action contre les îlots de chaleur urbains » (CD/LEA/EJQ) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R62 Rapport-préavis N° 2020/36 : Métamorphose. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l’écoquartier des Plaines-du-Loup » (EJQ/CD/LEA) **PHILIPP STAUBER**
- R65 Rapport-préavis N° 2020/46 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » - Réponse au postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Pour que la CPCL désinvestisse de l’armement » (CD/FIM) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R67 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour la constitution ‘d’assises lausannoises du climat’ » (CD) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R69 Rapport-préavis N° 2020/51 : Réponse au postulat de M^{me} Sara Soto et consorts : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés » (EJQ/CD/FIM) **ANITA MESSERE**

- R72 Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement » (LEA) **ARNAUD THIÉRY**
- R73 Rapport-préavis N° 2020/33 : Réponse à trois postulats relatifs à l'intégration de la publicité et des grands chantiers dans l'espace public. Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne ». Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego « Pages blanches pour Lausanne ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public » (FIM) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R74 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Arrêtes ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise » (FIM) **AUDE BILLARD**
- R75 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques » (SIL/FIM) **AUDE BILLARD**
- R76 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « 30km/heure de jour comme de nuit maintenant ! » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R79 Préavis N° 2021/10 : Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne (EJQ) **JOËL TEUSCHER**
- R85 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés » (CD) **BERTRAND PICARD**
- R90 Postulat de M^{me} Caroline Devallonné Dinbali et consorts : « Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ? » (LEA) **BERTRAND PICARD**
- R91a Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Circuler au pas – ou pas : Une stratégie pour piétonniser la Ville de Lausanne » (FIM)
- R91b Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Au galop vers la Ville sans voitures » (FIM) **PHILIPP STAUBER**
- R92 Postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Pour un Conseil des Seniors Lausannois » (SCS) **MUSA KAMENICA**
- R93 Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel » (CD/FIM) **SARA GNONI**
- R1 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité 2 » (FIM) **CAROLINE ALVAREZ HENRY**
- R2 Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Police municipale : visons la parité... » (SE) **JEAN-FRANÇOIS CACHIN**
- R3 Postulat de M^{me} Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls ? » (FIM/EJQ/SE) **ESPERANZA PASCUS ZABALA**
- R4 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche » (CD/LEA/EJQ) **ESPERANZA PASCUS ZABALA**
- R9 Postulat de M. Valéry Beaud et crts : « Pour un renforcement de la politique communale en faveur des coopératives d'habitants » (LEA/CD) **ROLAND PHILIPPOZ**

- R10 Rapport-préavis N° 2020/21 : Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions » (CD) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R11a Postulat de M. Louis Dana et consorts : « La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte ! »
- R11b Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Rue Centrale - centre-ville apaisé agissons » (FIM) **MATTHIEU CARREL**
- R15 Postulat de M^{me} Anna Crole-Rees et consorts : « Gouvernance moderne : aussi à Lausanne ! » (FIM) **SÉBASTIEN KESSLER**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/34 : Manifestations responsables : plan d'actions communales. Réponse au postulat de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » (LEA/SCS/SE) **ALAIN HUBLER**
- R17 Rapport-préavis N° 2021/11 : Vers une consolidation de l'accueil parascolaire à Lausanne - « Réponse au postulat de Mme Florence Germond - Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers de 5e et 6e année primaire. » - « Réponse au postulat de M. Manuel Donzé - Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (EJQ) **CELINE MISIEGO**
- R18 Rapport-préavis N° 2020/52 : Postulat de Thiéry Arnaud et crts - Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes : et si on évitait les primes inutiles ? (SCS) **QUENTIN BEAUSIRE**
- R19 Préavis N° 2021/03 : Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay - Demande de crédit (SE) **VINCENT MOTTIER**
- R21 Postulat de M. Musa Kamenica : « Favoriser les cours de langue et de culture d'origine » (SCS/EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI15 Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier : « Mise en oeuvre du plan climat : et les immeubles de la CPCL ? » (LEA) **DISCUSSION PREALABLE**
- INI16 Postulat de M. Vincent Brayer : « Vers des radars sonores contraignants » (FIM) **DISCUSSION PREALABLE**
- INI17 Postulat de M. Mathias Paquier et consorts : « Un laboratoire d'innovation collaborative pour créer la ville de demain » (LEA) **DISCUSSION PREALABLE**
- INI18 Postulat de Mme Laura Manzoni et consorts : « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidité de notre société : favorisons l'intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card » (SCS) **DISCUSSION PREALABLE**
- INI19 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire » (SCS) **DISCUSSION PREALABLE**
- INI20 Postulat de Mme Manon Zecca et consorts : « Pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste » (SCS) **DISCUSSION PREALABLE**

INTERPELLATIONS

- INT12 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique » (6^e/06.11.18) [CD/24.10.19] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 » (11^e/15.01.19) [FIM/28.11.19] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Anne, ma sœur Anne où en sont les établissements de la ville ? » (3^e/08.10.19) [LEA/05.12.19] **DISCUSSION**
- INT29 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? » (3^e/08.10.19) [SE/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... » (4^e/05.11.19) [FIM/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Des vendredis pour le climat aux vendredis noirs pour la planète ? » (10^e/ 14.01.20) [SE/26.02.20] **DISCUSSION**
- INT38 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? » (8^e/04.12.18) [SCS/05.03.20] **DISCUSSION**
- INT39 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6^e/06.11.18) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**
- INT40 Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Est-ce que les deniers publics réchauffent le climat ? » (13^e/03.03.20) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**
- INT57 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Lausanne entend-elle se profiler sur les rails d'une tarification intelligente de la mobilité ? » (10^e/14.01.20) [FIM/04.06.20] **DISCUSSION**
- INT2 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? » (12^e/11.02.20) [FIM/18.06.20] **DISCUSSION**
- INT3 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ? » (13^e/03.03.20) [SE/25.06.20] **DISCUSSION**
- INT8 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'aéroport de la Blécherette est-il une zone de non-droit ? » (17^e/09.06.20) [LEA/17.09.20] **DISCUSSION**
- INT10 Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence... et après ? » (2^e/08.09.20) [FIM/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT11 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Quelle politique municipale pour encadrer les services de livraison de plats à domicile ? » (15^e/19.05.20) [SCS/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT16 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8^e/04.12.18) [FIM/19.11.20] **DISCUSSION**

- INT18 Interpellation de M. Jean-Michel Bringolf et consorts : « Le réemploi : alternative au recyclage » (7^e/24.11.20) [LEA/17.12.20] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « Affaire Druey : que compte faire la Municipalité pour soutenir les ancien-ne-s locataires des immeubles 22 à 30 avenue Druey à Lausanne et pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyer abordable dans ces immeubles acquis par les Retraites populaires » (3^e/22.09.20) [CD/LEA/14.01.21] **DISCUSSION**
- INT20 Interpellation de M^{me} Stéphanie Mooser et consorts : « Chailly-village sud (Rosière, Riant-Val), quartier oublié ? » (3^e/22.09.20) [FIM/21.01.21] **DISCUSSION**
- INT21 Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « La Ville de Lausanne se positionnerait-elle pour des critères de durabilité applicables aux publicités exposées par les TL » (7^e/24.11.20) [FIM/CD/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT22 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Jeunes déferé-e-s au Tribunal des mineurs et fugues : des chiffres qui interpellent » (19^e/23.06.20) [SE/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT25 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ? » (1^e/26.08.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT26 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Est-ce aux policières de se battre seules contre le harcèlement ? » (4^e/06.10.2020) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT27 Interpellation de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Quelle prévention et quelle action de la Police communale contre le harcèlement sexuel dans ses équipes ? » (4^e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT28 Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement au sein de la Police de Lausanne: comment s'assurer que les victimes soient entendues ? » (4^e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Métamorphose « à futur » : où en sommes-nous ? » (11^e/12.01.21) [CD/SCS/06.02.21] **DISCUSSION**
- INT31 Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez Henry et consorts : « Politique de relance de la culture lausannoise : quelle place pour les œuvres d'artistes femmes ? » (15^e/09.03.21) [CD/06.05.21] **DISCUSSION**
- INT32 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Association des gaziers : pas d'argent lausannois pour des positions rétrogrades » (20^e/25.05.21) [SIL/24.06.21] **DISCUSSION**
- INT33 Interpellation de M^{me} Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? » (19^e/07.05.19) [FIM/08.07.21] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer et consorts : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? » (2^e/31.08.21) [CD/07.10.21] **DISCUSSION**

Prochaines séances : 23.11.21 (18 h et 20 h 30), 07.12.21 (18 h et 20 h 30), 08.12.21 (19 h 30), 14.12.21 (18 h et 20 h 30), 11.01.22 (18 h et 20 h 30), 25.01.2022 (18 h et 20 h 30), 08.02.2022 (18 h et 20 h 30), 15.02.2022 (18 h et 20 h 30), 08.03.2022 (18 h et 20 h 30), 22.03.2022 (18 h et 20 h 30), 05.04.2022 (18 h et 20 h 30), 12.04.2022 (18 h et 20 h 30), 10.05.2022 (18 h et 20 h 30), 24.05.2022 (18 h et 20 h 30), 07.06.22 (18 h), 08.06.2022 (18 h et 20 h 30), 22.06.2022 (18 h et 20 h 30), 30.08.2022 (18 h et 20 h 30), 13.09.2022 (18 h et 20 h 30), 27.09.2022 (18 h et 20 h 30), 11.10.2022 (18 h et 20 h 30), 08.11.2022 (18 h et 20 h 30), 22.11.2022 (18 h et 20 h 30), 06.12.2022 (18 h et 20 h 30), 07.12.2022 (19 h 30), 13.12.2022 (18 h et 20 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

Le président : *Nicola Di Giulio*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. rapports (en attente de la fin des travaux de la commission)

12.01.21 Rapport-préavis N° 2020/50 : Réponse à cinq postulats relatifs à la gestion de la régulation du trafic : Réponse au postulat de M. Nicola di Giulio « Fluidifier le trafic en diminuant l'impact sonore et celui des polluants » - Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Moins de feux rouges pour plus de fluidité » - Réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons » - Réponse au postulat de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements » - Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers » (FIM)
DANIEL DUBAS

26.01.21 Postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts : « La gestion des taxis doit-elle rester du domaine de l'intercommunal ? » (SE) **NICOLA DI GIULIO**

09.02.21 Rapport-préavis N° 2021/04 : Réponse à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur de la mobilité active – Réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking » – Réponse au postulat de M^{me} Christine Goumaz et consorts « De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été » – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Une rue Marterey 100 % piétonne » – Réponse à la pétition de M^{me} Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous » – Réponse à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale » – Réponse à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par M^{me} Annabelle Littoz-Monnet et M. Christoph Urwyler) « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier » – Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité active et de la convivialité » – Réponse au postulat de M^{me} Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile » – Réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue » (FIM) **AUDE BILLARD**

23.03.21 Préavis N° 2021/09 : Postulat de Klunge Henri - Un drone, mais pour quoi faire ? (SE) **ANTOINE PIGUET**

23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/12 : Réponse aux postulats de M^{me} Aude Billard et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal » et de M. Arnaud Thiéry et consorts

- « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid » (SIL) **BENJAMIN RUDAZ**
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/13 : Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » - Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » - Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » - Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femme en marche : un autre regard sur l'espace urbain » (FIM) **LOUIS DANA**
- 27.04.21 Préavis N° 2021/17 : Plan directeur communal (PDCoM) – « Lausanne 2030 » (CD) **BENOÎT GAILLARD**
- 11.05.21 Postulat de M. Benoît Gaillard et crts : « Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement » (SE) **SARA SOTO**
- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (196 sign.) : « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (161 sign.) : « Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (1 sign.) : « Pour la suppression de la taxe d'occupation du domaine public pour les artistes de rue » **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/21 : Réponse au postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décider, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner (CD) **ERIC BETTENS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/25 : Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts "Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale" - Réponse au postulat de M. Jacques Pernet "Demande à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre transversal intitulé retombées économiques dans les préavis et rapport-préavis" (CD/SE/LEA) **ALIX AUBERT**
- 08.06.21 Rapport-préavis N° 2021/28 : Piscine de Bellerive et rives du lac - Réponse au postulat de M. David Raedler « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien » (SCS) **SARA SOTO**
- 08.06.21 Pétition de l'Association AQUBE et consorts (106 sign.) : « Pour la ré-ouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 31.08.21 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Création d'une commission permanente des communs et de l'énergie » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- 31.08.21 Postulat de M^{me} Françoise Piron : « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne » (FIM) **SEBASTIEN KESSLER**

- 31.08.21 Postulat de M. Ilias Panhard : « Pour une utilisation accrue des ‘nudges’ dans l’espace public » (FIM) **AUDE BILLARD**
- 31.08.21 Pétition de Mme Tamara Embaló (1 sign.) : « Pour une meilleure protection des habitant-e-s face aux nuisances de chantiers » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/33: Politique de soutien aux activités intergénérationnelles – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires. (FIM) **FRANÇOISE PIRON**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/35: « Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts – Pour la création d’un Fonds pour les établissements scolaires » (EJQ) **ERIC BETTENS**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/36: « Modernisation du système d’information de la Ville de Lausanne pour la période 2022-2026 – Demande de crédit d’investissement ». (LEA) **DIANE WILD**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/37: « Etablissement d’une zone réservée communale selon l’article 46 LATC, concernant le secteur « Au château Fallot ». (CD) **JEAN-FRANÇOIS CACHIN**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/38: « Participation de Lausanne à l’exposition nationale NEXPO – Demande de crédit de fonctionnement ». (CD) **DANIEL DUBAS**
- 31.08.21 Préavis N° 2021/39 : Chauffage à distance : renouvellement de l’installation de traitement de l’eau (SIL) **ALAIN HUBLER**
- 14.09.21 Pétition de M. Pierre Frey et consorts : « Projets d’aménagement du port d’Ouchy commission des pétitions (SE)
- 14.09.21 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne » (CD) **GUY GAUDARD**
- 14.09.21 Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Pour une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- 14.09.21 Postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! » (LEA) **THANH-MY TRAN-NHU**
- 28.09.21 Préavis N° 2021/40 : Crédit-cadre 2022-2026 (législature 2021-2026) pour le renouvellement et la modernisation du réseau de distribution électrique (SIL) **VINCENT VOUILLAMOZ**
- 28.09.21 Pétition du Comité de l’Association de quartier de la Clochette (M. Alassane Kane) (102 sign) : « Clochette : notre mobilité bloquée, ça suffit ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 28.09.21 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! » (CD) **HENRI KLUNGE**
- 28.09.21 Postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Montchoisi » (FIM) **JACQUES PERNET**
- 12.10.21 Préavis N° 2021/41 - Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique (LEA) commission permanente des finances (**ERIC BETTENS**)
- 12.10.21 Préavis N° 2021/42 - Vidéosurveillance du stade de la Tuilière (SE) **MUSA KAMENICA**

- 09.11.21 Préavis N° 2021/44 - Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines - Crédit-cadre annuel (LEA) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**
- 09.11.21 Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! » (FIM)
- 09.11.21 Postulat de M^{me} Céline Misiégo et consorts : « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux » (SIL)
- 09.11.21 Postulat de M. Yohan Ziehli et consorts : « Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques » (SE)
- 09.11.21 Préavis N° 2021/45 - Renouvellement du Système d'information central de Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des autres polices communales vaudoises (SE)
- 09.11.21 Préavis N° 2021/46 - Autorisation générale de plaider 2021-2026 (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**
- 09.11.21 Préavis N° 2021/47 - Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, en application de l'article 20, lettre g du règlement du Conseil communal" (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**
- 09.11.21 Préavis N° 2021/48 - Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**
- 09.11.21 Préavis N° 2021/49 - Autorisations d'achats pour l'exercice 2022 (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**
- II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)**
- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? » (3^e/19.9.17) [SE] **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? » (18^e/09.04.19) [SE] **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? » (20^e/21.05.19) [SE] **DISCUSSION**
- 03.03.20 Interpellation de M^{me} Céline Misiégo : « Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? » (13^e/03.03.20) [CD] **DISCUSSION**
- 19.05.20 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le Casino de Montbenon est-il accessible à tout le monde ? » (15^e/19.05.20) [CD] **DISCUSSION**
- 23.03.21 Interpellation de M. Arnaud Thiéry et consorts : « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! » (15^e/09.03.21) [SE] **DISCUSSION**
- 14.09.21 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer : « Lausanne et la drogue – La situation s'est-elle améliorée ou péjorée ? » (2^e/31.08.21) [SCS] **DISCUSSION**
- 14.09.21 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne » (2^e/31.08.21) [FIM] **DISCUSSION**

- 28.09.21 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Vers des itinéraires de manifs réellement accessibles à toutes et tous ! » (3^e/14.09.21) [SE] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de Mme Aude Billard et consorts : « Patrouilleurs scolaires carrefour de Montchoisi » (3^e/14.09.21) [SE] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette ? » (3^e/14.09.21) [LEA] **DISCUSSION**
- 12.10.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Verrue de Bel-Air : maintenir la pression ou passer la façade au Kärcher ? » (4^e/28.09.21) [CD] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Guettons l'heure de l'égalité au sein de l'administration communale » (5^e/12.10.21) [EJQ] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de Mme Alexandra Gerber et consorts : « Comment préserver le patrimoine naturel lausannois en attendant le Plan d'affectation communal (PACom) ? » (5^e/12.10.21) [CD] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression du droit de timbre d'émission : conséquences fiscales pour la Ville » (5^e/12.10.21) [FIM] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de Mme Olivia Fahmy et consorts : « La Ville de Lausanne est-elle prête à mener une véritable politique antiraciste ? » (5^e/12.10.21) [SCS] **DISCUSSION**

Première partie

Membres absents excusés : Mme Pauline Blanc, Mme Sima Dakkus, Mme Alice de Benoît, Mme Olivia Fahmy, M. Alain Hubler, M. Sébastien Kessler, Mme Sara Soto, M. Namasivayam Thambipillai, Mme Diane Wild.

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo, M. Matthieu Carrel, Mme Anna Crole-Rees, M. Jean-Pascal Gendre, Mme Denise Gemesio, Mme Angèle Flora Mendy.

Membres présents 84

Membres absents excusés 11

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Absence du syndic entre 19 h et 21 h

Le président annonce l'absence du syndic entre 18 h 45 et 21 h.

Communication

Séance du Conseil communal du mardi 9 novembre 2021 – demandes de traitement prioritaire

Lausanne, le 14 octobre 2021

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitements prioritaires pour la séance du Conseil communal citée en marge :

Préavis N° 2021/29 – SE : Demande de crédit complémentaire au préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu-dit « Pont de Fenil » à St-Légier

Motif : Suite au retour des offres concernant le remplacement des conduites d'eau au Pont de Fenil, il a été constaté que les estimations de coûts faites pour le préavis avaient insuffisamment pris en compte les difficultés de ce chantier, situé en terrain pentu et difficile d'accès. L'urgence est demandée pour financer la deuxième phase du chantier sans interruption des travaux.

Préavis N° 2021/22 – CD/LEA/FIM/SIL : Projet Métamorphose – Plaines-du-Loup, premier plan partiel d'affectation – Demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation des aménagements définitifs des espaces publics et du parc du Loup - Demande de crédit pour le raccordement provisoire des cinq pièces urbaines au réseau de distribution d'électricité des Services industriels"

Motif : Le projet prévoit les jalons suivants : 1. adjudication envisagée en janvier 2022, 2. début des travaux fin février. Pour ne pas retarder cette cible, une prise de position rapide est donc nécessaire, notamment pour tenir compte des fériés.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Commission permanente de politique régionale
Organisation du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Lausanne, le 13 octobre 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La Commission permanente de politique régionale est constituée comme suit :

Présidente :	M ^{me}	Françoise PIRON, PLR
1 ^{re} vice-présidente :	M ^{me}	Alix AUBERT, Ensemble à Gauche
2 ^e vice-présidente :	M ^{me}	Patrizia MORI, UDC
Secrétaire :	M.	Julien GUÉRIN
Membres :	M ^{me}	Alix AUBERT, Ensemble à Gauche
	M.	Valéry BEAUD, Les Verts
	M.	Jean-François CACHIN, PLR
	M ^{me}	Sima DAKKUS, Les Verts
	M ^{me}	Caroline DEVALLONNÉ DINBALI, socialiste
	M.	Daniel DUBAS, Les Verts
	M ^{me}	Séverine GRAFF, socialiste
	M.	Olivier MARMY, PLR
	M ^{me}	Franziska MEINHERZ, Ensemble à Gauche
	M ^{me}	Patrizia MORI, UDC
	M ^{me}	Esperanza PASCUAS ZABALA, socialiste
	M ^{me}	Françoise PIRON, PLR
	M ^{me}	Marie-Thérèse SANGRA, Les Verts
	M.	Vincent VOUILLAMOZ, Vert'libéraux
	M.	Samson YEMANE, socialiste

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts « Pour la piétonisation du passage entre la rue des Echelettes et la rue du Jura »

Lausanne, le 7 octobre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 9 juin 2020, Mme Tatiana Taillefert déposait au bureau du Conseil communal la pétition citée en titre, datée du 1^{er} juin 2020 et munie de 302 signatures, demandant la piétonisation du passage entre la rue des Échelettes et la rue du Jura afin de lutter contre les nuisances sonores, la pollution, les effets de la canicule et de donner la priorité aux piétons, la circulation automobile étant assurée par l'avenue de France. La demande a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 27 avril 2021.

La pétition faisant écho aux objectifs du programme « Rues Vivantes », la Municipalité a accueilli très favorablement la demande de piétonisation de la rue et décidé de procéder en deux temps, soit de réaliser tout d'abord une intervention « légère » sur le tronçon concerné de la rue des Echelettes, pour tester les usages et fonctionnement de la rue sur plusieurs saisons, avant de réaliser le projet de requalification de la rue piétonne.

La Municipalité a lancé une démarche participative et confié l'accompagnement du projet à une entreprise spécialisée, qui a mené trois ateliers avec les habitant·e·s (janvier, février et mai 2021). Le projet retenu comprend tout le passage et prévoit quelques interventions dans le square des Echelettes ; il prévoit :

- la création d'un jardin agrémenté d'un point d'eau, la végétalisation et la possibilité de jardiner ;
- l'aménagement en rue jouable et appropriable ;
- l'installation d'un mobilier multifonctionnel et multigénérationnel (bancs, coffres à jeux et mobilier temporaire, mâts d'accrochage).

Le changement de régime n'ayant suscité aucune opposition (publication dans la Feuille des avis officiel avec délai de recours du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2021), le projet a été réalisé dans le cadre d'un chantier participatif intégrant les habitantes et les habitants et qui s'est déroulé sur trois jours en juillet 2021 ; l'inauguration a eu lieu le 17 septembre 2021. Le projet d'aménagement temporaire permet de tester les usages et fonctionnement de la rue sur les deux à trois ans à venir, ce qui permettra d'intégrer les enseignements dans le projet définitif de requalification en rue piétonne.

La Municipalité se réjouit d'avoir pu répondre à une demande citoyenne et d'avoir pu ainsi améliorer la convivialité et le vivre ensemble dans le secteur des Echelettes.

En vous remerciant de l'attention accordée à la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Question n°15 de M. Alain Hubler, déposée de 5 novembre 2019 « Evolution de la flotte des tl »

Lausanne, le 14 octobre 2021

Rappel

« La Municipalité est invitée à demander à la direction des tl d'informer le Conseil communal de Lausanne sur l'évolution de la flotte routière, donc à l'exclusion du m1 et du m2, des tl sur ces vingt dernières années en fournissant les données suivantes :

- Nombre de véhicules électriques et thermiques de la flotte en chiffres absolus et relatifs de 1998 à 2018.
- Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules électriques et thermiques en chiffres absolus et relatifs de 1998 à 2018.
- Nombre de passagers transportés par les véhicules électriques et thermiques en chiffres absolus et relatifs de 1998 à 2018 ».

Préambule

Lausanne possède un riche héritage en matière d'électrification du parc de véhicules. Le réseau des transports publics s'est développé de manière conséquente, avec la mise en service du m1, premier métro automatique de Suisse, puis plus récemment du m2. Ces mesures ont impacté favorablement le nombre de kilomètres parcourus en traction électrique ; ainsi en 2018, plus de la moitié des voyageurs empruntant le réseau route se sont déplacés en mode électrique (61%). En termes de décarbonation, on estime que l'électrification des lignes de bus urbaines a permis de réduire la consommation de diesel, donc des émissions de CO² et des autres polluants atmosphériques, de 50% par rapport à un parc non électrifié, si l'on prend l'année 2019 comme référence.

Dans le cadre de son Plan climat¹, la Municipalité s'est donné pour objectif d'atteindre zéro émission directe dans le domaine de la mobilité dès 2030, ce qui implique une diminution drastique de l'usage de la voiture au profit de la mobilité active et des transports publics, et donc le développement des lignes de métro, de tram, de bus. Les projets de développement à venir - comme le tram, les bus à haut niveau de service (BHNS), le prolongement de certaines lignes de trolleybus et le m3 - permettront d'améliorer sensiblement la part des kilomètres parcourus par des véhicules électriques.

L'amélioration de l'empreinte énergétique des transports publics, avec notamment la transformation de la flotte urbaine des Transports publics lausannois (tl) en 100% électrique, fait partie des mesures présentées dans le cadre du Plan climat. La politique de renouvellement de la flotte des véhicules, adoptée par les tl en 2019, a pour objectif de minimiser les impacts environnementaux, en appliquant le principe suivant :

- privilégier le mode de traction électrique sur l'ensemble des lignes équipées de lignes aériennes de contact ;
- améliorer l'efficacité énergétique des autres types de ligne en optant pour les nombreux développements technologiques éprouvés.

Les tl ont donc défini la stratégie suivante :

- déployer le mode « In motion charging » (IMC) pour les véhicules roulant toute la journée et ceux utilisés en heure de pointe sur les routes dotées de lignes aériennes : l'utilisation de trolleybus équipés d'une batterie, qui se charge pendant que le véhicule

¹ Rapport-préavis N° 2020/54 « Plan climat : base de la politique climatique de la Ville de Lausanne ».

circule, permet de reconvertir à l'électricité la plupart des principales lignes urbaines, sans avoir à prolonger ponctuellement les lignes aériennes en cas de déviations, de chantiers, de manifestations, etc., l'énergie stockée dans la batterie permettant aux véhicules de faire un aller-retour et de simplifier l'exploitation ;

- déployer les modes « Opportunity charging » (technologie basée sur la charge rapide au terminus (OPC)) ou « Overnight charging » (technologie basée sur la charge lente durant la nuit (ONC)) pour les bus de desserte des quartiers résidentiels.

L'optimisation de la flotte existante, la généralisation du mode IMC et la mise d'une ligne en mode OPC permettront de réduire la consommation de diesel, donc des émissions de CO² et des autres polluants atmosphériques, de 70% par rapport à un parc non électrifié. Enfin, l'évolution technologique devrait permettre de convertir les lignes régionales (lignes 60, 62 et 65) à l'électrique dans un futur proche.

La Municipalité confirme ainsi sa volonté de convertir à l'électrique l'ensemble des prestations de transport des tl, d'ici 2030. Les représentants de la Municipalité au Conseil d'administration des tl mettront tout en œuvre en vue de réaliser cet objectif dans les meilleurs délais, conformément au Plan climat.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Nombre de véhicules électriques et thermiques de la flotte, en chiffres absolus et relatifs de 1998 à 2018 ?

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution du nombre de véhicules électriques et thermiques, de kilomètres parcourus par les véhicules électriques et thermiques et de passagers transportés par les véhicules électriques et thermiques en chiffres absolus et relatifs à partir de 2009 et jusqu'en 2019 (avec un point de comparaison pour 2003), pour les raisons suivantes :

- des modifications ont été apportées en 2003 à la base de données et aux méthodologies de comptages utilisées ;
- la mise en exploitation du m2 en 2008 a permis de remplacer plusieurs lignes de trolleybus et ne permet plus de comparer les données 2002-2008 avec les données les plus récentes ;
- l'année 2020 n'est pas significative, car impactée par la crise sanitaire.

	2003	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Trolleybus	100	82	93	93	93	94	92	86	86	86	80	80
Véhicules thermiques	84	99	96	96	95	108	91	107	114	110	125	148
Part véhicules électriques	54,3%	45,3%	49,2%	49,2%	49,5%	46,5%	50,3%	44,6%	43,0%	43,9%	39,0%	35,1%

Le tableau montre que le nombre de véhicules électriques mis en circulation a augmenté entre 2009 et 2013, avant de baisser, suite à la mise en service de nouvelles lignes thermiques, notamment dans l'ouest lausannois. Le prolongement des lignes 9 (Prilly) et 1 (EPFL), le développement des BHNS et la mise en service du tramway, qui permettra de remplacer les lignes thermiques 17 et 19, permettront d'améliorer considérablement ce bilan. Les tl visent le 100% électrique à l'horizon 2030.

Question 2 : Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules électriques et thermiques en chiffres absolus et relatifs de 1998 à 2018 ?

	2003	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
km électriques (trolleybus)	4'550'435	4'145'000	4'534'000	4'791'000	4'990'000	4'773'000	4'915'000	4'792'000	4'844'000	4'949'000	4'971'000	4'720'000
km thermiques	3'583'020	5'121'000	5'340'000	5'255'000	5'124'000	4'695'000	5'715'000	5'969'000	6'378'000	6'697'000	7'302'000	8'266'000
Part km électriques	55,9%	44,7%	45,9%	47,7%	49,3%	50,4%	46,2%	44,5%	43,2%	42,5%	40,5%	36,3%

Le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules électriques a progressé de quelque 14% entre 2009 et 2019.

Question 3 : Nombre de passagers transportés par les véhicules électriques et thermiques en chiffres absolus et relatifs de 1998 à 2018 ?

	2003	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre de passagers électriques (tro)	30'888'000	40'931'691	41'649'190	41'123'194	41'781'816	41'223'208	38'958'122	40'003'402	40'644'015	41'961'103	42'088'970	41'977'776
Nbre de passagers électriques (mé)	15'786'421	33'372'006	36'206'295	37'903'276	39'287'492	40'675'314	40'491'936	40'909'150	41'933'644	43'448'538	45'356'924	47'123'092
Nbre de passagers électriques	46'674'421	74'303'697	77'855'485	79'026'470	81'069'308	81'898'522	79'450'058	80'912'552	82'577'659	85'409'641	87'445'894	89'100'868
Passagers thermiques	23'839'000	13'626'512	17'229'422	17'925'126	18'514'874	22'410'307	25'371'180	25'828'921	26'082'986	26'514'132	27'344'458	26'814'824
Total passagers	70'513'421	87'930'209	95'084'907	96'951'596	99'584'182	104'308'829	104'821'238	106'741'473	108'660'645	111'923'773	114'790'352	115'915'692
Part passagers électriques	66,2%	84,5%	81,9%	81,5%	81,4%	78,5%	75,8%	75,8%	76,0%	76,3%	76,2%	76,9%

Le nombre de passagers transportés en mode électrique a augmenté.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Alain Hubler.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 14 octobre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Question n°7 de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposée le 1^{er} juillet 2021 « Un hommage lausannois à Marceline Cordone (Miéville) ? »

Lausanne, le 28 octobre 2021

Rappel

« Le début de l'année 2021 a été placé en Suisse sous le signe de « 50 ans du suffrage féminin ». A Lausanne, la Municipalité a donné le nom de « Place du 14 juin » à l'espace communément appelé jusqu'alors Place St-Laurent et a publié en mars l'ouvrage « 100 femmes qui ont fait Lausanne », montrant sa volonté de rendre visible dans l'espace public et la mémoire collective le lent chemin vers l'égalité et les destins de nombreuses femmes oubliées par l'histoire officielle.

Une femme lausannoise, au destin marquant dans le chemin pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, est restée dans l'ombre. Cette femme a pourtant été la première candidate aux Chambres fédérales, en automne 1959. En effet, elle a été candidate pour le Conseil des Etats, dans le Canton de Vaud, élection qui est de compétence cantonale faut-il le rappeler. Elle a recueilli les suffrages de près de 15% des électeurs et des électrices, score important pour une candidature de combat venue de l'extrême gauche (elle était alors popiste), à une époque où l'alliance du parti radical et du parti libéral faisait élire au premier tour ses deux candidats.

Militante féministe et tiers-mondiste, comme on disait alors, médecin-dentiste de profession, elle sera élue députée pour le POP au Grand Conseil pour le POP aux élections de 1962 et

de 1966. En 1969, elle démissionnera de son mandat en quittant le POP pour rejoindre la Ligue marxiste révolutionnaire (LMR).

Marceline Cordone, connue dans l'essentiel de sa carrière politique sous le nom de Miéville, son nom d'alliance, est née le 26 octobre 1921 et décédée le 8 août 2014, à Lausanne. Le 100^{ème} anniversaire de sa naissance pourrait être l'occasion pour sa Ville de lui rendre hommage. Ce serait aussi l'occasion de rendre justice à sa mémoire en affirmant qu'elle était bien éligible au Conseil des Etats, tant l'erreur d'appréciation de l'article du Dictionnaire historique suisse, lorsqu'il affirme naïvement qu'elle y était inéligible dans son article en ligne depuis 2014, est reprise sans le moindre sens critique ».

Préambule

La Municipalité a décidé d'améliorer la visibilité des femmes dans l'espace public en mettant en place diverses mesures (publication d'un ouvrage honorant 100 femmes qui ont marqué la vie lausannoise au cours des siècles passés couvrant tous les domaines² ; pose de plaques commémoratives honorant des femmes répertoriées dans l'ouvrage ; attribution de noms de femmes remarquables répertoriées dans l'ouvrage à de nouveaux lieux ; attribution du nom « Place du 14-Juin » à la place devant l'église Saint-Laurent ; création d'une page mettant en lumière les actions initiées par la Ville en vue d'améliorer la visibilité des femmes sur l'espace public (www.lausanne.ch/100femmes), etc.)

La sélection des femmes retenues dans le cadre de l'ouvrage « 100 femmes qui ont fait Lausanne » est le fruit d'un long processus, validé par un Comité consultatif, constitué d'historiennes et d'historiens et de représentantes d'associations ou de collectifs féministes ou féminins; la liste a évolué en fonction des recherches historiques, avec l'apparition de certaines personnalités en cours de route et l'abandon d'autres, faute de sources suffisantes ; la Municipalité a décidé de se concentrer, dans un premier temps, sur la mise en lumière des femmes ainsi identifiées, avant de poursuivre ses réflexions qui permettront de sortir de l'ombre bien d'autres femmes, qui ont « fait » Lausanne.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : La Municipalité compte-t-elle saisir l'occasion du 100^e anniversaire de la naissance de Marceline Cordone (Miéville), en octobre prochain, pour lui rendre hommage, et, dans l'affirmative, sous quelle forme ?

La Municipalité est bien consciente qu'il y a encore de nombreux parcours de vie de personnalités, tombés dans l'oubli, à mettre en valeur. Il s'agit donc d'un travail de longue haleine. Dans l'intervalle, elle a décidé de se concentrer sur la mise en lumière des cent femmes « sélectionnées » dans le cadre d'un concept bien défini, validé par un comité consultatif. Elle retient cependant tous les noms d'autres figures historiques, qui n'ont pas pu être intégrés dans le cadre de cette première démarche et qui sont portés à sa connaissance par différents canaux, comme celui de Mme Marceline Cordone (Miéville), afin de les intégrer dans ses réflexions futures.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Jacques-Etienne Rastorfer.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 28 octobre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

² Arts / culture, Sciences / académique, Social, Politique, Militantisme, Sport.

Communication

Question n°10 de M. Henri Klunge, déposée le 10 septembre 2021 « Devons-nous prémunir nos domaines contre la grêle »

Lausanne, le 28 octobre 2021

Rappel

«La commune n'a plus d'assurance grêle pour ses vignobles. Est-ce une bonne idée avec le dérèglement climatique ? Lors de la récente réponse à l'interpellation « Bilan suite à la «fonctionnarisation » et perspectives pour les vignobles de la Ville » de M. Henchoz et du soussigné la Municipalité nous répondait que la nouvelle gestion des vignobles voulait refaire du bénéfice avec nos vignobles. Tant mieux ! Cependant, dans un souci d'économie, la commune a résilié son assurance grêle pour une partie de ses domaines en tous cas. Ce qui signifie qu'en cas de destruction des cultures, par un épisode de grêle, bien que tous les travaux de la vigne soient faits et donc payés, aucun revenu n'entrera dans les finances communales. Aux vues des chutes de grêles apparues cette année et du dérèglement climatique qui nous promet que ces événements seront de moins en moins exceptionnels, il semble judicieux de revoir cette décision. Conclusions : La Municipalité peut-elle nous expliquer si elle pense souscrire à nouveau une assurance grêle et pourquoi elle pense le faire ou ne pas le faire ? ».

Réponse de la Municipalité

La Ville de Lausanne a arrêté son assurance grêle pour les cinq domaines en 2005. Le dernier dommage total est un épisode de grêle en 2005 sur les vignobles du Dézaley, juste après avoir mis fin à cette assurance. Le dernier dommage important, mais parcellaire, s'est déroulé en 2014 à Saint-Saphorin.

En 2019, une offre a été demandée auprès de Suisse Grêle afin d'étudier si il était opportun de contracter à nouveau une assurance. Différents modèles d'assurance existent avec des primes annuelles allant de CHF 115'000.- à CHF 150'000.- pour les cinq domaines. Selon les dégâts, la Ville recevrait alors un montant entre CHF 150'000.- et CHF 850'000.- pour couvrir les pertes.

L'offre a été analysée par les services de la Ville. Les résultats de cette analyse sont les suivants :

Le coût annuel d'une telle couverture est très élevé. Il faudrait alors renoncer à des dépenses essentielles pour la production et la vente de vin.

- La probabilité que tous les domaines soient grêlés en même temps est faible. Les orages de grêle sont très localisés et il faut prendre en compte qu'une « protection » existe déjà en Lavaux avec les tirs de fusées anti-grêles.

Pour les raisons énumérées précédemment, la Municipalité décide de ne pas souscrire de nouvelle assurance contre les dégâts occasionnés par la grêle.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Henri Klunge.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 28 octobre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Ouverture d'un compte d'attente pour la rénovation du Collège de Montriond

Lausanne, le 28 octobre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente, la Municipalité vous informe qu'elle a ouvert un compte d'attente de CHF 349'000.- en lien avec le projet inscrit au plan des investissements sous l'intitulé « Rénovation du collège de Montriond (yc cpte d'attente) » pour un total de CHF 21'000'000.-.

Conformément à l'article 106 du règlement de votre Conseil, l'ouverture de ce compte d'attente a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances, qui l'a approuvée dans sa séance du 2 septembre 2021.

Pour rappel, les objectifs d'assainissements et des rénovations sont décrits dans le rapport-préavis N° 2019/18 « Intentions de la Municipalité en matière de planification scolaire à l'horizon 2030 - Demande de crédit-cadre pour l'assainissement, la rénovation et l'optimisation des bâtiments scolaires - Réponse aux postulats de M. Julien Eggenberger Julien et consorts "Planification des rénovations et constructions scolaires" et de M. Manuel Donzé "Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées" ».

Le compte d'attente permettra de procéder aux études préalables et à l'analyse des besoins, de constituer un cahier des charges en vue d'un concours pour sélectionner un architecte et d'échelonner le calendrier des différents chantiers à mener en fonction des priorités fixées par la Municipalité, notamment en lien avec le plan climat.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Jacques Pernet « Travaux à l'Avenue Secrétan : nos contribuables ont-ils mérité pareil traitement ?

Lausanne, le 7 novembre 2021

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Depuis plusieurs mois, l'Avenue Secrétan est en chantier. On ouvre, on ferme, ou ré-ouvre, ou referme, on ré-ouvre, on referme... et ainsi de suite... et ça dure depuis des semaines et des semaines.

Conséquence de cette saga incompréhensible : depuis plusieurs mois les contribuables vivant le long de cette avenue sont magistralement pénalisés :

1. Les places de parcs situées le long de l'Avenue Secrétan, du No 1 au No 32 (soit toute l'avenue) sont interdites au parcage dans leur grande majorité, parfois dans leur totalité.
2. Le trottoir sud est interdit aux piétons le long de l'avenue du No 1 au No 32, dans sa grande majorité, parfois même dans son intégralité

3. Des machines de chantier, des bennes diverses, des barrières, etc squattent de manière désordonnées les places de parcs

J'annonce mes intérêts : j'habite à proximité de cette avenue et l'emprunte tous les jours, à pied, et me lamente chaque jour de cet état de fait. Je possède également un macaron autorisant le parcage dans ce quartier.

J'ai eu l'occasion d'en parler avec des habitants du quartier qui sont dans l'incompréhension la plus totale. Il arrive même que, à plusieurs reprises, des trous importants soient pratiqués dans les trottoirs côté nord. Les trottoirs côté sud étant fermés aux piétons, il ne leur reste plus qu'à cheminer sur la route pour contourner les obstacles des trottoirs nord !

Bref, une situation rocambolesque qui motive les questions suivantes que je pose à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle expliquer ce qui se passe dans cette avenue en chantier total depuis plusieurs mois ?
2. La Municipalité peut-elle expliquer comment elle a prévu communiquer – ou comment a-t-elle communiqué – avec les contribuables habitants le long de cette avenue ?
3. La Municipalité a-t-elle prévu indemniser d'une façon ou d'une autre les détenteurs d'un macaron de stationnement habitant ce quartier,* l'Avenue de Secrétan totalisant la grande majorité des places de parc du quartier... des dizaines et des dizaines de places inutilisables depuis plusieurs mois ?

D'ores et déjà je remercie la Municipalité pour ses réponses circonstanciées.

Jacques Pernet

*PS : en tant que détenteur d'un macaron G et en quelque sorte un éventuel bénéficiaire, je demande à être exclu de l'éventuel geste que la Municipalité pourrait faire pour les personnes concernées.

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Yvan Salzmann « Endiguement du deal de rue nocturne à Lausanne et prise en charge des plaintes par la police »

Lausanne, le 3 novembre 2021

Le journal *24 heures* du vendredi 29 octobre 2021 relatait la violente agression nocturne d'un quinquagénaire par deux hommes qui lui auraient d'abord proposé de la drogue dans les escaliers reliant la rue de Genève à la rue des Terreaux. Le lendemain de l'agression, la victime, physiquement blessée et psychologiquement traumatisée, aurait été dissuadée de porter plainte par la police lausannoise.

Nulle volonté ici de questionner sur cette affaire particulière qui fait maintenant l'objet d'une plainte et d'une enquête, mais plutôt d'envisager d'une manière générale la situation actuelle du contrôle policier du deal de nuit à Lausanne ainsi que le nombre d'agressions nocturnes et le processus de prise en charge des victimes par la police lausannoise.

Le soussigné pose dès lors les questions suivantes à la Municipalité :

1. Le deal nocturne est-il en recrudescence ou sa prévention et son contrôle sont-ils actuellement satisfaisants ? Existe-t-il à Lausanne des zones de non-droit qui dissuaderaient les piétons noctambules de passer par certains lieux ?

2. Existe-t-il des directives internes sur la prise de plainte qui seraient appliquées par la police lausannoise et si ou quelle en est leur teneur ?

Yvan Salzmann

Communication – Dépôt

Postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts (Soc.) « Pour un budget véritablement participatif et démocratique »

Lausanne, le 3 octobre 2021

(Signé) *Mountazar Jaffar* et 4 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Jean-François Cachin (PLR) : « N’oublions pas la prolongation du métro m2 »

Lausanne, le 7 octobre 2021

(Signé) *Jean-François Cachin*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Oleg Gafner et consorts (Les Verts) : « Employeur responsable : pour un meilleur accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et psychologique »

Lausanne, le 11 octobre 2021

(Signé) *Oleg Gafner*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Joëlle Racine (Soc.) et consort : « Pour une gérance de la ville plus humaine en matière de logements »

Lausanne, le 12 octobre 2021

(Signé) *Joëlle Racine* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts : « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons ! »

Lausanne, le 12 octobre 2021

(Signé) *Françoise Piron* et 3 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Vincent Brayer (Soc.) et consorts : « Priorisation des rénovations énergétiques de bâtiments, emprunts et calculs d'opportunité »

Lausanne, le 13 octobre 2021

(Signé) *Vincent Brayer*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Pauline Blanc (PLR) et consort : « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! »

Lausanne, le 26 octobre 2021

(Signé) *Pauline Blanc* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard (Soc.) et consort : « Electricité : continuer à éclairer le débat »

Lausanne, le 9 novembre 2021

(Signé) *Benoît Gaillard* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Louis Dana (Soc.) et consort : « Violences en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer ! »

Lausanne, le 9 novembre 2021

(Signé) *Louis Dana* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Oleg Gafner (Les Verts) et consorts : « Lex Netflix : quelles garanties pour l'audiovisuel lausannois ? »

Lausanne, le 9 novembre 2021

(Signé) *Oleg Gafner* et 7 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Manon Zecca (EàG) et consorts : « Aubépines 39 et 41 un projet qui fait mal au quartier »

Lausanne, le 9 novembre 2021

(Signé) *Manon Zecca* et 4 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Lausanne contaminée aux dioxines : qui doit assainir et qui va payer ? »

Lausanne, le 8 novembre 2021

(Signé) *Johann Dupuis* et 5 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts : « Deux ans sans piscine c'est trop »

Lausanne, le 8 novembre 2021

(Signé) *François Piron* et 3 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Interpellation de Mme Manon Zecca (EàG) et consorts : « Aubépines 39 et 41 un projet qui fait mal au quartier »

Discussion sur la procédure d'octroi d'urgence – art. 68 RCCL

Mme Manon Zecca (EàG) : – J'évoque l'interpellation sur les Aubépines. La discussion du Conseil communal aurait un impact sur ce sujet, vu que la Municipalité doit bientôt octroyer ou non ce permis de construire. Je ne comprends pas le refus de l'urgence.

La discussion est ouverte.

Le président : – On va ouvrir une brève discussion. Le débat se fait uniquement sur la demande d'urgence, mais pas sur le fond de l'interpellation.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – Le Parti socialiste acceptera l'urgence pour cet objet.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Le PLR refusera l'urgence, car c'est une prérogative municipale. La Municipalité a toute marge de manœuvre pour traiter la délivrance ou non du permis de construire.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – On est ici face à un cas où la procédure est encore en cours. D'ailleurs, il y a eu pas mal d'opposition au projet, y compris de certains partis politiques, dont le nôtre. La marge de manœuvre du Conseil communal est assez faible.

Ce qui nous fait aller vers un soutien à l'urgence pour en débattre, c'est que la thématique est essentielle. Ce projet est symbolique et une bonne illustration de ce que ne veut pas la majorité du Conseil communal et de la Municipalité sur l'urbanisme quant à la vie des quartiers et l'implantation de grands projets pas inutiles, mais non contrôlés, qui ne s'insèrent pas dans le cadre de vie d'un quartier qui est historique et bien préservé. Ça nous fait aller à un soutien vers l'urgence.

M. Valentin Christe (UDC) : – La question de savoir si ce projet s'insère ou non de manière harmonieuse dans le cadre du quartier n'est pas du ressort de notre Conseil communal. On est au stade de la mise à l'enquête. On ne comprend pas très bien pourquoi ce soir le Conseil communal devrait une fois encore consacrer une heure de son temps à faire de la casuistique en matière immobilière.

Nous avons un ordre du jour qui est chargé. Si le Conseil communal veut accorder un peu de temps à ce propre objet, il faut qu'il accepte les objets qui sont de la compétence municipale soient laissés à l'appréciation de la Municipalité. Je vous demande de refuser cette interpellation.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Si ce Conseil ne débattait jamais des objets qui sont de compétence municipale, bon nombre des postulats que nous proposons ne devraient pas être déposés. Dans les postulats, nous demandons à la Municipalité d'étudier l'opportunité et souvent, nous soumettons des propositions à la Municipalité qui sont de sa compétence.

Quand bien même nous approuvons la conclusion d'un postulat, dans son rapport de préavis, la Municipalité peut décider d'en faire tout ou rien. C'est un faux débat. L'interpellation des conseillers et des conseillères est là pour soulever un débat, soulever quelque chose qui concerne la vie réelle, l'avenir de nos concitoyens.

C'est le cas dans cette interpellation ce soir. Quant à l'urgence qui est demandée, j'en appelle au règlement. C'est l'actualité d'un sujet qui motive l'urgence qui est demandée. On est parfaitement dans le tir. Le débat que nous avons ce soir et la résolution que nous pourrions voter peuvent avoir un impact sur la position de la Municipalité, même si c'est de sa compétence.

J'espère que la Municipalité écoute notre débat avec attention. Ça peut avoir un impact sur ses décisions concrètes sur le permis de construire. D'un point de vue réglementaire et pour sortir de ce débat un peu hypocrite sur ce qui est ou non de notre compétence, je vous propose de soutenir l'urgence de ce projet.

La discussion est close.

Le Conseil, par 51 oui, 23 non et 4 abstentions accorde l'urgence à l'interpellation de Mme Manon Zecca.

Interpellation de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts : « Deux ans sans piscine c'est trop »

Discussion sur la procédure d'octroi d'urgence – art.68 RCCL

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je me permets de prendre la parole, car l'interpellation urgente sur la piscine de Montchoisi a été refusée par le Bureau. Je vous demande d'accepter l'urgence, car il y a tout un quartier qui a fait une pétition sur le sujet.

Il y a une centaine de signatures. L'argument qu'on m'a donné pour refuser l'urgence, c'est que les crédits avaient été votés. Des crédits ont été votés pour un ensemble de travaux de rénovation qui vont se faire dans plusieurs établissements sportifs.

Évidemment, en aucun cas on n'a voté le moment de ces travaux. Je prétends qu'on peut peut-être trouver une solution, un compromis, pour que toute une saison d'été ne soit pas sacrifiée, notamment pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite qui tiennent à ne pas être privées de piscine.

Je vous demande d'accepter l'urgence en termes d'actualité, comme l'a dit mon prédécesseur pour l'autre interpellation. Ce n'est pas dans deux ans qu'on doit parler de quelque chose qui est à mon avis urgent. Je vous demande d'accepter l'urgence vis-à-vis d'un quartier.

Le président parlait tout à l'heure d'entendre la population. Je demande à ceux qui sont sensibles à des arguments qui viennent du terrain et d'un quartier de pouvoir débattre ce soir ou la prochaine fois de ce sujet.

La discussion est close

Le Conseil, par 27 oui, 48 non et 4 abstentions refuse l'urgence à l'interpellation de Mme Françoise Piron.

Questions orales

Question

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Ma question concerne un objet dont on vient de parler, le projet des Aubépines. Le 25 octobre s'est terminée l'enquête publique pour ce bâtiment au chemin des Aubépines 39 et 41. C'est un projet immobilier qui vise la démolition de deux petits immeubles au profit d'une construction entièrement nouvelle. Il y a une dizaine d'années, un premier projet s'était déjà heurté à un refus du permis de construire. On notera qu'un des bâtiments porte la note 4 au recensement architectural, qui atteste la nécessité d'un traitement approprié pour préserver l'image du site. Le quartier du Maupas est aujourd'hui déjà l'un des plus densément peuplés de Lausanne, et son harmonie urbanistique, la présence de jardins, souvent anciens, contribue à en faire un cadre de vie très agréable. Dans le Plan directeur communal en cours d'examen, la Municipalité continue à soutenir l'objectif d'une densification urbaine. Toutefois, sous l'impulsion de plusieurs débats récents, elle pose aussi le principe de la priorité à la construction sur des terrains libres. La stabilité qui doit en découler dans les quartiers existants, avec des ensembles architecturaux déjà bien harmonieux est évidemment favorable également à la préservation de la structure sociale des quartiers, puisqu'elle évite la résiliation groupée de baux, parfois anciens.

Je souhaite savoir quelle appréciation la Municipalité porte sur ce projet, dont l'enquête publique qui vient de se terminer et si elle compte cette fois tout mettre en œuvre pour préserver l'unité de l'ensemble bâti en question, comme il y a une dizaine d'années.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aimerais vous rappeler quelques aspects importants sur les permis de construire. Le propriétaire, quand il dépose un permis de construire, a le droit, pour autant que ce projet réponde aux conditions minimales de conformité, sur la base d'un examen formel relativement succinct, à la mise à l'enquête de son projet. Une phase durant laquelle les voisins, et tous ceux qui sont partie à la procédure, peuvent émettre des oppositions.

Une fois les analyses faites, la Municipalité est appelée à se prononcer sur l'octroi au nom du permis de construire. Ce qui veut dire que l'appréciation municipale se fait au terme du processus. A ce stade, il n'y a donc pas d'appréciation de la Municipalité. Le Service de l'urbanisme en a bien sûr un peu connaissance, mais la Municipalité n'a pas encore été saisie du dossier. C'est au terme du processus qu'elle rendra une décision.

Ce que je peux vous dire par contre, et c'est utile de le rappeler, cette parcelle a fait l'objet de permis de construire dans l'histoire récente de cette ville, à chaque fois refusé. M. Olivier Français, en charge de l'urbanisme les deux fois, a refusé à chaque fois les projets.

La Municipalité est attachée à une densification différenciée de la ville, une densification forte sur certains sites identifiés comme des sites de développement et la Municipalité privilégie une approche plutôt conservatrice pour les secteurs aujourd'hui bâtis, qui ont des qualités paysagères et patrimoniales importantes. C'est le cas des secteurs en ISOS A et B et l'avenue de France fait partie de ces catégories.

C'est à l'aune de cette analyse, de cette perception que la Municipalité analysera ce projet, sa conformité, sous l'angle d'un souci d'une bonne intégration au quartier. Voilà ce que je peux vous dire en l'état tout en vous précisant que pour l'heure, la Municipalité n'a pas été nantie de ce dossier, mais vous en serez informés quand ce sera le cas.

Question

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – J'ai une question pour Mme Germond.

Dans le but de favoriser le report modal vers la mobilité douce, il est essentiel de mettre à disposition des pendulaires un nombre suffisant de places de stationnement pour les vélos, notamment dans les lieux centraux.

C'est particulièrement important pour la place de la gare de Lausanne où de nombreux pendulaires ont besoin de places sécurisées et à l'abri de la pluie et de la neige, les vélos y étant souvent stationnés plus longtemps qu'ailleurs, pendant plusieurs jours. La Vélostation de Lausanne est indispensable pour de nombreux clients.

Elle est gérée par la société PubliBike, qui est une succursale de la Poste suisse. D'après les informations dont je dispose, cette collaboration se terminera le 30 novembre et n'a pas été renouvelée. Les clients de la Vélostation n'ont pas reçu d'informations sur la suite. Est-ce que la Vélostation fermera ses portes le 30 novembre et, si oui, quelle solution est proposée ? Si non, qui reprendra la gestion et à quelles conditions pour les clients ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, la station actuelle doit fermer ses portes officiellement le 30 novembre suite aux travaux de la gare. Les abonnés pourront l'utiliser jusqu'au 12 décembre. Une nouvelle vélostation est prévue au bas de l'avenue de la Gare, au 43 B précisément.

Elle sera entretenue et nettoyée par l'EVAM. Et nous avons opté pour le système d'exploitation de Velocity, déjà en place dans la plupart des vélostations en Suisse romande. La station offrira le même nombre de places, au même prix. A notre connaissance, Publibike a informé ses abonnés.

Par ailleurs, des affichettes seront apposées à la vélostation. Nous allons probablement renforcer un peu la communication, mais, en principe, l'affaire est maîtrisée et une offre spécifique sera offerte aux abonnés, pratiquement au même endroit, soit légèrement plus haut.

Question

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – J’ai une question pour M. Xavier Company. Je fais une petite introduction, car le sujet n’est pas évident pour tout le monde. Sur le marché de l’électricité suisse, les informations quant à la part d’électricité consommée issue de sources renouvelables se basent sur des certificats d’origine.

Or, ces certificats sont vendus sur un marché européen qui est indépendant de celui de la production d’électricité : ainsi, un kWh d’électricité consommée aujourd’hui à Lausanne peut être certifié comme étant issu d’une source renouvelable sur la base d’un certificat d’origine qui a été généré en août sur la base de la production à ce moment-là d’une entreprise hydroélectrique norvégienne, sans que cette électricité ne soit jamais arrivée à Lausanne. En réalité, il se peut bien que le kWh en question ait été produit par une centrale au charbon allemande.

Des exemples montrent que le manque de transparence de ce système crée de la désinformation. Ainsi, les émissions CO₂ réelles liées à la consommation d’électricité peuvent être plus que dix fois plus importantes que celles calculées sur la base des certificats d’origine.

Pour y remédier, l’Office fédéral de l’énergie, mais aussi des acteurs comme l’Axpo suggèrent de raccourcir la durée de validité des certificats d’origine, qui est actuellement d’une année. A terme, il faudrait aussi limiter l’étendue géographique des certificats, actuellement d’une année et à terme, il faudrait en limiter l’étendue.

Est-ce que les SIL peuvent nous fournir des informations chiffrées quant à l’origine réelle de l’électricité qu’ils vendent, et les émissions CO₂ liées à sa production, et si oui, quelle est la part d’électricité consommée à Lausanne réellement issue d’énergies renouvelables chaque mois de l’année ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Si par énergie réelle vous entendez l’électron qui se trouve dans nos prises, non, on ne peut pas vous donner l’information de quel électron se trouve dans nos prises. Le problème, c’est que physiquement, l’électricité prend le chemin le plus court.

Les seuls moyens que vous avez pour déterminer quelle électricité on consomme réellement, c’est d’avoir de l’autoconsommation. Si on est connecté à un réseau, ce sera impossible de savoir quel électron nous arrive directement sur de grandes distances. On n’aura pas intérêt à tirer des câbles directement depuis Lavey jusqu’à Lausanne, car on aura beaucoup plus de pertes.

Le seul moyen de choisir notre énergie c’est, pour l’instant en tout cas, ces certificats d’origine, ces garanties d’origine, comme on les utilise actuellement. Lausanne en délivre pour les productions de Lavey et pour les productions solaires. Sur l’énergie qu’elle distribue, Lausanne a des garanties d’origine 100% suisse, l’énorme majorité est renouvelable, comme vous pouvez le voir sur le site des SIL et de la Confédération.

Vous posez la question de la temporalité du marquage. On produit beaucoup plus en été qu’en hiver. A l’heure actuelle, il n’est pas possible d’avoir une granularité mois par mois dans le marquage. On a une granularité par année, car les compteurs sont annuels et les tarifs sont annuels. Sinon, on aurait des tarifs différents par mois. On aurait l’électricité plus chère en hiver qu’en été. Ça changera peut-être quand on aura des éoliennes dans les hauts de Lausanne, car on aura une production d’hiver qui sera améliorée.

Finalement, sur le bilan carbone, là encore, il n’y a pas de réglementation. Il y a quatre ou cinq méthodes pour calculer le bilan carbone du mix énergétique lausannois. Si l’on se base,

comme les SIL, sur les garanties d'origine que l'on fournit, nous avons un bilan carbone de 33,6g de CO₂ équivalents par kWh, ce qui est assez positif. Le but des SIL est d'inciter à la consommation d'énergie renouvelable et donc de favoriser les achats d'énergies renouvelables.

Question

Mme Sarah Depallens (Soc.) : – Ma question s'adresse à M. le municipal David Payot. Le centre de vie infantine de Valency a pris feu alors que des travaux étaient effectués sur le toit de l'immeuble. La toiture présente des problèmes. Des travaux ont été effectués dans l'urgence à l'automne 2021 sur le toit de la structure, alors qu'elle accueillait des enfants.

Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes exactes de l'incendie, mais tout porte à croire que le départ du feu a été occasionné par les ouvriers présents sur le toit. Les éducateurs et éducatrices du centre étaient occupés à évacuer les enfants et la communication aux parents n'a pas pu être effectuée de manière systématique.

Les parents étaient nombreux à découvrir l'incendie en allant chercher leur enfant à la garderie et ont été inutilement effrayés. Quelles sont les précautions prises par la Municipalité pour éviter des accidents inhérents aux travaux ? Et quelles sont les procédures prévues par la Ville pour prévenir les parents en cas de non-disponibilité du personnel ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Les événements sont globalement exacts. Peut-être que l'on peut ajouter aussi la gestion qui a été faite de cet incendie par l'équipe du centre de vie infantine en premier lieu.

Le feu a été annoncé rapidement. Les éducatrices sur place ont dû emmener les enfants avec leur poussette le cas échéant, pour pouvoir les éloigner et les mettre rapidement en sécurité. L'organisation a permis de pouvoir les héberger le temps que les parents reviennent. La suite de la journée était consacrée à prévenir les familles concernées.

Il y a là-bas de mémoire 90 places, ce qui fait plus de 100 familles qui bénéficient d'un accueil sur place. Ce sont donc de nombreux téléphones qui ont dû être faits pour prévenir que le centre devait être fermé pour la fin de semaine. Il a pu être rouvert ce lundi. Dans l'intervalle, une solution a été développée en collaboration avec un autre centre, celui de Prélaz. On peut donc saluer ce travail ainsi que celui des corps de pompiers.

C'était probablement dans le cadre de travaux d'étanchéité que le feu a pris. Les centres de vie infantine sont fermés pendant six semaines par année. Les possibilités d'entreprendre des travaux en dehors des périodes de présence des enfants sont très limitées. Des travaux de peu d'importance doivent donc intervenir dans ce cadre-là. C'est ce qui s'est passé dans ce cas-là.

Pour des travaux de plus grande importance, c'est soit une fermeture qui doit être demandée, ce que nous cherchons à éviter, soit trouver une structure alternative pour accueillir l'ensemble des enfants pendant la durée des travaux. C'est ce qui devrait être fait pour le centre de vie de Valency lors de la réfection majeure qui l'attend.

Le sinistre s'est déclaré aux alentours de 15 h 30. L'arrivée des premiers parents s'est faite à partir de 16 h 30, donc il n'a pas été possible d'appeler systématiquement les parents. En cas d'intervention, c'est toujours les professionnels qui ont les contacts des parents, en principe téléphonique, et qui les appellent pour les informer.

Question

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Je commence par déclarer mes intérêts pour ce qui suit. Depuis 2008, je vis dans le quartier de la Sallaz. J’ai entendu les autres habitants de ce quartier se réjouir d’avoir un lieu de rencontre plus tranquille pour se réunir et amener leurs enfants pour qu’ils s’amusent dans des parcs de jeux, sous forme de containers apparemment, dans un terrain de basket qui n’est jamais arrivé, et heureusement dans un terrain de foot qui a été mis à disposition des familles au pied de la passerelle de la Sallaz, mais que de temps en temps.

Ce dernier est un lieu qui a permis au Festival de la Cité de s’étendre davantage en 2021. A la suite du festival, le terrain a été laissé dans un état déplorable. Ce lieu n’a pas pu être utilisé pendant tout l’été et automne. La Municipalité a bien réagi à ce problème et promis une créative réhabilitation du terrain si aucun problème ne survenait.

Le terrain est toujours inutilisable. Quand on connaît un peu le foot, on sait que de la mi-novembre à la mi-février, il n’est plus viable de jouer à l’extérieur. Mis à part les bonshommes de neige qui pointeront leur nez de carottes divers, ceux qui veulent utiliser le terrain sont interdits de jeux de juin 2021 à février 2022.

Entre un terrain de foot laissé à l’abandon et des places de jeux en containers, les personnes du quartier en ont marre. Est-ce que vous pouvez indiquer une date précise à laquelle le terrain de foot de la Sallaz sera bien préparé et utilisable par les habitants de ce quartier et pouvez-vous nous indiquer si le projet du terrain de basket a été complètement abandonné ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme vous l’avez dit, par rapport à ce terrain de la Sallaz, c’est dommageable qu’il ait été maltraité alors que quand on prête un objet de ce type-là, les règles sont très claires : si on casse, on répare et on paie. Je ne sais pas quand vous êtes allée sur le terrain, vraisemblablement assez récemment, toutefois.

Mon service m’assure que le travail a été fait sur le terrain et que des barrières sont posées actuellement, car vous vous en doutez, quand on remet en état un terrain de ce type-là, il faut éviter qu’il soit piétiné. Les barrières ont été posées autour de ce terrain. On veut faire en sorte que l’herbe puisse pousser.

Pour le terrain de basket, on n’a pas trouvé trace de cela. Il y avait eu en 2011 l’intention de faire un terrain d’aventure. C’est ce qui a été préféré à ce moment-là, ça a été un aménagement plus simple. C’est ce projet qui avait été retenu et pas celui de la pose ou de la création d’un terrain de basket.

Question

Mme Alice Girardet (Les Verts) : – Ma question s’adresse à Mme Germond. Entre l’avenue d’Echallens et l’avenue de la Vallombreuse se trouve un quartier résidentiel limité à 30 km/h, où vivent de très nombreuses familles. Bien que non prévues pour cela, les rues de ce quartier semblent avoir depuis toujours été utilisées comme transit entre le centre de Prilly et la Vallombreuse.

Cependant, la situation s’est fortement aggravée depuis la fermeture de l’avenue d’Echallens pour le chantier du LEB, qui a entraîné la déviation officielle des véhicules par le chemin Guiguer-de-Prangins.

Les voitures sont aujourd’hui beaucoup plus nombreuses, certains poids lourds passent également par là et le sentiment d’insécurité des habitants et habitantes s’est donc accru. A

notre connaissance, aucune mesure d'accompagnement n'a encore été prise, par exemple pour limiter le trafic, en réduire la vitesse, ou améliorer la visibilité des automobilistes.

Malheureusement, durant les dernières vacances d'octobre, une petite fille de 5 ans a eu un accident de voiture alors qu'elle jouait avec d'autres enfants du quartier. Rendue invisible par les voitures en stationnement, le véhicule qui montait Guiguer-de-Prangins ne l'a pas vue traverser. Sa vie a heureusement été épargnée, mais elle a passé quatre jours à l'hôpital et a aujourd'hui l'une des deux jambes complètement plâtrée.

Cet accident a beaucoup choqué les autres enfants présents et les parents du quartier, dont je fais partie, qui souhaitent que des mesures puissent être prises rapidement pour améliorer la situation. Cet accident a beaucoup choqué les enfants et les parents du quartier, qui souhaitent des mesures rapides.

Dans ce but je souhaite poser la question suivante : quelles sont les mesures d'accompagnement que la Municipalité a pris ou entend prendre pour protéger de la circulation routière les enfants de ce quartier, au moins pendant la durée des travaux du LEB ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité regrette cet accident et adresse ses meilleurs vœux de rétablissement à cette petite fille. Il ne faut pas hésiter à nous solliciter tout de suite et ne pas attendre la séance du Conseil pour le faire, afin que nous puissions prendre rapidement les mesures nécessaires.

En effet, les travaux du LEB ont des impacts importants sur la circulation dans ce quartier. L'avenue d'Echallens est complètement fermée. Il est possible qu'une partie du trafic se reporte sur d'autres chemins. Une série de mesures d'accompagnements a été mise en place en parallèle à ce chantier. Une signalisation régionale a été mise en place en partenariat avec la Ville de Prilly, le Canton et la Ville de Lausanne.

Depuis Cheseaux et Romanel, une signalisation incite à éviter le secteur de l'avenue d'Echallens et nous avons mis en place une déviation sur l'avenue de la Vallombreuse. Par ailleurs, officiellement, les chemins que vous évoquez ne figurent pas sur un itinéraire de déviation, ce qui n'empêche pas la formation de situations critiques. A Prilly-Chasseur, nous essayons de contenir le trafic.

Il y a aussi tout le nœud des terminus de substitution à cet endroit-là. Malgré ce dispositif, force est de constater qu'une partie du trafic se retrouve malheureusement à cet endroit précis et se reporte dans les zones 30 que vous évoquez. Ces axes ne sont pas calibrés pour absorber ce trafic. Les charges de trafic sont relativement faibles, mais bien plus importantes que d'habitude. Nous enregistrons quelque 800 véhicules sur ces chemins.

Nous déplorons ce malheureux accident et j'ai demandé à mon service de travailler sur des mesures d'accompagnement. Nous avons l'intention de nous coordonner avec Prilly, car une partie de l'entrée de l'accès se fait sur Prilly.

Question

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – On a appris début octobre, dans un discret communiqué de presse, dont le *24 heures* s'est fait le relais aujourd'hui, que le directeur de Beaulieu quittait ses fonctions. Ma question est de savoir quand un nouveau directeur ou directrice entrera en fonction, par quel canal s'annoncera le communiqué et si, à cette occasion, on aura des informations sur le déficit ou l'équilibre des finances de Beaulieu et sur l'avenir, y compris financier, de Beaulieu.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Ce n'est pas parce qu'un communiqué de presse n'est pas repris par la presse qu'il est discret. Il se trouve que la société anonyme de Beaulieu a communiqué sur le départ du directeur au 31 décembre et qu'effectivement, je crois que ce communiqué n'a été repris par personne, sauf par *Lausanne-Cité* la semaine dernière, plusieurs semaines après la communication de celui-ci. Le poste a été remis au concours et un directeur ou une directrice sera nommé au premier semestre 2022, au plus tard à la fin du premier semestre.

Cette question est un peu indépendante de la question que vous posez sur les informations financières. Vous aurez accès au rapport des comptes révisés de Beaulieu SA dès qu'ils auront été adoptés en 2022. Vous avez aussi pu avoir par le biais de vos commissions de contrôle, de gestion et de finances, toutes les informations nécessaires relatives aux crédits complémentaires qui sont intervenus en 2020 et en 2021 pour Beaulieu, en lien avec la crise du Covid-19.

Je me tiens aussi à disposition pour donner de plus amples informations sur la situation financière. Il est vrai qu'elle est aujourd'hui fortement marquée par le Covid. C'est beaucoup moins vrai depuis quelques semaines. On espère que la tendance positive se poursuive. On a la reprise des affaires qui est effectivement bien amorcée. On est en tout temps à disposition, s'agissant d'une SA propriété de la Ville de Lausanne.

Question

Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) : – Ma question est pour Mme Litzistorf. Dans le dernier numéro de *Lausanne-Cité*, on peut lire que seuls les vélos à assistance électrique pourront faire l'objet d'une demande de subvention. Qu'en est-il de la subvention pour les vélos sans assistance électrique, adoptée par ce Conseil le 22 septembre 2020 ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Une proposition de subventionnement pour les vélos non électriques a été élaborée et sera soumise d'ici peu à la Municipalité. Elle se base sur le règlement du fonds du développement durable et le rapport de préavis adopté dans ce Conseil.

Elle respectera cette proposition et l'enveloppe de 178 000 francs votée. On ira bien entendu sur des éléments bien plus précis quant aux modalités, quand la Municipalité les aura validées.

Question

M. Yohan Ziehli (UDC) : – Le droit bernois permet aux autorités de facturer certaines interventions de la police quand une intervention est entachée de débordements. C'est le cas lorsque des actes de violence ont été commis contre des personnes ou des biens.

La facture peut être adressée aux auteurs de violences ou aux organisateurs. Existe-t-il dans la pratique vaudoise ou lausannoise des dispositions similaires et, le cas échéant, ont-elles été utilisées ? Je n'ai pas pu envoyer la question plus tôt et une réponse plus tard par écrit me convient parfaitement.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – A ma connaissance, non.

Projet Métamorphose

Plaines-du-Loup, premier plan partiel d'affectation

Demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation des aménagements définitifs des espaces publics et du parc du Loup

Demande de crédit pour le raccordement provisoire des cinq pièces urbaines au réseau de distribution d'électricité des Services industriels

Préavis N° 2021 / 22 du 22 avril 2021

Culture et développement urbain, Logement, environnements et architecture, Finance et mobilité, Service industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je n'ai pas de remarque sur le rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Par trois préavis échelonnés entre décembre 2019 et juin 2021, notre Conseil a octroyé l'ensemble des droits distincts et permanents de superficie (DDP) de la première étape de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, pour quelque 1150 logements et 25 000 m² de surface d'activités. Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir sur notre territoire un des plus grands chantiers de Suisse, que j'invite d'ailleurs toutes et tous à visiter, c'est très impressionnant.

Si les premiers habitants emménagent dans leur immeuble l'été prochain, entre et autour des surfaces des DDP, il y a les rues piétonnes traversantes, les abords du chemin des Bossons et de la route des Plaines-du-Loup, une placette publique et le parc du Loup, qui font l'objet du présent préavis, des espaces publics très importants, notamment pour la qualité du quartier, le vivre ensemble et la cohésion sociale.

Les Verts accordent énormément d'importance à ces espaces publics et nous tenons ici à saluer la qualité du projet qui nous est proposé, en relevant quelques éléments : la diversité et la complémentarité des espaces et des usages (ludiques, sportifs, de détente, naturels, potagers, terrasses, etc.), la gestion des eaux pluviales vue comme une ressource, avec des rétentions à ciel ouvert ou dans des fosses de plantation d'arbres, l'arborisation généreuse accompagnée de nombreuses surfaces naturelles favorables à la biodiversité, les réflexions poussées sur les matérialités, la limitation de la pollution lumineuse, etc.

Nous saluons aussi la mise en œuvre d'un système de bio-monitoring, qui permettra de s'assurer que les différents éléments mis en place sont efficaces, ainsi que de suivre l'évolution de la canopée et de la température, pour vérifier l'impact positif du projet d'espaces publics sur le phénomène d'ilot de chaleur urbain.

Nous espérons ainsi que les standards de qualité intégrés dans le présent projet puissent devenir une nouvelle norme et être intégrés au plus vite dans l'ensemble des projets lausannois.

Vous l'aurez compris, c'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que les Verts lausannois vous invitent à accepter les différentes conclusions de ce préavis n° 2021/22 et à boucler ainsi la première étape de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Le PLR salue ce préavis. Toutefois, une question se pose. Ayant fait partie de la commission qui a traité cet objet, je n'ai pas fait attention au fait que les 110 luminaires n'étaient pas prévus dans le préavis. A moins que cela m'ait échappé.

Ce serait assez intéressant de connaître le coût de ces 110 luminaires pour qu'on ait une idée plus précise des 700 000 francs qui nous sont demandés ce soir. Mon entreprise œuvre sur place sur deux objets du périmètre qui se construit. Il y a énormément de bâtiments dans la phase une de ce projet.

Je suis assez dubitatif. Lorsque tout sera construit, comment la mobilité va-t-elle fonctionner et comment sera-t-elle gérée ? C'est un grand mystère. Ce n'est pas l'objet du préavis. Mais c'est une question qui se pose vu l'ampleur de la phase 1 du chantier. J'ose imaginer la suite de cet ouvrage, qui sera une ville dans la ville. Pour ce soir, si je peux avoir une réponse concernant les luminaires, ça m'intéresserait. De toute manière, le PLR acceptera ce préavis.

M. Vincent Vouillamoz (VL) : – Je souhaite tout d'abord féliciter la Municipalité. Après avoir beaucoup parlé d'énergie, de loyers, de densité, comme l'a relevé Valéry Beaud avant moi, ce dernier préavis ferme la boucle en donnant corps à la Métamorphose des Plaines-du-Loup. S'il fallait relever un manque dans ce projet d'aménagement d'espaces publics, les Vert'libéraux regrettent que le périmètre du projet semble ignorer les quartiers qui sont hors du périmètre des Plaines-du-Loup.

La conception urbanistique initiale avait l'ambition de créer des liens avec les quartiers voisins : Blécherette Bossons, Bois-Gentil. Que ce soit en matière de traversées piétonnes, de mobilité telle que l'a rappelé Guy Gaudard avant moi.

Nous attendons que la Municipalité poursuive ses démarches au-delà du périmètre de ce premier PPA des Plaines-du-Loup en regardant aussi dans les quartiers voisins. En souhaitant que ce soit une réponse réussie face aux attentes placées dans ce projet, les Vert'libéraux soutiendront avec enthousiasme ce préavis.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais répondre à la question de M. Gaudard sur l'éclairage public. Ce que prévoit le préavis, c'est un crédit de 700 000 francs financés par le Plan lumière pour les installations de l'éclairage public. Ce que mentionne le préavis, c'est qu'il y a un montant de 1 267 629 francs TTC inscrit dans le crédit-cadre du Plan lumière et qui permettra le financement de l'éclairage public.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je ne souhaitais pas m'exprimer après le syndic, je voulais rapidement en ma qualité de membre du groupe socialiste donner la position de ce groupe sur ce préavis. L'essentiel a été dit par ceux qui sont mes préopinants.

Je voulais intégrer le vote sur ce préavis et répondre à M. Gaudard en ramenant la question à ces enjeux de mobilité que nous discutons régulièrement au sein du Conseil. La conviction que la commission avec la plupart des lecteurs du préavis se sont forgée, c'est le cas du groupe socialiste, c'est que nous aurons dans cette partie de la ville qui est en construction et qui émergera bientôt, nous aurons en réalité la preuve à échelle humaine du fait qu'un quartier avec une mobilité individuelle réduite limitée à certains espaces bien définis avec des rues qui sont principalement des espaces de rencontre, de déambulation, de jeu, ça fonctionne, ça peut fonctionner, et ça fonctionne probablement mieux que tout ce qu'on connaît d'autre à Lausanne aujourd'hui.

C'est donc finalement ce que je souhaite de meilleur pour ces espaces publics. C'est d'être réalisés, et de remplir une mission qui dépasse la qualité de vie dans le quartier, la preuve par l'exemple que nous pouvons et devons construire à l'avenir la ville comme elle a émergé dans les siècles passés, comme un espace de vie plutôt que comme un espace de circulation. C'est dans ce sens-là que le groupe socialiste vous invite à soutenir ce préavis et les dépenses qu'il propose.

La discussion est close.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – La commission s’est déterminée sur chacune des huit conclusions du préavis municipal par des votes séparés. Le résultat était le même pour chacune des conclusions : 10 oui, 1 opposition et pas d’abstention. Chaque conclusion est donc recommandée par la commission.

Les conclusions sont approuvées par 72 voix contre 3 et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/22 de la Municipalité, du 22 avril 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de CHF 12’426’000.- dédié au périmètre du PPA 1 des Plaines-du-Loup afin de réaliser les espaces publics et le parc du Loup ;
2. de transférer le budget, les dépenses et amortissements du crédit d’ouvrage ouvert (1110.501.8513 et 1110.501.8514.1) du préavis N° 2018/01, sur le crédit prévu en conclusion 1 ci-dessus ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné en conclusion 1 ci-dessus les recettes liées aux redevances d’équipement ;
4. d’amortir annuellement le crédit prévu sous conclusion 1 ci-dessus par le budget de la Direction du logement, de l’environnement et de l’architecture, Service des parcs et domaines, rubrique 331 ;
5. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous conclusion 1 ci-dessus sous la rubrique 390 du budget de la Direction du logement, de l’environnement et de l’architecture, Service des parcs et domaines ;
6. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de CHF 270’000.- dédié au raccordement provisoire des installations de chantier des cinq pièces urbaines au réseau de distribution d’électricité des Services industriels ;
7. d’amortir annuellement le crédit prévu sous conclusion 6 ci-dessus par le budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose, rubrique 331 ;
8. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous conclusion 6 sous la rubrique 390 du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose.

**Demande de crédit complémentaire au préavis N° 2018/10
Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu-dit « Pont de Fenil » à St-Légier**

Préavis N° 2021/29 du 12 mai 2021

Sécurité et économie

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Karine Beusire Ballif (Soc.) : – Suite à la rupture de la conduite survenue en juin 2017 au Pont de Fenil, la réparation s'est avérée très difficile. L'étude détaillée des travaux à réaliser a montré des difficultés qui n'ont pas été prises en compte dans la demande de crédit initial. On peut s'en étonner, même si ce crédit supplémentaire est inévitable. Le groupe socialiste soutiendra ce préavis.

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) : – Le groupe des Vertes et des Verts va soutenir la demande de crédit complémentaire pour le remplacement des deux conduites qui permettent d'importantes économies d'énergie et en alimentation en eau potable. Toutefois, nous aimerions rendre la Municipalité attentive sur deux points :

- l'aspect biodiversité : en s'assurant que toutes les mesures seront prises afin de préserver le site lors de ces lourds travaux, bien que nous soyons conscients que les blondins, héliportage et installations de chantier restent indispensables pour le remplacement de ces conduites.
- l'aspect sécurité : en s'assurant que les ressources et moyens du Service de l'eau soient suffisants afin qu'il reste attentif et réactif à ces fréquentes ruptures de conduites, qui heureusement cette fois-ci n'ont pas eu de graves conséquences environnementales, matérielles ou humaines vu que la fuite a coulé directement dans le ruisseau.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La découverte tardive sur l'état des passerelles et les nécessités de préserver particulièrement les accès, ou tenir compte de l'absence d'accès, me conduisent à vous faire cette demande de crédit complémentaire.

Je vous remercie pour les avis positifs exprimés en opinion. Je prends bonne note des préoccupations exprimées en lien avec la préservation des ressources et de la biodiversité aux alentours du site. Les réflexions sur ces conduites sont permanentes, elles sont dues de longue date, un entretien continu doit être discuté ces prochaines années, mais les ressources du fonds de l'eau sont suffisantes pour le moment.

La discussion est close.

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – C'est à l'unanimité que la commission a accepté les cinq conclusions du préavis, votées en bloc.

Les conclusions sont approuvées par 73 voix contre 1, sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/29 de la Municipalité, du 12 mai 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de CHF 1'650'000.- pour permettre de prendre en compte les plus-values inhérentes au remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu-dit « Pont de Fenil » à St-Légier;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 en fonction des dépenses réelles dans l'année par la rubrique 2910.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau ;
3. de prélever un montant équivalent à la charge d'amortissement mentionnée au point 2 sur le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau rubrique 2910.2820.4 ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ou de l'attribuer au fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau rubrique 2910.2820.4 si le crédit est déjà amorti.

Fixation du montant des jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026

Rapport

Ainsi que le prévoit l'article 29, 2e alinéa de la Loi sur les communes, il revient au Bureau du Conseil de proposer les indemnités versées aux membres du Conseil dans l'exercice de leur mandat. Le Bureau, après consultation des groupes du Conseil, propose les dispositions applicables durant cette législature et espère ainsi satisfaire le plus grand nombre.

Le Bureau a souhaité conserver le même montant que lors de la législature 2016-2021 pour les **jetons de présence aux séances du Conseil**, soit la somme de **Fr. 80.– par séance**.

Pour les **séances de commissions**, le Bureau du Conseil propose de ne pas modifier les montants fixés en 2006, et d'en rester aux jetons de présence suivants :

Séances jusqu'à deux heures : **Fr. 80.–**

Séances de deux à quatre heures : **Fr. 100.–**

Séances de plus de quatre heures : **Fr. 120.–**

Le Bureau propose de conserver le statu quo pour l'indemnisation de la rédaction des rapports de commission, pour les jetons de présence octroyés aux Présidents des commissions permanentes des Finances et de Gestion et pour les rapports présidentiels de ces commissions, ainsi que ceux des sous-commissions. Il propose de faire mention des frais de garde des enfants des membres du Conseil.

- **Rapport de commission : Fr. 80.–**

- **Ajout par séance de commission supplémentaire rédaction du rapport : Fr. 40.–**

- **Jetons de présence des présidents des commissions permanentes de gestion et des finances : Fr. 120.– par séance.**

- **Indemnités pour les rapports présidentiels et des sous-commissions : Fr. 150.–**

- **Indemnités pour frais de garde des enfants des membres du Conseil selon règlement annexé**

Le Bureau propose enfin d'octroyer une indemnité forfaitaire aux groupes, calculée selon le principe suivant : Fr. 100.- par an et par membre du groupe au Conseil

- **Indemnités forfaitaires aux groupes de 100.- par an et par membre du groupe, versées aux groupes.**

Enfin, le Bureau propose de conserver le statut quo pour le montant de l'**indemnité annuelle du Président du Conseil**, soit **Fr. 10'000.-**. Comme en 2016, un montant de 10'000 francs est inscrit au budget du Conseil pour le paiement ou remboursement des factures liées à la réception présidentielle jusqu'à concurrence de ce montant maximum. En cas de non utilisation de la totalité, le solde échoirait au budget du Conseil pour la prise en charge des collations usuelles.

Le Bureau propose que les dispositions précitées entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2021 avec effet rétroactif.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, telles sont les propositions que le Bureau vous prie d'accepter.

Le Président :

Nicola Di Giulio

Type de travail	Prix du jeton
Séance du Conseil	Fr. 80.--
Séance de commission et du Bureau – jusqu'à 2 heures	Fr. 80.--
Représentations du Bureau	Fr. 80.-- /par représentation
Séance de commission et du Bureau – de 2 à 4 heures	Fr. 100.--
Séance de commission et du Bureau – de plus de 4 heures	Fr. 120.--
Séance de commission – rédaction du rapport	Fr. 80.--
Séance de commission – ajout par séance supplémentaire – rédaction du rapport	Fr. 40.--
COGES & COFIN – jeton de présence des Présidents	Fr. 120.--
COGES & COFIN – indemnités rapports présidentiels et sous-commissions	Fr. 150.--
Indemnités pour frais de garde et de baby-sitting	Tarif horaire de la Croix-Rouge vaudoise
Indemnités forfaitaires annuelles versées aux groupes	Fr. 100.-- /par représentant du groupe au Conseil /par an
Indemnité annuelle présidentielle	Fr. 10'000.--
Fonds réception présidentielle	Fr. 10'000.--

Règlement de remboursement des frais de garde pour baby-sitting.

1. d'approuver le principe de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal selon les critères suivants définis par le Bureau du Conseil :
 - 1.1. Les frais de garde des enfants de moins de 12 ans révolus des membres du Conseil communal sont remboursés pour les activités du Conseil suivantes :
 - 1.1.1. séances plénières du Conseil ;
 - 1.1.2. séances de commission ad hoc et permanentes (visites incluses) ;
 - 1.1.3. séances du Bureau (représentations exclues) ;
 - 1.1.4. séances du Bureau électoral général.
 - 1.2. La durée de l'indemnisation est la durée effective de la séance, majorée d'une heure pour les déplacements.
 - 1.3. Le tarif horaire (TVA comprise) est celui fixé par la Croix-Rouge vaudoise.
 - 1.4. Les conditions de remboursement sont les suivantes :
 - 1.4.1. le membre du Conseil en fait la demande ;
 - 1.4.2. le membre du Conseil fait appel à une personne (baby-sitter), à l'exclusion des parents et des grands-parents de l'enfant, ainsi que des personnes vivant sous le même toit que l'enfant ;
 - 1.4.3. le membre du Conseil fait parvenir une pièce justificative détaillée qui atteste de la garde de l'enfant durant l'activité du Conseil exercée.
 - 1.5. Les modalités pratiques de remboursement sont les suivantes :
 - 1.5.1. le membre du Conseil adresse au secrétariat du Conseil, au plus tard le 31 janvier suivant l'année civile lors de laquelle la garde a été effectuée, une facture détaillée ;
 - 1.5.2. le secrétariat du Conseil se charge de contrôler les données de la facture et de la transmettre contresignée (signatures du président du Conseil et du/de la secrétaire du Conseil) à la comptabilité pour règlement dans les meilleurs délais.
2. de fixer au 1^{er} juillet 2021 l'entrée en vigueur du principe de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal.

Discussion

M. Valentin Christe (UDC) : – Nous nous retrouvons dans ce moment un peu particulier où le Conseil communal a le privilège de décider lui-même de sa propre rémunération. Les institutions sont ainsi faites que c'est à nous de prendre cette décision.

Vous l'avez sans doute vu dans le rapport du Bureau, en substance, le Bureau propose de ne pas modifier les montants qui nous sont soumis et d'aligner les tarifs de la garde d'enfants à ceux de la Croix-Rouge vaudoise.

Le groupe UDC est inquiet de la santé financière de la Ville de Lausanne et constate que le budget de l'année prochaine prévoit un déficit de plus de 60 millions de francs. C'est un autre sujet et une autre source d'inquiétude pour nous. Nous avons le sentiment que les élus peuvent et doivent montrer l'exemple et consentir un petit sacrifice, afin de contribuer, dans une très modeste mesure, au rééquilibrage de la situation financière de notre Ville.

Nous considérons qu'il serait étrange que l'on demande à d'autres de faire des sacrifices, alors que nous nous en tenons à un régime de beau temps. Ce petit effort représente une baisse de 10 % des montants que vous trouvez en page 2 du rapport. Je dépose donc formellement un amendement sur ce point. (*L'amendement est projeté.*) Je pars du principe que chacun est capable d'appliquer une baisse de 10 % sur chacun des montants, mais je l'ai quand même appliqué sur le document que vous voyez ici. En précisant que les indemnités pour les frais de garde ne sont pas concernées par cette baisse.

J'ai pris la liberté de transmettre cet amendement à tous les chefs de groupe du Conseil communal la semaine dernière, afin que chacun ait le temps d'en prendre connaissance et d'en discuter tranquillement avec son groupe. En principe, tout le monde a donc eu le loisir de prendre connaissance de cet amendement en avance.

Amendement Valentin Christe

Type de travail	Prix du jeton
Séance du Conseil	72.-
Séance de commission et du Bureau –jusqu'à 2h	72.-
Représentations du Bureau	72.-/représentation
Séance de commission et du Bureau – de 2 à 4h	90.-
Séance de commission et du Bureau – de plus de 4h	108.-
Séance de commission – rédaction du rapport	72.-
Séance de commission – ajout par séance supplémentaire – rédaction du rapport	36.-
COGES et COFIIN – jeton de présence des présidents	108.-
COGES et COFIIN – indemnités rapports présidentiels et sous-commissions	135.-
Indemnités pour frais de garde et de baby-sitting	Tarif horaire de la Croix-Rouge vaudoise
Indemnités forfaitaires annuelles versées aux groupes	90.- par représentant du groupe au Conseil/an
Indemnité annuelle présidentielle	9000.-
Fonds réception présidentielle	9000.-

M. Guy Gaudard (PLR) : – A titre personnel, comme entrepreneur, je vois cela d'un œil un peu différent que celui de mon collègue Valentin Christe. On n'est pas vraiment dans une période où on va baisser les salaires.

Je pense que c'est aussi dévaloriser la fonction de président de ce Conseil, dévaloriser le travail des conseillers communaux d'aller leur tauper quatre balles sur leur séance de commission. Il y a quelque chose qui me gêne. On pourrait trouver une économie dans un autre secteur. De là à diminuer de 10 % les indemnités, car ce n'est pas un salaire, mais une indemnité, ça me semble très dévalorisant pour le temps que l'on passe ici, pour la rémunération que l'on reçoit.

M. Louis Dana (Soc.) : – On est en début de législature, c'est la mesurette symbolique, avec de petits accents populistes que nous propose l'UDC. Il y a cinq ans, j'étais tout nouveau dans ces murs et M. Chollet avait proposé la même chose. Ça n'a pas vraiment à voir avec le budget, monsieur Christe, c'est quelque chose de populiste que vous soutenez ici. A l'UDC, on n'attend pas le nombre des années pour être populiste.

C'est une mesure symbolique. Le montant économisé est totalement anecdotique. Vous l'avez dit d'ailleurs vous-même. Je reviens sur l'aspect populiste de la chose. On ressuscite la vieille antienne de l'UDC qui est contre une professionnalisation de la politique, même si, je vous le concède, le salaire que l'on touche en tant que conseiller ne permet pas de vivre.

C'est un revenu – et je partage l'avis de M. Gaudard sur la petitesse de cette intervention – qui est appréciable pour beaucoup de membres de ce Conseil, notamment moi. Cela permet de vivre, de faire des choses, surtout, ça constitue une juste rétribution pour un travail sérieux, que certains et certaines mènent sérieusement – vous, notamment, monsieur Christe ; ce serait dommage de vous couper de votre sérieux. Je pense que c'est une mesure qu'il faut refuser et le groupe socialiste la refusera.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je ne m'étonne pas de cet accueil glacial à mon amendement. On me parle de dévalorisation du travail du Conseil communal, mais ces jetons sont sensiblement plus élevés que ceux des autres communes genevoises. Pourtant, on ne fournit pas un travail si supérieur !

Je crois qu'il y a quelque chose de surréaliste ici. On me parle d'une proposition qui serait un peu populiste. Je suis amusé d'entendre cela de la bouche d'un représentant du Parti socialiste, car, en matière de démagogie, on n'a pas grand-chose à lui envier.

On nous parle de professionnalisation de la politique. Je considère qu'il faut absolument rester une assemblée civiliste, c'est le meilleur moyen de rester en contact avec nos électeurs. On voit ce qu'il en est dans les pays voisins en matière de perte de contact avec le réel.

De là à penser que la présence va diminuer de manière sensible si les jetons de présence diminuent... Chacun ici s'engage non pas pour toucher un revenu, mais pour faire bouger les choses pour ses idées, et pour s'engager dans sa ville, pour ses concitoyens.

En l'occurrence, ce n'est pas la rétribution et/ou le montant de cette rétribution qui va, j'ose espérer, influencer l'engagement des uns et des autres. Il s'agit effectivement d'une petite mesure, mais vous savez que les petits ruisseaux forment une grande rivière. En l'occurrence, il faudra une grande rivière pour combler le déficit de Lausanne, et je vous invite donc à soutenir cet amendement.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je pense que M. Christe a eu ce qu'il voulait ce soir. Je ne reprendrai pas le commentaire de M. Dana, mais nous partageons son avis. Par contre, si on pouvait éviter les attaques gratuites, ça serait pas mal. Je suis d'accord avec notre collègue Guy Gaudard, et je pense que la majorité de notre groupe partage largement les propos pleins de bon sens d'expérience de quelqu'un qui a pu siéger à différents endroits.

On peut comparer avec d'autres grandes villes de ce canton, mais l'engagement en termes de nombre d'heures, de pourcentage, de nombres de commissions et de séances demande un engagement sensible. Je pense que les jetons de présence à Lausanne sont bons, sont élevés, et permettent de récompenser ce travail, de le soutenir.

Vous avez des gens qui consacrent un pourcentage non négligeable à l'engagement politique et c'est ce qui grandit le travail politique de ce Conseil, contrairement à certaines interventions ce soir.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Il est toujours délicat de définir quelle est la valeur de notre travail, de mettre un tarif sur ce que nous faisons. Ça dépend donc de la qualification de chacun d’entre nous sur le travail que l’on exerce. La proposition de l’UDC a cet avantage de proposer, sous une petite mesure, une gestion des deniers publics.

En revanche, le problème que je perçois à titre personnel, c’est qu’elle touche une activité qui est rémunérée à titre d’indemnité. On l’a dit de ce soir, ce n’est pas un salaire. En revanche, je pense que l’activité que nous avons a une valeur bénévole et, à ce titre-là, la proposition qui est faite par le groupe UDC est correcte, car nous devons aussi accepter une part de bénévolat dans les tâches que nous effectuons.

Encore une fois, puisqu’il est difficile de savoir si la part de bénévolat doit être comprise dans un 90 % par rapport à ce qui est aujourd’hui perçu fait qu’il y a une liberté de vote laissée par le PLR quant à l’amendement.

M. Philippe Miauton (PLR) : – J’ai bien entendu les propos de M. Dana et je me suis demandé si c’était le membre d’un parti qui s’exprimait ou un élu. Si c’est un élu, c’est tout à fait normal de prétendre à une certaine somme. Quand on sait que cette certaine somme est reversée à son parti, on peut se demander si c’est la caisse du parti qui parle ou celle de l’élu.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Sur un débat aussi peu prioritaire que celui qu’on a actuellement, pour le groupe Ensemble à Gauche, l’enjeu essentiel est l’accessibilité à cette fonction de conseiller ou de conseillère communale pour toutes et tous les citoyens.

Il y a celles et ceux qui sont ici nouvellement élus, il y a aussi ceux et celles qui pourraient être amenés à rejoindre ce parlement par le processus des viennent-ensuite que tout le monde connaît. Plus on est précaire, plus on a des conditions de travail compliquées, des salaires bas, et le fait d’avoir des horaires qu’il faut recomposer, accéder à cette fonction revient à perdre du revenu. C’est pour cela que ces indemnités existent. De ce point de vue, la comparaison avec les autres communes ne tient que très modérément, voire pas du tout. L’activité nécessaire obligatoire pour un conseiller communal à Lausanne est bien plus élevée que dans les autres communes vaudoises du fait de la charge, de la fréquence des séances.

De ce point de vue, le montant de l’indemnité, même si je souhaiterais qu’il soit valorisé, d’une commune comme Denens, ou une autre commune moins grande que Lausanne, n’est pas comparable, car vous indemnisez des personnes qui ne se trouvent pas à devoir recomposer leur activité professionnelle et jongler avec des revenus et où ça devient de plus en plus compliqué.

L’enjeu essentiel, c’est qu’il n’y ait aucun frein pour ces fonctions pour quelque personne que ce soit. On peut avoir l’idéal d’une activité de milice, mais pour certaines activités professionnelles à temps plein, c’est impossible de continuer à ce taux-là, si on veut se présenter tous les mardis soir au groupe.

C’est de ce point de vue que l’on s’oppose à cet amendement. Sans entrer dans les anathèmes qui sont envoyés, défendre un tel amendement, c’est favoriser l’accès de celles et ceux qui n’ont matériellement pas besoin de ces indemnités pour subvenir à leurs besoins. Même pour les groupes qui ont un système de mutualisation de ces indemnités, ce qui me paraît normal et que nous pratiquons aussi, pour tous les groupes, quand vous avez des personnes précaires qui accèdent à ces bancs-là, il y a toujours des personnes qui ont besoin de ces indemnités pour vivre. M. Dana était légitime à défendre ce qu’il a défendu. Pour toutes ces raisons, je vous invite à vous opposer à cet amendement.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Une remarque et quelques réflexions. La remarque, je me souviens d'un long débat que nous avons eu à la fin de la législature passée sur la problématique des conflits d'intérêts. Je pense que nous sommes dans un cas où nous devrions tous sortir de la salle, car nous pourrions tous être potentiellement dans le cadre d'un conflit d'intérêts sur un tel sujet.

Cela étant, quelques observations. Depuis plusieurs mois, plusieurs voix s'élèvent pour dire que la situation économique et sociale est précaire. Elle risque d'être difficile pour tout le monde. Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'envoyer un signe comme conseillers communaux de dire que nous sommes prêts à renoncer à un petit pourcentage de notre indemnité. Il y a donc une valeur de symbole derrière cette proposition.

Seconde observation, l'accessibilité. Il me semble que le Conseil communal est voulu pour permettre un système de milice, à l'exception des municipaux, qui permet notamment en siégeant le soir et en ayant des commissions permanentes où on ne peut pas se faire remplacer et qui doivent aussi siéger à des horaires qui permettent en principe à tout le monde de s'y rendre, d'éviter ces problèmes d'accessibilité.

Dernière observation. Je pense qu'aujourd'hui, si nous raisonnons en termes de rémunération et de revenus lorsque nous sommes conseillers communaux, c'est que nous faisons une faute, car nous devons avant tout raisonner pour le bien public. A ce titre, je soutiendrai l'amendement de l'UDC.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'apprends avec étonnement que l'engagement de certains dépend du montant des jetons de présence. Mesdames et messieurs, les jetons de présence, comme il a été rappelé par mon préopinant, ne sont pas un salaire, mais une indemnité. La plupart de notre activité est liée à une notion de bénévolat. J'ai de la peine à croire que certains parmi nous font de la politique pour des raisons financières.

Je voudrais aussi rebondir sur les propos de M. Dana, où il dit : « je fais des choses avec cet argent ». J'espère que ces choses sont liées à des activités politiques. Il parle de populisme, mais moi je parlerai plutôt de populaire. Si cette décision était prise ce soir par notre plénum, ça montrerait un signe d'exemplarité et de solidarité envers tous les Lausannois et Lausannoises qui vivent des situations difficiles.

Le Covid a frappé certaines personnes dans cette ville fortement. Ce serait la moindre des choses que nous, conseillers communaux, ne restions pas dans une position de honte acquise, mais que nous montrions un signe par rapport à ces personnes. Je vous engage à soutenir cet amendement.

M. Jacques Pernet (PLR) : – A titre personnel, je peux renoncer à une partie de mes indemnités. En revanche, je peux comprendre que pour certains et certaines dans ce Conseil, le fait de participer à nos soirées de Conseil communal ou à des séances de commission implique de se faire remplacer à son travail, soit d'engager un baby-sitter. Je comprends que pour ces personnes il y a un coût lié à nos activités. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

Toutes nos séances incluent un travail de préparation qui n'est pas rémunéré. C'est absolument logique. Nous avons des séances de groupes qui sont parfois aussi longues que les séances de Conseil communal. Nous avons aussi des préparations de commission. Tout ce travail de préparation est inclus implicitement dans ces indemnités. C'est la raison pour laquelle je pense que cet amendement n'est pas opportun. Nous avons la liberté de vote chez nous, donc je m'abstiendrai.

Mme Charlotte de la Baume (V'L) : – Je partage ce qui a été dit sur le ridicule de l'économie qui serait réalisée avec cet amendement. Je ne vais pas répéter non plus la nature

extrêmement bénévole qui est réalisée par les conseillers. Je suis touchée par la notion de valeur symbolique. Ce serait éventuellement un argument qui pourrait être valable.

Cependant, une autre valeur qui me touche, c'est l'équité. Si on demande aux élus du Conseil communal de faire un acte symbolique, je pense que ce serait normal de demander à tous les élus, aussi bien du législatif que de l'exécutif, pour être équitable. Maintenant, ce n'est pas l'objet du débat de ce soir et ce n'est pas mon intention du tout de l'ouvrir. Comme ce n'est pas l'objet de ce débat-là, et que ce n'est pas à l'ordre du jour, je vous invite à refuser cet amendement, qui n'est pas équitable.

M. Louis Dana (Soc.) : – Pour répondre à M. Miauton qui craint de voir dans les élus socialistes une certaine part de schizophrénie entre le militant élu, c'est vrai, dans les partis de gauche, chez nos alliés comme chez nous, on redistribue une partie de nos jetons de présence à notre formation politique.

Moi, j'en suis fier. Ça nous permet de défendre au niveau fédéral par exemple la transparence pour les financements des partis. C'est quelque chose de difficilement concevable chez vous. Chez nous, il y a une clarté dans les finances qui nous permet de faire ça. On pourrait attendre la même chose de vous.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – C'est de nouveau pas par rapport à ce débat, mais pour déposer un autre amendement. C'est le moment, ou pas ? Je vais déposer cet amendement. Il concerne le remboursement des frais de transport.

Avec notre groupe, Ensemble à Gauche, on propose d'approuver le principe de remboursement des frais de transport du Conseil communal selon les critères suivants : Ces déplacements doivent être effectués en transports publics et le montant du remboursement doit être égal à l'achat des titres de transport. Sont remboursés les déplacements qui sont liés aux activités comme les séances plénières, les séances de commission, les séances de Bureau, les séances électorales générales et les séances de groupe.

Amendement Franziska Meinherz

Indemnités pour frais de déplacement selon règlement annexé

Règlement de remboursement des frais de transport

1. d'approuver le principe de remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil communal selon les critères suivants :
 - 1.1 Les frais de déplacement des membres du Conseil communal sont remboursés pour les déplacements effectués en transports publics.
 - 1.2 Le montant du remboursement correspond aux dépenses liées à l'achat de titres de transport pour lesquelles des justificatifs ont été fournis.
 - 1.3 Sont remboursés les déplacements liés aux activités suivantes :
 - 1.3.1 séances plénières du Conseil ;
 - 1.3.2 séances de commission ad hoc et permanentes (visites incluses) ;
 - 1.3.3 séances du Bureau (représentations exclues) ;
 - 1.3.4 séances du Bureau électoral général.
 - 1.3.5 séances de groupes pour préparer les séances du Conseil communal.

Le président : – Je vous rappelle juste le protocole de prise de parole pour la prochaine fois.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Il y a eu confusion : à ce qui nous a été dit, la consigne a été de déposer nos amendements à ce moment-là. Il serait temps de passer au vote pour passer au prochain amendement.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Je vais essayer d’être court. Monsieur Christe, ces jetons ont été fixés il y a bien longtemps. Si on regarde sur le temps qui nous sépare de cela, les francs de l’époque ne sont plus les francs d’aujourd’hui.

Vous parlez d’équité de traitement dans la crise, mais la Suisse a eu une optique de traverser cette crise qui était inverse à la proposition que vous faites ce soir. Il y a eu maintien des salaires et renforcement du chômage dans le but de ne pas démarrer une spirale de récession économique où tout le monde perd du pouvoir d’achat, de la qualité de vie ou complètement son emploi - pour pouvoir ensuite avoir un maintien de l’économie qui se passe au mieux possible.

Votre proposition tombe complètement à contre-pied. C’est un copier-coller d’il y a cinq ans. Il n’y a pas de privilège. On fait un travail qui devient de plus en plus complexe face à une administration qui se professionnalise. Vous qui êtes dans la minorité de ce Conseil, vous pourriez aussi défendre le fait que la préparation de ces dossiers et la confrontation des arguments demandent du temps, de l’investissement. Ce temps dilué, entre les temps de préparation et les séances elles-mêmes, augmente de plus en plus.

Le salaire, ou l’indemnité horaire baisse continuellement depuis plusieurs années. A minima, on doit maintenir ces jetons de présence à leur hauteur, quelle que soit la façon dont les élus en font usage par la suite pour vivre ou pour simplement dédommager le temps consacré à la collectivité et à la commune.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J’aimerais rajouter deux mots à la discussion sur le premier amendement. Je ne comprends pas très bien ces discussions, car nous sommes des personnes très différentes ici. Nous avons des revenus et des situations professionnelles extrêmement variées.

Vis-à-vis de la crise, on a des personnes qui ont souffert beaucoup plus que d’autres. Il n’y a pas que la population qui a souffert de la crise. Il y a aussi les élus que nous sommes. Certains reçoivent des RHT pour boucler leur mois.

Nous avons dû faire face à différents niveaux de la crise. Je suis gênée par cette proposition. On ne va pas dévoiler la situation individuelle de chacun pour savoir ce qu’on fait de ses jetons, mais je pense que par respect pour ceux qui s’en sortent moins bien, nous ne devrions même pas avoir cette discussion.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je trouve assez cocasse que nous soyons en train de discuter de nos propres indemnités. J’aimerais rebondir sur ce qu’a expliqué M. Rudaz. J’aimerais lui rappeler que même au chômage technique, vous perdez de l’argent. Il semble que vous connaissiez peu de gens qui sont au chômage technique. Moi j’en connais, et je peux vous les présenter, ils ont perdu 20% de leur salaire. Il y a aussi des gens qui ont perdu leur emploi, mais, semble-t-il, vous n’en connaissez pas.

Concernant les indemnités que l’on reçoit, il se trouve que l’on reçoit aussi, nous tous, un salaire en nature, le repas. Après prise d’information, le lunch coûte de 25 à 30 francs dans les temps où nous vivons. Je trouve qu’il est intéressant, dans une logique d’exemplarité et de solidarité, de pouvoir envoyer un signe aussi à ce niveau-là. On peut se demander pourquoi nous ne contribuons pas au moins en partie à ce lunch.

Clairement, chaque conseiller communal, d’après l’amendement que je vais déposer, pourra décider d’amener son propre lunch ou de consommer le lunch qui lui est proposé. Dans ce cas, l’idée est que chaque conseiller communal, s’il consomme le lunch qui lui est proposé,

contribue de façon anecdotique, symbolique, pour un montant de 5 francs, c'est-à-dire environ 17%. Et si quelqu'un décide d'amener son propre lunch, il ne paiera rien.

Ce modèle existe déjà avec l'indemnité internet. Vous tous avez décidé au début de cette année si vous vouliez recevoir les documents en version papier ou pas. Si vous les recevez en papier, vous n'avez pas le droit à cette indemnité de 500 francs, je crois, l'indemnité internet.

Cet amendement que je vous propose se calque sur le même principe, qui, je crois, fonctionne très bien pour une mesure relativement indolore.

Je crois que c'est aussi une très bonne manière d'envoyer un message fort à notre population, que nous sommes solidaires et que nous sommes dans une logique d'exemplarité. Je vous invite donc à soutenir cet amendement également.

Amendement Fabrice Moscheni

Règlement participation des membres du Conseil aux frais de collation

1. D'approuver le principe de perception d'une participation des membres du Conseil communal aux frais de collation selon les critères suivants :
 - 1.1. Pour chaque collation organisée lors d'une séance du Conseil, un montant forfaitaire de 5 CHF est perçu par membre du Conseil
 - 1.2. Les membres du Conseil qui désirent apporter leur propre collation ne sont pas concernés par la déduction
 - 1.3. La participation forfaitaire est perçue par défaut
 - 1.4. Chaque membre du Conseil indique au début de l'année parlementaire si elle/il apporte sa collation. Elle/il peut changer d'avis en cours d'année. Elle/il fait part de sa décision au secrétariat du Conseil
 - 1.5. Le secrétariat du Conseil tient à jour un document permettant le calcul de la participation annuelle de chaque membre du Conseil, tenant compte des choix indiqués par chaque personne concernée
 - 1.6. La participation des membres du Conseil est perçue en déduction du montant total des indemnités dues et versées au début de chaque année civile
2. De fixer au 1^{er} juillet 2021 l'entrée en vigueur des principes énoncés ci-dessus.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Pour rebondir sur la proposition faite par une de mes collègues de la gauche de cet hémicycle, pourrait-on procéder amendement par amendement, ce qui permettra à chacun de s'exprimer seulement sur l'amendement soumis. Si cette requête ne devait pas obtenir votre accord, je vous annonce d'ores et déjà que j'ai aussi un amendement à déposer.

Ainsi que vous l'avez remarqué au début de cette législature, nous avons reçu toute une série de documents de la part du Secrétariat du Conseil pour annoncer toute une série d'informations, et notamment si on souhaitait recevoir uniquement les documents par voie électronique ou si on souhaitait les recevoir encore sous forme de papier.

Pour celles et ceux qui ont coché uniquement la voie électronique, il était proposé une indemnité de 560 francs divisée en deux montants. Cette indemnité ne ressort pas des propositions soumises aujourd'hui par le Bureau. Je propose donc de rajouter cette indemnité formellement dans la liste des autres indemnités.

Amendement Marlène Béard

Indemnité en cas de renonciation à l'envoi postal de la documentation en lien avec les séances du Conseil communal : Fr. 560.- (CHF 200.- pour les frais d'impression + CHF 360.- pour l'abonnement à internet)

Le président : – Effectivement, comme cela a été dit en début de séance, lors des prises de parole, chacun est amené à déposer son amendement. Puis chaque amendement sera voté par ordre de dépôt.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Je souhaiterais déposer deux amendements qui concernent l'annexe sur la prise en charge des frais de garde.

Le premier concerne le point 1.1. : il s'agirait d'ajouter un point 1.1.5 afin de permettre une prise en charge des frais de garde lors des séances de groupes politiques représentés au Conseil communal. En effet, les besoins en termes de garde d'enfants ne disparaissent pas lors de ces séances de groupe auxquelles nous participons tous.

Celles et ceux qui ont des enfants le savent très bien. Je pense en particulier aux familles monoparentales qui doivent chaque semaine s'organiser, voire composer avec cette charge que représente cet engagement au sein du Conseil communal.

Comme cela a été dit précédemment, ces séances de groupe sont essentielles pour la préparation des séances plénières et font partie intégrante du fonctionnement réel et pratique du Conseil communal. Il y a donc lieu de considérer pour ces séances de groupe un remboursement des frais de garde avec l'idée de pouvoir garantir pour les élus de cette législature mais aussi de la suivante les conditions d'un engagement sur le long terme.

Nous sommes effectivement dans un système de parlement de milice mais je pense qu'il faut également pouvoir permettre à toutes et à tous, quelle que soit leur charge familiale, de pouvoir s'engager durablement pour la Ville de Lausanne.

Le second amendement que j'avais déposé concerne le point 1.3., concernant le tarif horaire fixé par la Croix-Rouge vaudoise. L'idée est de fixer un montant préférentiel pour celui qui s'occupe de la garde d'enfants. Le règlement actuel prévoit le tarif de la Croix-Rouge, qui est très bas. Si on regarde le site de la Croix-Rouge vaudoise, c'est 9 francs de l'heure. Ce qui a été enlevé du rapport du Bureau, c'est la garantie qu'au moins 150 % de ce montant soit pratiqué.

Nous proposons donc un barème qui soit nettement plus élevé et nous nous basons sur un barème pratiqué par l'Université de Lausanne, qui a le mérite d'exister et qui a été validé par le Bureau de l'égalité.

L'idée, c'est que la plupart des baby-sitters ne sont pas occupés à 100%. C'est souvent une activité à côté. Ce n'est pas une raison pour que le Conseil communal sous-paie des personnes qui sont occupées à la garde d'enfants. Tout travail mérite salaire. Ce barème de l'Université de Lausanne a été modifié sur un seul point.

Cela concerne le tarif du soir des trois enfants, qui ne figure pas dans le barème pratiqué par l'Université de Lausanne. Nous avons suggéré d'ajouter le même montant supplémentaire que celui octroyé entre le tarif de jour et le tarif de nuit : 18 francs dès 19 h et 18 francs dès trois enfants.

A noter également que le tarif de jour est plus élevé que le tarif de nuit, ce qui fait sens puisque lesdits visiteurs doivent garder les enfants de jour et doivent organiser différemment leur activité professionnelle le soir.

Amendement Anaïs Timofte 1

Art. 1. (...)

1.1.5 séances des groupes politiques représentés au Conseil communal.

Amendement Anaïs Timofte 2

1.3 Le tarif horaire est au maximum 150% de celui fixé par la Croix-Rouge vaudoise.

Le tarif horaire, TVA comprise, est de :

- 15 CHF de l'heure dès 19h
- 18 CHF de l'heure dès 19h, dès 3 enfants
- 17 CHF de l'heure le jour jusqu'à 19h
- 20 CHF de l'heure le jour jusqu'à 19h, dès 3 enfants

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Juste quelques éléments qui m'interpellent dans le débat de ce soir. J'aimerais commencer avec M. Moscheni et son amendement. Je laisserai à la cheffe de groupe du Parti socialiste le soin de se positionner ; je ne parle ici qu'en mon nom.

Néanmoins, je suis un peu étonné de votre demande. En réalité, en coupant les paniers-repas, ce que vous faites, c'est une baisse commerciale pour un acteur local et les emplois locaux. C'est donc le contraire de ce que vous demandez d'habitude. Si on commande moins de paniers-repas, il y a un entrepreneur local qui va faire moins de chiffre et moins d'emplois locaux. Ce panier-repas, c'est aussi un acte de rétrocession à la sphère économique. Durant toute la pandémie, nous avons défendu des mesures qui défendent l'emploi local. C'est la même chose ce soir.

Deuxième point qui m'étonne, c'est qu'ici, on parle de solidarité, mais la solidarité, c'est de voter des budgets qui défendent les personnes les plus démunies. C'est de voter l'accueil de jour d'urgence, de nouvelles places de garde en garderie, et de lire le programme du Parti socialiste. Nous vous invitons à le faire, il est très bien, il est très bon. La preuve, nous avons eu trois municipaux élus. J'imagine que les Lausannoises et les Lausannois font confiance à ce parti. La similarité ne se mesure pas sur une baisse linéaire, qui ne tient pas compte de la réalité des personnes.

Imaginons un cas concret, une vendeuse dans le commerce de détail élue à Lausanne. Les vendeuses dans le commerce de détail gagnent 3700 bruts à 100 %. C'est une femme, dans mon exemple. En général ; elles ne travaillent pas à 100 %. Puisqu'elle doit partir à 17 h pour être présente au Conseil communal, elle prend des heures sur son travail, donc elle a une baisse de salaire. Elle doit préparer sa séance. Il y a des coûts cachés dans ses jetons de présence. Il faut donc être un peu réaliste sur ces montants.

Troisième point, vous êtes étonné que ce soient les élus qui fixent les jetons de présence des élus. Qui voulez-vous que ce soit ? La Municipalité ? Ça ne peut être que nous. Qui voulez-vous que ce soit ? Qu'il y ait un référendum populaire sur les jetons de présence des conseillers communaux ? Un référendum coûterait 500 000 francs. Evidemment que ce sont les élus qui fixent des jetons de présence qui ne sont, je vous le rappelle, pas excessifs. On parle de 80 francs pour une soirée passée au Conseil communal.

Dernier point, et c'est pour finir un peu avec une boutade : monsieur Moscheni, monsieur Christe, je vous apprécie beaucoup socialement, mais, soyons sérieux, si vous voulez une vraie économie, parlez moins. Moins on parle, moins ça coûte. Ne parlons pas une heure et demie sur un débat absurde, ça coûtera moins cher. Soyons réalistes. A chaque fois, le Parti socialiste vous a fait des propositions de limiter le temps de parole et le nombre de prises de parole d'un groupe. Vous avez refusé. Vous ne voulez donc pas que les débats coûtent moins cher.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je dépose également un amendement concernant les frais de garde. Il y a effectivement les enfants de moins de 12 ans. Je me suis dit que j’aurais pu commencer la politique beaucoup plus tôt et ne pas attendre que mes enfants soient majeurs.

Je vous invite à rajouter les deux points suivants. Il peut arriver qu’on ait des enfants de plus de 12 ans avec un handicap de santé nécessitant la présence d’un tiers à domicile. Je vous rappelle que des politiciens hommes ont dû réduire leur activité politique pour s’occuper d’un enfant handicapé.

Cette limite de 12 ans me dérange. Si on a un besoin spécial vis-à-vis d’un enfant, on peut faire un effort dans ce domaine. Etant proche aidante moi-même, et ce n’est pas pour moi que je demande cela, je trouve que quand on a des parents qui demandent une présence et que, pour certains, on a la charge en tant que proche aidant, on peut tenir compte de cela.

Je vous demande donc d’accepter de couvrir des frais de garde pour des situations plus exceptionnelles. Je vois que, lorsque les femmes prennent soin des autres, elles hésitent beaucoup à se lancer en politique, notamment parce qu’elles se sentent coupables de laisser leur enfant à la maison quand elles font de la politique.

Je pense que c’est un geste qui pourra aussi les inciter. J’ai personnellement vu beaucoup de femmes renoncer à tout, et beaucoup à leur carrière, parce qu’elles ont eu un enfant handicapé ou parce qu’elles doivent s’occuper d’un parent malade.

Amendement Françoise Piron

Règlement de remboursement pour frais de garde

Sont également remboursés aux membres du Conseil communal, selon les mêmes critères que ceux pour baby-sitting, les frais de garde pour les personnes à charges suivantes :

- enfants de plus de 12 ans avec un handicap de santé nécessitant la présence d’un tiers
- parent dont le membre du Conseil a la charge en qualité de proche aidant

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je vous prie de m’excuser de prolonger la discussion pour une demande informelle. Tout à l’heure, vous vous êtes adressé à quelqu’un de notre camp pour la rappeler au protocole. Je ne sais pas ce que c’est. J’en déduis que vous parliez des adresses qui, selon vos coutumes, sont les bonnes pour démarrer nos interventions telles que : « Merci, monsieur le président, chers et chères collègues, etc. ». J’aimerais vous rappeler, monsieur le président, et je vous remercie de le faire excellemment depuis le début de votre mandat, que votre rôle est d’assurer le bon déroulement des débats, mais que, s’agissant des coutumes et des protocoles qui devraient démarrer chacune des interventions, il n’y a là-dedans rien de réglementaire.

Or, ce qui s’impose à nous, conseillères et conseillers communales et communaux, c’est le respect de tous les règlements et rien que le règlement. Après une rapide relecture des règlements, je ne vois rien qui obligerait les membres de ce Conseil à utiliser ces formules.

On peut apprécier ces formules, qui sont jugées importantes, utiles. Ce sont des coutumes et des traditions qui vont évoluer avec le temps, et il va falloir s’y faire. Avec cette nouvelle législature, peut-être qu’il y a des membres de ce Conseil qui ne souhaitent pas les adapter ou les respecter. Je vous remercie donc, monsieur le président, de ne pas nous rappeler à utiliser des formules que nous ne souhaitons pas utiliser.

Le président : – Merci, monsieur le conseiller, de votre remarque.

Mme Angèle Flora Mendy (Soc.) : – Le Parti socialiste, dans le sillage du parti Ensemble à Gauche, a déposé un amendement sur les frais de garde. L’amendement du Parti socialiste lausannois fait suite au rapport du Bureau sur la fixation des montants de jetons de présence.

Dans ce rapport, le Bureau du Conseil demande de faire mention des frais de garde des enfants des membres du Conseil. Ce rapport dit que le tarif horaire de garde soit celui fixé par la Croix-Rouge vaudoise. Or, les règlements de la Croix-Rouge vaudoise sur les tarifs sont retenus. Si on s'aligne à ces tarifs et aux conditions générales de la Croix-Rouge, ces règlements-là pourraient poser plusieurs contraintes aux élus qui désireraient faire appel à leurs services pour plusieurs raisons.

Premièrement, les tarifs applicables par la Croix-Rouge vaudoise sont particulièrement bas et risquent de ne pas trouver preneur en dehors des baby-sittings de la Croix-Rouge où la garantie d'en trouver un quand la personne en a besoin n'est pas donnée.

Pour un ou deux enfants, le tarif unique de l'heure de garde est de 9 francs. Pour trois enfants, le tarif unique de garde est de 11 francs de l'heure. Le constat que l'on peut tirer de cela, c'est que s'aligner à ces tarifs suggère de faire appel aux services de baby-sitting de celle-ci, car le tarif n'est pas attractif pour d'autres personnes.

Deuxièmement, pour bénéficier du service de bénéfice baby-sitting de la Croix-Rouge vaudoise, il faut d'abord s'inscrire au moyen d'un formulaire sur le site internet de la Croix-Rouge vaudoise, verser une cotisation annuelle de 55 francs, TVA incluse, pour enfin recevoir la liste des baby-sitters de votre région, que vous aurez à contacter vous-même.

De même, seuls les bébés âgés au minimum de trois mois peuvent être gardés. L'enfant malade est par ailleurs exclu de la garde. Pour les services de garde en question, ils ne doivent pas dépasser trois heures si les enfants se réveillaient. Je signale que l'on est là depuis 18h.

Vous devez aussi payer à la fin de chaque garde en espèces et prendre en charge les frais de déplacement du ou de la baby-sitter et après 22h, vous êtes tenus de raccompagner à son domicile le ou la baby-sitter ou de lui payer un taxi.

Le constat que le Parti socialiste en tire est que nous ne devons pas nous voiler la face, les élus qui suggèrent la prise en charge des soins de garde en ont vraiment besoin pour être efficaces dans la prise en charge du mandat qui leur est confié. Par conséquent, le groupe socialiste arrive à la conclusion que les élus doivent avoir la possibilité de faire garder leur progéniture par des personnes en lesquelles ils ont confiance et ne dépendent pas de manière contraignante des tarifs de la Croix-Rouge qui ne garantissent pas une personne de confiance même si elle bien sûr formée.

En conséquence, le Parti socialiste propose la suppression de l'article 1.3 du règlement et propose la formulation suivante : le tarif horaire sera de 15 francs de l'heure dès 19h, il se prend alors le jour jusqu'à 19h, vous 11 francs de l'heure le jour jusqu'à 19h et trois enfants.

Cet amendement a l'avantage de permettre aux élus qui en font la demande conformément au règlement de pouvoir rémunérer les personnes à qui leurs enfants sont confiés. Le Parti socialiste a toujours soutenu les mesures qui concilient la vie familiale et la vie politique. Cet amendement sur le paiement des frais de garde et de la ligne politique que nous défendons depuis de nombreuses années.

M. Jacques Pernet (PLR) : – N'en déplaise à M. Conscience, j'aime bien les formules de politesse. Je pense qu'avec tous ces amendements, ça va loin, trop loin. On ne peut pas prévoir tous les cas de figure. Nous sommes une centaine de conseillers et conseillères et nous avons peut-être cinquante cas de figure différents. Il faut savoir garder raison et conserver un système clair.

Peut-on projeter l'amendement de Mme Timofte ? J'ai beaucoup de respect pour les jeunes conseillères et conseillers qui ont des enfants. Les miens sont grands, mais j'ai une fille qui a trois enfants en bas âge. Je comprends le problème que ça peut poser. Mais le point 1.1.5 me semble aller beaucoup trop loin et je vous demande de ne pas le suivre.

Si l'on commence à indemniser les séances de groupe pour les questions de garde d'enfants, pourquoi pas, dans un deuxième temps, rémunérer les séances de groupe, les séances de préparation de commissions. A mon sens, il faut que les séances de groupe restent de la sphère privée, qui n'a rien à voir avec la sphère du Conseil communal.

Concernant les tarifs horaires, le point 1.1.3 : personnellement, je trouve que ce n'est pas donner un bon signal et ce n'est pas à nous de donner un signe d'inflation sur ce domaine. Il faut rester dans les tarifs usuels de ce marché du travail.

Je résume : le point 1.1.5, c'est ouvrir tout un nouveau paradigme dans notre travail de conseillers communaux au niveau des groupes qui touchent la sphère privée. Et je pense qu'il ne faut pas entrer en matière dans les augmentations des tarifs horaires.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Moi aussi, j'apprécie une certaine politesse et je continuerai à essayer de l'être. Une remarque en préambule : en écoutant la gauche, je constate que le bénévolat n'est pas vraiment à l'ordre du jour ce soir et qu'il y a une défense acharnée de certaines rentes de situation.

Nous voterons et les Lausannois jugeront. J'aimerais rebondir sur les éloges de M. Brayer sur le programme socialiste. J'aimerais vous rappeler que la Ville de Lausanne a le taux de chômage le plus haut de Suisse, deux fois supérieur à celui de la Ville de Zurich. La Ville de Lausanne a le taux d'aide sociale le plus haut, deux fois plus haut que celui de Zurich. A l'UDC, nous sommes inquiets de cette situation.

Par rapport à l'aide au commerce local, M. Brayer a bon dos d'évoquer cette entourloupe, tout cela pour défendre une rente de situation. Nous avons le droit de ne pas être solidaires pour les gens que nous représentons je crois qu'aujourd'hui, nous avons la chance, nous avons l'obligation d'envoyer un signe fort pour leur dire que nous sommes solidaires.

Monsieur Brayer, vous avez dit que nous pouvons être moins actifs et gagner du temps sur cette base. Je vous rappelle que, même minoritaires, nous avons le devoir de défendre les opinions de nos électeurs, même si nous les perdons souvent au vote. Je pense que la démocratie doit être défendue. Je trouve malvenu de la part de quelqu'un membre d'un parti extrêmement majoritaire dans ce plénum de traiter la démocratie de cette manière.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je serai bref. Notre président, quel que soit son parti politique, dont il se dépouille de l'uniforme une année, est la police de l'assemblée. Il ne lui appartient pas de faire respecter le règlement stricto sensu, mais les coutumes et traditions de notre assemblée pour que les débats se déroulent au mieux. Ça ne semble pas être une exigence insurmontable que d'utiliser des politesses.

On pourrait simplement supprimer le Conseil communal pour faire plaisir à M. Brayer. On est là pour défendre les positions des électeurs qui nous ont mis ici. Par ailleurs, en ce qui concerne l'allongement des séances, je le rappelle à ceux qui ont accepté l'urgence de l'interpellation qui nous a été proposée en début de séance.

Il y a une certaine crispation dans ce plénum lorsqu'on vient toucher à notre propre portemonnaie. Je demande le vote nominal. Et sur l'amendement de mon collègue Moscheni également.

La demande d'appel nominal étant soutenue par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Ça fait un bon moment qu'on discute de cela, ça fait bientôt une heure. Ce que je remarque, c'est que, parmi les chefs de groupe, il y a une certaine expérience, ce sont des gens qui font cela depuis un certain temps, mais l'image qu'on donne du Conseil auprès des nouveaux élus est pitoyable.

Il y a eu un grand manque de coordination entre groupes. On peut être reconnaissants au groupe Ensemble à Gauche, sur un amendement, et à M. Christe d'avoir envoyé leur texte. On est sur des sujets compliqués. Ce sont des sujets sur la mobilité, sur les frais de garde, qu'on ne veut pas régler sur un coin de table au dernier moment. Ce sont des amendements qui bouleversent la modification du règlement. Chaque groupe a eu le temps depuis une heure de se coordonner à l'interne. Notre collègue Brayer est intervenu dans son sens en utilisant ses quatre minutes pour permettre au groupe de se coordonner.

Après une minute d'intervention, je demande une motion d'ordre pour qu'on puisse passer au vote sur les différents amendements. Je vous remercie.

La motion d'ordre étant soutenue par le nombre suffisant de voix, le président passe à la discussion sur la motion d'ordre.

M. Philippe Miauton (PLR) : – J'apprécie que les personnes ne donnent pas des arguments juste avant de demander une motion d'ordre.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Je soutiens la motion d'ordre et vous invite à la voter également.

La motion d'ordre est acceptée par 65 oui contre 6 non et 6 abstentions.

A l'appel nominal, le Conseil, par 17 oui, 64 non et 4 abstentions refuse l'amendement Christe.

Ont voté oui : Mmes et MM. Eliane Aubert, Virginie Cavalli, Valentin Christe, Xavier de Haller, Coralie Dumoulin, Denise Gemesio, Henri Klunge, Josée Christine Lavanchy, Mathilde Maillard, Jean-Luc Masson, Philippe Miauton, Patrizia Mori, Fabrice Moscheni, Antoine Piguet, Anouck Saugy, Graziella Schaller, Yohan Ziehli.

Ont voté non : Mmes et MM. Alix Aubert, Valéry Beaud, Karine Beausire Ballif, Romane Benvenuti, Anne Berguerand, Eric Bettens, Aude Billard, Vincent Brayer, Derya Celik, Angélique Chatton, Muriel Chenaux Mesnier, Pierre Conscience, Magali Crausaz Mottier, Valérie D'Acremont, Louis Dana, Charlotte De La Baume, Samuel De Vargas, Sarah Depallens, Caroline Dévallonné Dinbali, Daniel Dubas, Johann Dupuis, Oleg Gafner, Benoît Gaillard, Guy Gaudard, Alexandra Gerber, Alice Girardet, Sara Gnoni, Christine Goumaz, Séverine Graff, Ngoc Huy Ho, Mountazar Jaffar, Paulraj Kanthia, Feryel Kilani, Sevgi Koyuncu, Yusuf Kulmiye, Astrid Lavanderos, Laura Manzoni, Olivier Marmy, Maimouna Mayoraz, Franziska Meinherz, Angèle Flora Mendy, Céline Misiego, Ariane Morin, Varuna Mossier, Sarah Neumann, Ilias Panchard, Mathias Paquier, Esperanza Pascuas Zabala, Roland Philippoz, Françoise Piron, Joëlle Racine, Onaï Reymond, Paola Richard-de Paolis, Karine Roch, Benjamin Rudaz, Yvan Salzmman, Marie-Thérèse Sangra, Tran-Nhu Thanh-My, Olivier Thorens, Anaïs Timofte, Constance Von Braun, Maurane Vouga, Samson Yemane, Manon Zecca.

Se sont abstenus : Mme et MM. Marlène Bérard, Jean-François Cachin, Jacques Pernet, Vincent Vouillamoz.

Le Conseil, par 42 oui, 39 non et 4 abstentions accepte l'amendement Meinherz.

A l'appel nominal, le Conseil, par 17 oui, 63 non et 5 abstentions refuse l'amendement Fabrice Moscheni.

Ont voté oui : Mmes et MM. Jean-François Cachin, Valentin Christe, Xavier de Haller, Coralie Dumoulin, Guy Gaudard, Denise Gemesio, Henri Klunge, Josée Christine Lavanchy, Mathilde Maillard, Jean-Luc Masson, Philippe Miauton, Patrizia Mori, Fabrice Moscheni, Antoine Piguet, Anouck Saugy, Graziella Schaller, Yohan Ziehli.

Ont voté non : Mmes et MM. Alix Aubert, Valéry Beaud, Karine Beausire Ballif, Marlène Bérard, Anne Berguerand, Eric Bettens, Aude Billard, Vincent Brayer, Virginie Cavalli, Derya Celik, Muriel Chenaux Mesnier, Pierre Conscience, Magali Crausaz Mottier, Valérie D'Acromont, Louis Dana, Charlotte De La Baume, Samuel De Vargas, Sarah Depallens, Caroline Dévalonné Dinballi, Daniel Dubas, Johann Dupuis, Oleg Gafner, Benoît Gaillard, Alexandra Gerber, Alice Girardet, Sara Gnoni, Christine Goumaz, Séverine Graff, Ngoc Huy Ho, Mountazar Jaffar, Paulraj Kanthia, Feryel Kilani, Sevgi Koyuncu, Yusuf Kulmiye, Astrid Lavanderos, Laura Manzoni, Olivier Marmy, Maimouna Mayoraz, Franziska Meinherz, Angèle Flora Mendy, Céline Misiego, Ariane Morin, Varuna Mossier, Sarah Neumann, Ilias Panchard, Mathias Paquier, Esperanza Pascuas Zabala, Roland Philippoz, Françoise Piron, Joëlle Racine, Onaï Reymond, Paola Richard-de Paolis, Karine Roch, Benjamin Rudaz, Yvan Salzmann, Marie-Thérèse Sangra, Tran-Nhu Thanh-My, Olivier Thorens, Anaïs Timofte, Constance Von Braun, Maurane Vouga, Samson Yemane, Manon Zecca.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Eliane Aubert, Romane Benvenuti, Angélique Chatton, Jacques Pernet, Vincent Vouillamoz.

Le Conseil, par 40 oui, 25 non et 20 abstentions accepte l'amendement Bérard.

Le Conseil, par 45 oui, 30 non et 6 abstentions accepte le premier amendement Timofte.

Le Conseil, par 58 oui, 22 non et 2 abstentions accepte le deuxième amendement Timofte.

Le Conseil, par 70 oui, 7 non et 5 abstentions accepte l'amendement Piron.

Le Conseil, par 56 oui, 20 non et 6 abstentions approuve le Rapport du Bureau.

Le Conseil communal de Lausanne

décide :

de fixer comme suit les indemnités et jetons de présence du Conseil communal de Lausanne pour la législature 2021-2026 :

1. les jetons de présence aux séances du Conseil : Fr. 80.–
2. les jetons de présence des membres des commissions ad hoc et permanentes :
 - séances jusqu'à deux heures : Fr. 80.–
 - séances de deux à quatre heures : Fr. 100.–
 - séances de plus de quatre heures : Fr. 120.–
3. pour les rapports des travaux d'une commission :
 - rapport sur un objet dont l'examen a nécessité une séance : Fr. 80.–
 - si l'examen a nécessité plus d'une séance, par séance supplémentaire : Fr. 40.–
4. les jetons de présence des présidents des Commissions permanentes
 - de gestion et des finances : / séance : Fr. 120.–
 - plus, pour les rapports (président et sous-commissions) : / rapport : Fr. 150.–
5. l'indemnité présidentielle annuelle : Fr. 10'000.–
6. le fonds réception présidentielle : Fr. 10'000.–
7. l'indemnité forfaitaire aux groupes (versée aux groupes) :
 - par an et par membre du groupe au Conseil : Fr. 100.–

8. l'indemnité pour frais de garde des enfants des membres du Conseil et indemnité pour proches-aidants : selon règlement annexé ;
9. Indemnités pour frais de déplacement : selon règlement annexé
10. indemnité en cas de renonciation à l'envoi postal de la documentation en lien avec les séances du Conseil communal : Fr. 560.-/an (CHF 200.- pour les frais d'impression + CHF 360.- pour l'abonnement à internet.
11. entrée en vigueur : les conclusions 1 à 9 entrent en vigueur rétroactivement au 1^{er} juillet 2021.

Règlement de remboursement des frais de garde pour baby-sitting et des proches-aidants

1. d'approuver le principe de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal selon les critères suivants définis par le Bureau du Conseil :
 - 1.1. Les frais de garde des enfants de moins de 12 ans révolus des membres du Conseil communal sont remboursés pour les activités du Conseil suivantes :
 - 1.1.1. séances plénières du Conseil ;
 - 1.1.2 séances de commission ad hoc et permanentes (visites incluses) ;
 - 1.1.3 séances du Bureau (représentations exclues) ;
 - 1.1.4 séances du Bureau électoral général.
 - 1.1.5 séances des groupes politiques représentés au Conseil communal.
 - 1.2. La durée de l'indemnisation est la durée effective de la séance, majorée d'une heure pour les déplacements.
 - 1.3. Le tarif horaire, TVA comprise, est de :
 - 15 CHF de l'heure dès 19h
 - 18 CHF de l'heure dès 19h, dès 3 enfants
 - 17 CHF de l'heure le jour jusqu'à 19h
 - 20 CHF de l'heure le jour jusqu'à 19h, dès 3 enfants
 - 1.4. Les conditions de remboursement sont les suivantes :
 - 1.4.1 le membre du Conseil en fait la demande ;
 - 1.4.2 le membre du Conseil fait appel à une personne (baby-sitter), à l'exclusion des parents et des grands-parents de l'enfant, ainsi que des personnes vivant sous le même toit que l'enfant ;
 - 1.4.3 le membre du Conseil fait parvenir une pièce justificative détaillée qui atteste de la garde de l'enfant durant l'activité du Conseil exercée.
 - 1.5. Les modalités pratiques de remboursement sont les suivantes :
 - 1.5.1 le membre du Conseil adresse au secrétariat du Conseil, au plus tard le 31 janvier suivant l'année civile lors de laquelle la garde a été effectuée, une facture détaillée ;
 - 1.5.2 le secrétariat du Conseil se charge de contrôler les données de la facture et de la transmettre contresignée (signatures du président du Conseil et du/de

la secrétaire du Conseil) à la comptabilité pour règlement dans les meilleurs délais.

2. Sont également remboursés aux membres du Conseil communal, selon les mêmes critères que ceux pour baby-sitting, les frais de garde pour les personnes à charges suivantes :
 - 2.1 enfants de plus de 12 ans avec un handicap de santé nécessitant la présence d'un tiers ;
 - 2.2 parent dont le membre du Conseil a la charge en qualité de proche-aidant.
3. de fixer au 1^{er} juillet 2021 l'entrée en vigueur du principe de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal.

Règlement de remboursement des frais de transport

1. d'approuver le principe de remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil communal selon les critères suivants :
 - 1.4 Les frais de déplacement des membres du Conseil communal sont remboursés pour les déplacements effectués en transports publics.
 - 1.5 Le montant du remboursement correspond aux dépenses liées à l'achat de titres de transport pour lesquelles des justificatifs ont été fournis.
 - 1.6 Sont remboursés les déplacements liés aux activités suivantes :
 - 1.6.1 séances plénières du Conseil ;
 - 1.6.2 séances de commission ad hoc et permanentes (visites incluses) ;
 - 1.6.3 séances du Bureau (représentations exclues) ;
 - 1.6.4 séances du Bureau électoral général.
 - 1.6.5 séances de groupes pour préparer les séances du Conseil communal.

La séance est levée à 20h30.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Pauline Blanc, Mme Sima Dakkus, Mme Alice de Benoît, Mme Olivia Fahmy, M. Alain Hubler, M. Musa Kamenica, M. Sébastien Kessler, Mme Sara Soto, M. Namasivayam Thambipillai, Mme Diane Wild.

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo, M. Matthieu Carrel, Mme Anna Crole-Rees, M. Jean-Pascal Gendre, Mme Denise Gemesio, Mme Angèle Flora Mendy.

Membres présents 84

Membres absents excusés 10

Membres absents non excusés 6

Effectif actuel 100

A 21 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Je vous invite à reprendre vos places. Nous allons entamer la deuxième partie de cette séance. Nous allons commencer avec les interpellations urgentes.

Nous allons prendre les deux interpellations urgentes sur la dioxine. Je vais pratiquer de la façon suivante : j'appellerai à la tribune M. Fabrice Moscheni, qui viendra développer son interpellation urgente et qui posera des questions à la municipale. Puis, j'appellerai M. Johann Dupuis, qui viendra faire de même. Nous ouvrirons ensuite la discussion générale.

Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Dioxine à Lausanne : une crise sanitaire par amnésie ? »

Développement

Au début de cette année, la Municipalité a annoncé qu'elle a découvert, par hasard, de la dioxine et des furanes sur de nombreux terrains à Lausanne. Citons, entre autres, la ferme de M. Aebi connue pour son marché aux légumes et fruits cultivés et vendus localement et Sauvabelin.

Selon la loi, le taux maximum de de telles substances est de 5 nanogrammes par kilo, alors que les taux de pollution détectés à Lausanne sont de 100 à 300 nanogrammes par kilo, c'est-à-dire 20 à 60 fois supérieurs au taux maximum.

La source de cette pollution est l'ancien incinérateur d'ordures ménagères du Vallon, propriété de la Ville de Lausanne, qui a été en fonction de 1958 à 2005. On peut donc présumer que les taux de pollutions mesurés en 2021 sont bien inférieurs à ceux existant auparavant.

Face à cette pollution, la Municipalité a expliqué qu'il n'y a « pas de danger imminent à condition d'appliquer les mesures de prévention d'usage ».

Une interpellation urgente a été déposée le 21 mai 2021 au Conseil Communal de Lausanne. Lors de la discussion en plénum, la Municipalité a réaffirmé que la pollution a été découverte par hasard et que différentes analyses complémentaires étaient en cours, entre autres une étude sur les mesures sanitaires éventuelles pour les personnes qui ont été exposées. Le Conseil Communal a également voté la résolution suivante : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique de manière proactive, régulière et transparente sur les résultats des analyses complémentaires, par exemple via le guichet cartographique communal ».

Dans l'article du quotidien « Le Matin Dimanche » du 22 août 2021, on apprend que les autorités de la Ville de Lausanne étaient au courant depuis 1996 de la présence de dioxine, contredisant ainsi les déclarations récentes de la Municipalité.

Au vu du développement ci-dessus, les interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité.

1. Quels sont les nouvelles données, informations, résultats depuis le 21 mai 2021 ?
2. Ces informations ont-elles été communiquées en accord avec la résolution votée par le Conseil Communal ?
 - a. Si oui, par quel canal de communication ?
 - b. Si non, pourquoi ?
3. Quelles sont les analyses complémentaires non encore publiées et à quelle date leurs résultats seront-ils communiqués ?
4. Le permis de construire a été refusé à M. Aebi pour son projet immobilier.
 - a. Quelle est l'instance qui a refusé le permis ?
 - b. Est-ce que ce refus est en lien avec la découverte de la pollution à la dioxine ? Quels sont les autres éléments qui ont pu motiver ce refus ?
5. « Le Matin Dimanche » a révélé que la présence de dioxine était connue par la Municipalité en 1996 déjà.
 - a. Comment la Municipalité explique-t-elle que cette information a été oubliée ?
 - b. Est-ce que cette information avait-elle été néanmoins conservée par l'administration et/ou la Municipalité dans une quelconque documentation ? Si oui, sous quelle forme ?
 - c. Quelle(s) mesure(s) la Municipalité prévoit-elle de mettre en place pour éviter qu'un oubli de la sorte se reproduise ?
 - d. Peut-on s'attendre à des procès pour négligence grave contre la Ville de la part de citoyens qui aurait pu être lésés financièrement ou dans leur santé ? Si oui, quelle serait l'ampleur de ce risque au niveau pénal et au niveau civil ?
 - e. Est-ce que la Ville de Lausanne maintient à jour une cartographie des risques ?

M. Fabrice Moscheni (UDC): – Avant tout, pourquoi cette interpellation ? Comme vous le savez tous, au début de cette année, il y a eu une annonce qu'il y avait de la dioxine à Lausanne.

La limite est à 5 nanogrammes par kilo. Nous parlons ici de taux entre 20 et 300 nanogrammes par kilo. Nous avons eu une discussion début mai dans ce plénum, où la Municipalité nous a transmis un message rassurant. Dans le cadre de ce plénum, nous avons voté une résolution : « le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique de manière proactive, régulière et transparente sur les résultats des analyses complémentaires via le guichet cartographique municipal ». Or, mesdames et messieurs, depuis cette discussion, et si on ne tient pas compte des conférences de presse qui ont eu lieu mi-octobre, il n'y a eu aucune communication par rapport à ce problème de la dioxine.

C'est pour cela que nous avons déposé cette interpellation urgente qui a été annoncée par voie de presse. Et suite à cela, le Canton a communiqué le 8 octobre, et la Ville le 14 octobre, donnant certaines réponses par rapport à la situation de la dioxine.

Je voudrais vous donner quelques rappels par rapport à la dioxine. Pourquoi en parlons-nous ? Cette substance est extrêmement dangereuse. Elle provoque des cancers, infertilité, des troubles du développement et du système immunitaire, et des problèmes hormonaux. Les populations les plus impactées sont les êtres humains, car nous sommes en fin de chaîne alimentaire. Donc la dioxine s'accumule dans notre corps. Et en particulier les nourrissons et les femmes enceintes.

Je voudrais vous présenter une information qui pourra peut-être vous intéresser. La demi-vie de la dioxine. Sur ce tableau, vous avez le taux de dégradation de la dioxine dans différents substrats. Comme vous le voyez, au niveau du sol, la dioxine diminue de moitié entre neuf et douze ans.

Donc si aujourd'hui, vous avez un taux de 600 nanogrammes par kilo, il y a dix ans, c'était 1200. Et il y a vingt ans, 2400. Il est intéressant de voir que dans le corps humain, la dioxine se dégrade. Si quelqu'un contaminé par la dioxine aujourd'hui est à un taux de 100 nanogrammes dans son corps, cela veut dire qu'il en avait 400 il y a vingt ans.

Un point très important par rapport à cela. La dioxine a été analysée par l'usine du Vallon qui a été en action depuis 1956 jusqu'en 2005. En 2005, les émissions se sont arrêtées. En tenant compte de ce tableau, cela veut dire que si nous testons aujourd'hui quelqu'un par rapport à son taux en dioxine, 50% voire 75% de la dioxine qu'il avait en 2005 a disparu.

Elle a été métabolisée par son corps. Il en va de même pour les surfaces au sol qui ont été aujourd'hui testées par le Canton. Lorsqu'on parle de 600 nanogrammes, cela veut dire que nous étions à 2400 en 2005 au château.

Sachez que la dioxine ne pousse pas dans le sol. Elle est apportée par l'air. Pendant trente ou quarante ans, les Lausannois ont respiré de la dioxine qui s'est déposée clairement sur les sols contaminés aujourd'hui. Par rapport aux communications qui ont été faites en octobre par la Ville et le Canton, et avant de passer aux questions posées dans notre interpellation urgente, je voudrais quand même noter quelques éléments urgents.

Primo, l'importance de la position est plus importante qu'annoncé en mai. On est plutôt à 600 nanogrammes qu'à 3100. On voit que tous les jardins familiaux de la Ville de Lausanne sont contaminés. Donc les gens qui ont cultivé leurs champs et leurs jardins se sont contaminés en mangeant leur production. Et on constate que certaines institutions liées à la jeunesse ont été en plein centre de la contamination, par exemple le Gymnase de la Cité et trois collèges.

Par rapport à la situation actuelle, et ce que je demanderai dans le cas des résolutions, c'est qu'il n'y a aucun élément par rapport au dépistage et aux soins à apporter aux gens qui ont déjà été contaminés. On parle beaucoup de comment éviter des contaminations, mais la pollution a été là pendant plus de quarante ans.

Depuis 2005, la dioxine a baissé, mais beaucoup de dioxine a intoxiqué les Lausannoises et les Lausannois. Qu'est-ce qui est prévu pour les gens déjà intoxiqués ? Le deuxième problème sur lequel la Ville n'a pas encore communiqué, c'est : qu'en est-il des demandes d'indemnisation des habitants ? L'usine était propriété de la Ville. Donc on peut se demander si les gens impactés par cette pollution ne sont pas à même de demander des indemnisations. Si vous pouvez présenter la troisième slide ?

J'ai superposé sur les zones contaminées les institutions liées à des institutions de la santé. Vous avez des centres extrêmement importants. Mais des CHUV dans la deuxième zone la plus contaminée. Donc on peut imaginer que des gens se sont fait intoxiquer par de la dioxine qu'ils respiraient à pleins poumons.

Sur le transparent suivant, j'ai superposé les institutions liées à la petite enfance sur les zones polluées. Malheureusement, nous avons énormément de structures de la petite enfance qui sont en plein dans la zone la plus polluée. Et dans la deuxième, j'en ai compté à peu près 20. Cette pollution a vraiment eu un impact important.

Il est encore très important aujourd'hui. Entre les années 1956 et 2005, il a été encore plus important. Nous sommes à des taux aujourd'hui qui sont moindres qu'avant. Suite à cette longue introduction, je remercie la Municipalité pour les réponses aux questions de l'interpellation.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Peut-être comme à l'accoutumée, je vais reprendre des propos par rapport au préambule. Je reviendrai dans les questions écrites. Mais c'est pour relever quelques imprécisions qui ne sont pas coutumes. D'abord nous permettre de rappeler que les communications faites par le Canton et la Ville ne sont pas dues à l'interpellation de M. Moscheni. Elles étaient planifiées.

Blague à part, des éléments ont trouvé réponse dans la communication du 11 et du 14 octobre. Je voudrais revenir sur des affirmations. Je voudrais revenir sur le taux maximum évoqué par M. Moscheni. Ceci est partiellement juste. C'est bon de les rappeler avant de reprendre le débat. Il y a 5 nanogrammes. M. Moscheni nous dit que la fertilité des sols à long terme pourrait être remise en cause. Mais il n'y a pas de risque d'utilisation. Il a dit la vérité, mais il dit un peu toute la vérité.

Les trois autres seuils sont des seuils d'investigation à 20 nanogrammes. C'est le début d'un risque d'utilisation et donc un risque sanitaire à étudier. Il y a un troisième panier : 100 nanogrammes par kilo, c'est très spécifique aux espaces, pour les places de jeux, les plantages et jardins familiaux. Ça équivaut à un début de risque d'utilisation avéré. Le seuil d'assainissement est à partir de 100 nanogrammes par kilo. Et puis, il faut le rappeler, cette valeur d'assainissement pour l'agriculture, en vertu de cette ordonnance, n'est pas à 100 comme pour les places de jeux et les potagers, elle est à 1000. C'est important de rappeler cet élément au début de la discussion.

Si le seuil d'investigation est dépassé, il y a peut-être problème. Les cantons examinent si la santé peut être menacée. Si tel est le cas, il y a des restrictions d'utilisation nécessaires à l'élimination du risque. La valeur d'assainissement est dépassée, il y a une menace sur la fertilité des sols à long terme et sur la santé des personnes. Les cantons interdisent alors l'utilisation.

Concernant maintenant les résultats sur Lausanne, on aura l'occasion d'y revenir, la fourchette des valeurs mesurées sur les parcelles de la Ville de Lausanne se situe entre 2 nanogrammes par kilo et 600 nanogrammes par kilo, avec une large majorité des valeurs en dessous de 100 nanogrammes. On reviendra avec des pourcentages.

M. Moscheni affirme que la source de cette pollution est l'ancienne usine du Vallon. Il faut être précis par rapport à ce qu'on a communiqué. L'ancienne usine de génération est considérée aujourd'hui comme le suspect n°1. Mais les recherches historiques ont dû être menées pour affirmer avec certitude qu'il s'agit de cette usine d'incinération. Ces recherches ont été menées par le Canton. Si vous avez suivi la conférence de presse à ce sujet, vous sauriez que certaines de ces recherches sont encore en cours. Ça veut donc dire que c'est le suspect n° 1, mais il y a encore des recherches en cours qui nous permettront d'identifier à 100 % que le suspect est le bon. Ou alors il y aura d'autres suspects potentiels qui seront découverts avec la suite des études. Je m'arrêterai là pour les quelques commentaires sur l'introduction de M. Moscheni.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Ces informations ont-elles été communiquées en accord avec la résolution votée par le Conseil communal ? Par quel canal de communication et si non, pourquoi ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – J'ai cru que vous alliez rappeler la question numéro un à laquelle je n'ai pas vraiment répondu. La première était : quelles sont les nouvelles données depuis le 21 mai ? Le Canton étant l'autorité de surveillance, il faut définir les périmètres. Elles sont conduites sous son autorité en accord avec la Ville. La Ville de Lausanne a communiqué le 14 octobre, principalement sur l'ensemble des parcelles les propositions des mesures à prendre, notamment sur les parcelles en dessus de 100 nanogrammes par kilo.

Ce sont celles-ci qui sont les plus apparentes. Les points forts de cette deuxième série d'étapes de recherche nous donnent à vous présenter quelques points forts par rapport aux résultats du mois de mai pour compléter ou contredire la perception et l'analyse de M. Moscheni.

Le premier point fort, c'est que sur l'ensemble des 119 mesures que nous avons faites, sur les parcelles communales, il y a 80 % qui se trouvent entre 0 et 100, donc en dessous de la valeur d'assainissement pour l'instant, les 20 % restant sont en dépassement du seuil décent.

Deuxième point fort, les analyses confirment que les eaux lausannoises ne sont pas touchées par cette pollution. Les dioxines sont stables. Elles sont très peu solubles dans l'eau. Elles se concentrent dans les couches supérieures du sol et ne s'évaporent pas.

Troisième point fort de cette deuxième étape et de cette deuxième série de mesures, c'est que de nouvelles données nous sont apparues et qu'on a pu constater grâce à l'étude d'évaluation du risque sanitaire que le risque pour les enfants en bas âge est moins prononcé que prévu. Mais qu'une intention plus spécifique doit être apportée à la consommation d'œufs, de cucurbitacées et de légumes racines. C'est dans ce sens qu'on va. Nous avons reçu le 15 octobre, soit le lendemain de notre conférence. La Municipalité a soumis ses propositions au Canton.

On a une décision formelle qui arrive du Canton. Ensuite on travaille avec les services et les mesures qui nous sont demandées. Nous devons les mettre en œuvre. On les repose au Canton, il doit nous les valider, et ensuite, on les met en œuvre sur le terrain. Suite à cette décision du 15 octobre, la Municipalité a soumis ses propositions au Canton. Celles-ci concernent 27 parcelles. Y compris les neuf premières que nous avons identifiées lors de la première étape. Et dans ces parcelles, il y a une garderie, deux collèges, deux forêts, et cinq places de jeu et le parc de l'Hermitage.

Je me permets d'aller dans la question que vous avez évoquée, M. Moscheni. Concernant les informations et par quel biais elles ont été communiquées. Nous avons indiqué lors de la conférence de presse du mois de mai que nous ne communiquerions qu'après l'été 2021. On avait aussi annoncé l'ensemble des recherches et des éléments qu'on devait engranger et les mesures à faire sur le terrain pour pouvoir communiquer quelque chose de sensible à propos du périmètre.

Ce qui s'est passé, c'est que lors de cette conférence de presse, nous avons, aussi bien au niveau de la conférence de presse de la ville, montré le côté proactif de la Ville de Lausanne dans le traitement notamment de l'information. Je m'inscris en faux par rapport à ce qui a été largement développé dans le préambule.

On le verra dans les autres questions posées par le conseiller communal Dupuis. Pour chacune des parcelles, et des jardins qui ont été impactés, on va organiser des rencontres,

expliquer les choses, envoyer des courriers. Tout comme cette période-là. Nous avons déjà envoyé des courriers aux jardinières et jardiniers de notre ville.

Ce qu'on a également fait pendant cette période, ce qu'on a expliqué pendant cette conférence de presse, ce qu'on a fait du mois de mai au mois d'octobre, on a beaucoup travaillé avec les institutions qui étaient en relation avec la petite enfance.

C'est avec eux qu'on a travaillé pour définir les sites sensibles sur lesquels on allait, pour cette deuxième étape, faire de nouvelles mesures. L'information a circulé. Peut-être pas encore assez. Il y a des personnes qui sont aussi passées entre les mailles du filet. Il y a peut-être des verrous à faire sauter et des manières de communiquer encore plus fortes. Mais on ne peut pas dire que d'un point de vue information, nous n'avons pas cherché à atteindre le public cible.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'ai une question sur la réponse maintenant. Je peux poser la question maintenant ? Je m'excuse, madame la municipale, mais je n'ai pas compris votre réponse. La question est très claire. Je la redis. Ces informations ont-elles été communiquées en accord avec la résolution votée par le Conseil communal, et par quel canal de communication ? Entre mai et octobre, avez-vous communiqué et si oui, par quel canal ? A qui allez-vous communiquer ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Les canaux qui ont été utilisés, mis à part les canaux officiels suite à la conférence de presse, on peut remercier les médias d'être un acteur qui permet de diffuser cette information. Nous avons communiqué par écrit avec les publics cibles et les institutions qui étaient concernés.

C'est-à-dire les institutions qui s'occupent de petite enfance. Mais les institutions et aussi les espaces comme les jardins et les potagers, qui sont concernés par la problématique des dioxines. Nous avons fait et organisé des rencontres dans nos jardins.

Quelques rencontres qui ont été organisées pour répondre à ces interrogations et à ces questions. On a utilisé plusieurs canaux. Il faut comprendre que la Ville a agi en tant que propriétaire. Elle agit donc et communique donc avec les publics cibles qui sont en lien avec les parcelles qui sont propriétés de la Ville. Elle n'a pas la compétence d'aller sur d'autres types de propriétaires parce que c'est le Canton qui s'adresse à d'autres types de propriétaires. Est-ce que j'ai été assez claire ?

M. Fabrice Moscheni (UDC):– Tout à fait. Quelles sont les analyses complémentaires non encore publiées et à quelle date les résultats seront-ils communiqués ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – L'étude communiquée par le Canton est encore en cours et permettra d'identifier avec certitude la ou les origines de la pollution, pour faire le lien avec votre question. Il s'agira en plus de faire une recherche historique sur l'usine du Vallon pour connaître plus en détail la structure de gestion, la provenance et les différents types de déchets traités, de faire l'histoire de cette usine et de ses principes.

Le rapport final d'évaluation des risques sanitaires commandé par le Canton est en cours de finalisation. Cette étude a permis d'identifier des recommandations sanitaires par l'usage et selon les niveaux de pollution. Ils ont été rendus publics. Le rapport final explique notamment la méthode pour arriver à ces résultats. Il sera prêt d'ici fin novembre ou début décembre.

M. Fabrice Moscheni (UDC): – Quelle est l'instance qui a refusé le permis ? Est-ce que ce refus est en lien avec la découverte de la pollution à la dioxine ? Quels sont les autres éléments qui ont pu motiver ce refus ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Concernant l’instance qui a refusé, c’est la Municipalité. Concernant le lien avec la découverte de la pollution, il n’y a aucun lien entre la découverte de la pollution de la ville et le refus du permis de construire. Comme cela a déjà été communiqué par la Municipalité par la voix de nos syndics, « le projet est trop dense et fermé sur lui-même et ne présente pas les qualités suffisantes pour justifier la destruction de la ferme ».

Les autres éléments évoqués ayant conduit au refus sont la prise en compte insuffisante du verger, ainsi que de son canton.

La Municipalité a basé sa décision sur plusieurs préavis et avis. La commission consultative d’urbanisme et d’architecture a précisé dans son rapport que cette importante coulée de verdure était vécue comme un espace de nature, de détente et de biodiversité précieuse dans ce contexte urbain dense.

M. Fabrice Moscheni (UDC): – Question cinq : *Le Matin dimanche* révélait que la présence de dioxine était connue par la Municipalité en 1996 déjà. Comment la Municipalité explique-t-elle que cette information ait été oubliée ? Une question à la fois.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il ne s’agit pas d’un oubli. Il est éclairant de reprendre des repères historiques. Des bases légales. Début 1958, on a le début de l’exploitation de l’usine du Vallon. 1982 : mise en service des fumées par filtres. 1985 : ordonnance sur la protection de l’air. 1986 : la première ordonnance sur les polluants au sol entre en vigueur.

Premier problème, on découvre des dioxines et on se rend compte que c’est à force d’avoir lavé avec de l’eau que les dioxines se sont répandues. L’année d’après, il y a un nouveau système de lavage qui est mis en place pour traiter les fumées, ce qui a passablement changé la donne.

1988 : quarante ans après, une nouvelle ordonnance entre en vigueur. Elle introduit des limites pour les dioxines. 2005, c’est l’arrêt de l’usine d’incinération du Vallon. Et c’est aussi l’année où l’Observatoire national des sols considère et recommande de ne plus faire des mesures systématiques en termes de dioxines, et semble considérer que la problématique n’est pas une priorité, je suis très réductrice et partielle dans mon explication, mais il estime qu’il ne faut plus continuer de faire des analyses systématiques.

Il propose d’autres types de protocoles. On a des pratiques technologiques. On change la manière de faire des analyses.

Pour terminer cet historique partiel, en 2007 : limitation légale sur les émissions de dioxines sorties des cheminées dans l’ordonnance de la protection de l’air.

Il ne s’agit donc pas d’un oubli. En reprenant les débats de l’époque, la préoccupation majeure de la Municipalité était la pollution de l’air plutôt que la pollution du sol, comme le montre le débat du 29 juin 1989. Je cite les propos du directeur de l’époque : « Il y a donc lieu de s’assurer que les sources potentielles de dioxine ne se trouvent pas à proximité des secteurs de production agricole, ce qui voudrait dire qu’il vaut mieux avoir une usine au centre-ville. Comme ça, on ne pollue pas la chaîne alimentaire. »

On sent bien que c’est une autre époque et une autre analyse. L’idée n’est pas de stigmatiser ou de dire qu’ils avaient tort. Ils faisaient avec les connaissances de l’époque, comme on le fait aujourd’hui. Il n’est pas exclu que dans quarante ans, quelqu’un reprenne mes propos et dise qu’on n’avait rien compris.

Vous comprendrez peut-être pourquoi, dès la première présentation au mois de mai à la conférence de presse, j'ai ouvert la conférence en disant que les sols étaient vraiment les parents pauvres au niveau suisse dans les domaines de protection de l'environnement.

Avec ces quelques dates, on voit que la priorité avait été plutôt posée sur l'air et l'eau, entre autres. Mais en tout cas pas les sols. Une des vertus de ce triste dossier à gérer aujourd'hui sur les dioxines, c'est que ça attire un peu plus votre attention sur la problématique des sols.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Cette information avait-elle été conservée par l'administration ou la Municipalité dans une quelconque documentation et sous quelle forme ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Les archives existent. En attendant, les documents publics sont archivés. Vous comprendrez qu'il n'y a pas une seule information qui permettrait d'établir ce que savait ou ne savait pas la Municipalité, mais toute une série de sources à partir desquelles une contractualisation historique peut être faite.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Quelles mesures la Municipalité prévoit-elle de mettre en place pour éviter que ça ne se reproduise ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il ne s'agit pas d'un oubli. Le contexte de l'époque impliquait un contexte différent. Le cadre réglementaire actuel pour la protection des sols est suffisamment documenté pour cartographier la pollution en dioxine.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Peut-on s'attendre à des procès pour négligence grave contre la Ville de la part de citoyens qui auraient pu être lésés financièrement ou dans leur santé ? Quelle serait l'ampleur au pénal et en civil ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il n'est jamais possible d'exclure des actions en justice, notamment de la part de particuliers. A ce stade, il faut encore investiguer sur les déchets brûlés et sur les conséquences sur la santé et les valeurs de terrain.

Dans la mesure où l'usine a respecté les normes en vigueur au moment de son exploitation, le risque de mise en cause judiciaire de l'exploitant apparaît limité, dès lors qu'aucune faute ne peut être a priori retenue. C'est particulièrement le cas pour une procédure pénale qui suppose une négligence coupable qui, à ce stade, paraît peu probable.

En matière civile, les choses peuvent être nuancées, notamment en lien avec la responsabilité objective, soit sans faute, notamment la responsabilité du propriétaire d'ouvrage. Mais à ce stade, la responsabilité paraît circonscrite. En résumé, sans pouvoir donner de réponse définitive, nous estimons le risque pénal limité et le risque civil relativement faible.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Est-ce que la Ville de Lausanne maintient à jour une cartographie des risques ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Elle tient à jour une cartographie des dangers. Nous avons également le cadastre des sites pollués. Le Plan directeur communal contient une carte environnement qui présente les différentes contraintes environnementales, dangers naturels, risques technologiques.

Ceci étant, les nouveaux éléments, sols pollués, sont intégrés en partie sur le guichet. La Ville de Lausanne dispose de l'ensemble des mesures prises sur son territoire et prévoit à terme d'intégrer sur son guichet cartographique des données relatives à la pollution aux dioxines pour correspondre à ce principe fondamental de transparence.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J’aimerais vite rebondir sur ce qui a été dit qui est très dense. Je remercie Mme la Municipale pour ses réponses. J’ai la désagréable impression que le message est que tout va bien et qu’il n’y a rien à voir.

Cinq mois pour réagir de manière publique, c’est très long. Nous sommes dans une situation de crise. En parler au mois de mai et nous expliquer au mois d’octobre que le travail qui a été fait, c’est trop long. Par rapport à ça, je dépose une résolution. Elle se lit ainsi. «Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse chaque mois un point de la situation par écrit aux Lausannois. »

Un autre point que j’apprends : toutes les sources et tous les éléments qui sont écrits sur ce problème convergent vers le fait que l’usine du Vallon soit la source. J’apprends ce soir que ce n’est peut-être pas le cas. C’est un nouvel élément. Mais il est clair que c’est un élément important. L’aspect légal va surgir, que ce soit en termes de santé ou de perte de valeur des terrains. C’est un élément que la Municipalité devrait continuer à suivre et à communiquer de manière proactive.

Vous dites également que ce n’est pas si grave, car il n’y a que 20% des parcelles et des mesures qui montrent un taux supérieur à 100 nanogrammes par kilo. Serait-il possible d’avoir le nom de ces parcelles ? Et si j’ai bien compris, ce sont des parcelles qui sont uniquement la propriété de la ville de Lausanne, ce qui sous-entendrait que d’autres parcelles appartenant à des privés n’entrent pas dans le cadre de ces 20% de parcelles.

Si j’ai bien suivi vos explications, la norme a été mise en œuvre en 1998 avec la mise en œuvre des limites en 1998. Mais nous savions en 1990 que la dioxine était présente en quantité relativement importante. Je suis certain que, au vu de ce que j’ai présenté avec la période de dégradation de la dioxine dans le cadre d’un phénomène naturel, ce qui aurait été découvert en 1996 s’il y avait eu des tests, on aurait découvert des taux bien supérieurs à ce que l’on a découvert récemment.

La question que je pose, c’est que vu que ces normes sur la pollution des sols ont été mises en œuvre en 1998 et que la Ville de Lausanne était tout à fait au courant qu’il y avait de la pollution à la dioxine, pourquoi ces normes n’ont pas été appliquées dès ce moment-là ?

Par rapport à votre explication sur le fait que finalement aujourd’hui, il faut faire très attention à ne pas manger des œufs, des légumes, et que les gens étaient informés par rapport à cette problématique, je me pose la question sur les gens qui ont été intoxiqués pendant quarante ans jusqu’en décembre 2020. Je dépose une résolution par rapport à cela, qui vise à protéger ces gens et avoir un suivi médical de ces personnes qui ont été intoxiquées.

Je rappelle qu’on parle ici de contamination par le sol et par les airs. Lorsque vous avez 600 nanogrammes au Château, ça veut dire qu’ils sont arrivés par les airs. Et clairement, ça a aussi impacté la santé des Lausannois.

Finalement, je dépose une troisième résolution par rapport aux aspects légaux. Je salue le fait que vous souteniez qu’il n’y a pas beaucoup de risques. Mais je crois qu’une approche proactive par rapport à ces problèmes légaux se justifie dans le cadre d’une pollution aussi importante. Donc je dépose cette résolution : «Le Conseil communal souhaite que la Municipalité évalue et quantifie les risques de procédure en indemnisation des personnes impactées par la pollution ».

Résolution Fabrice Moscheni 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse chaque mois un point de la situation par écrit aux Lausannois

Résolution Fabrice Moscheni 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lance un dépistage des personnes intoxiquées par la dioxine et s'assure que les mesures adéquates soient prises pour les soigner.

Résolution Fabrice Moscheni 3

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité évalue et quantifie les risques de procédure et indemnisation de personnes impactées par la pollution.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je ne vais pas allonger pour l'instant, car on va entendre le débat sur la résolution. M. Moscheni, j'ai du respect pour votre intelligence, mais j'aimerais que vous arrêtiez de dire que j'ai dit à un moment donné que ce n'était pas grave.

Ecoutez ce que je dis trente secondes. Pas une seule fois je n'ai dit que ce n'est pas grave. Alors, arrêtez de faire un procès d'intention, ou je ne sais quelle manipulation. Ça a le don de m'agacer.

Interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « Lausanne contaminée aux dioxines : qui doit assainir et qui va payer ? »

Développement

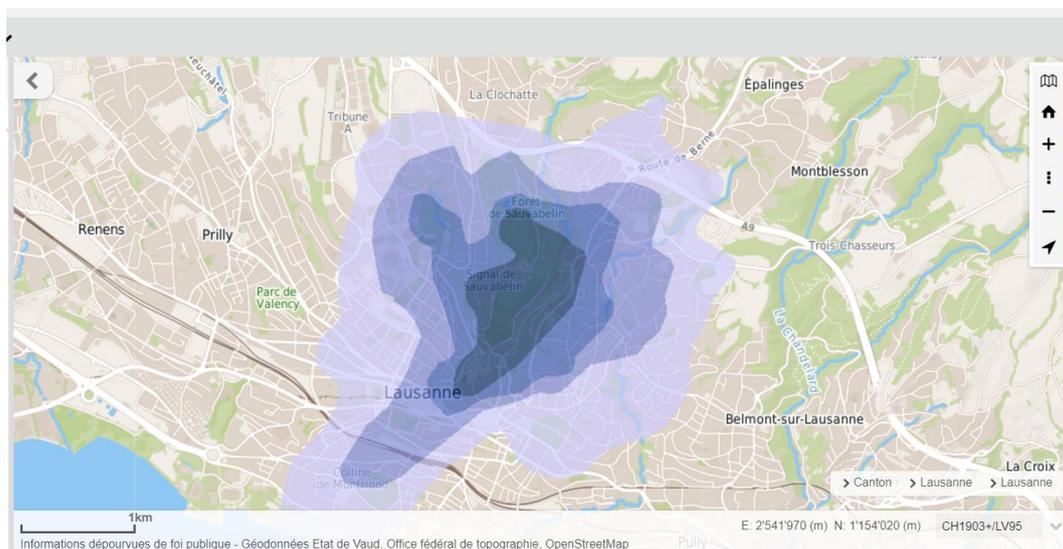
La dangerosité de la substance et le communiqué du canton datant du 11.10.2021 montre une situation critique vis-à-vis des dioxines en région lausannoise. L'assainissement rapide des zones concernées doit être discuté en urgence.

La Ville de Lausanne et ses environs sont touchés par une pollution aux substances de la famille des dioxines faisant peser un risque sur la santé des habitant.e.s ainsi que sur l'environnement. Le périmètre concerné est bien plus grand que ce que l'on pouvait imaginer : l'ensemble du centre-ville est touché ; la zone contaminée s'étend en direction de Prilly à l'ouest ; descend jusqu'au bord du lac au sud, touche les communes de Belmont et Pully à l'est et s'avance jusqu'à Epalinges au nord. Les concentrations de dioxine concernée vont de 20 à plus de 200 ng TEQ/kg. Certaines denrées alimentaires et produits animaliers cultivés ou élevés sur les sols concernés sont désormais officiellement reconnus comme impropres à la consommation.

Les communications des collectivités publiques semblent assez lacunaires quant au droit des habitant.e.s de la ville de Lausanne d'évoluer dans un environnement sain et non contaminé par des polluants potentiellement dangereux ainsi que sur le droit de tous les propriétaires privés à l'assainissement de leur terrain pollué. La Municipalité s'est référé jusqu'ici principalement aux exigences découlant de l'Ordonnance fédérale sur les sols et ne voit la nécessité d'agir que sur les terrains publics. La Municipalité et plus loin le canton semblent omettre les changements législatifs en cours au niveau national et leurs implications sur l'obligation future d'assainir les terrains privés et publics pollués par des dioxines à Lausanne.

En effet, une modification de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement ainsi que de l'Ordonnance fédérale sur les sites contaminés est actuellement en cours. Si cette réforme aboutit, ce qui paraît fort probable, celle-ci impliquera une nouvelle valeur de concentration pour l'évaluation du besoin d'assainissement des sols concernant les dioxines. L'assainissement sera nécessaire à partir de 20 ng TEQ/kg pour tous les jardins privés et familiaux, sur des places de jeux et tout d'autres lieux où des enfants jouent régulièrement.

En clair, un nombre important de jardins privés et places de jeux figurant en bleu sur la carte ci-dessous devront être assainis selon la nouvelle mouture de l’Osites, si elle est adoptée. Le devoir d’assainir ne se restreint pas aux parcelles publiques comme évoqué jusqu’ici par la Municipalité, mais englobe également toutes les parcelles privées où la valeur limite mentionnée ci-dessus est dépassée.



L’obligation d’assainir toutes les parcelles concernées incombe, vraisemblablement dans le cas présent, aux collectivités publiques, bien que des investigations historiques soient encore nécessaires pour le démontrer définitivement. C’est en effet l’ancienne usine d’incinération du Vallon qui semble être l’origine de cette pollution. Or, la LPE et l’Osites imposent prioritairement au perturbateur par comportement, donc à l’exploitant de l’usine, le devoir d’assumer les coûts de l’assainissement. Les collectivités vaudoises et lausannoises pourront certes demander des subventions fédérales (fonds OTAS), mais celles-ci n’indemniseront en principe que 40-60% des coûts d’assainissement incombant à des collectivités publiques. Dans le cas présent, l’assainissement prendra vraisemblablement la forme de l’excavation d’une partie des sols contaminés et leur remplacement par du matériel sain, opération dont les coûts sont élevés.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quel soutien va-t-il être apporté dans l’immédiat aux sociétés et associations actives dans la production alimentaire concernées par la pollution? Qu’en est-il des jardins familiaux ou des lieux de production tels que les fermes de la région ?
2. Quels vont être les impacts de cette pollution sur la politique d’agriculture urbaine de la Ville de Lausanne ?
3. Les études d’Unisanté concernant les conséquences sur la santé d’une exposition à ces polluants sont elles-définitivement terminées? La Municipalité maintient-elle ses affirmations de la séance du conseil communal du 9 juin comme quoi cette pollution au dioxine ne représente pas un risque majeur pour la santé de la population lausannoise ?
4. Les eaux du lac de Sauvabelin, Lac Lemman zone de Lutry, et cours d’eau de la Vuachère ont été analysées. Des analyses des autres rivières couvrant les zones touchées, notamment le Flon et la Louve, sont-elles prévues? L’ensemble des sources d’eau

potable ont-elles été analysées ? Les analyses faites à ce jour ne semblent pas avoir porté sur les sols et faune aquatiques. De telles analyses seraient-elles pertinentes ?

5. Au vu des conséquences pour la Ville de Lausanne comment la Municipalité voit-elle la révision en cours de la LPE et de l'Osites et ses impacts sur l'obligation d'assainir les sols contaminés aux dioxine à Lausanne ? Va-t-elle participer à la consultation actuellement encore en cours sur la révision de la LPE ? Si oui avec quelle position ?
6. Comment la Municipalité apprécie-t-elle le risque que l'ensemble des jardins privés et places de jeux dans le territoire désigné par le canton doive probablement être assaini en vertu de l'Osites? Le cas échéant sur quels critères la priorisation d'assainissement des différents sites sera établie ?
7. Selon l'analyse de la Municipalité, qui devrait être défini comme le perturbateur par comportement et donc responsable de conduire les assainissements ainsi que de la majorité des coûts en découlant ? La Ville ? D'autres communes ? Le Canton ? Certains privés? La méthode d'assainissement a-t-elle déjà été définie ? Si un assainissement devait être fait en remplaçant la terre, comment et où serait éliminée la terre contaminée ?
8. Pourquoi la Municipalité ne communique-t-elle pas sur le fait que, selon la nouvelle mouture de la LPE et de l'Osites, tout jardin privé concerné par la contamination devrait, à terme, également pouvoir bénéficier d'un assainissement ? Que conseille la Municipalité aux propriétaires privés de jardins et potagers contaminés et désireux de voir les collectivités publiques se charger de l'assainissement au sens de l'Osites ?
9. La Municipalité est-elle en mesure de fournir une évaluation des coûts globaux de l'assainissement des sites contaminés à la dioxine sur le territoire Lausannois ainsi que des coûts qui devraient être supportés par la Municipalité ? Sinon quand sera-t-elle en de communiquer une telle estimation des coûts ?

M. Johann Dupuis (EàG) : – Contrairement à l'interpellation précédente, celle-ci n'a pas pour but d'analyser le passé pour démontrer à quel point la Municipalité aurait été coupable ou non d'actes de pollution. De lancer des insinuations sur d'éventuelles procédures en justice contre la Ville de Lausanne qui n'ont, selon le cadre légal actuel, aucune chance d'exister et aucune possibilité d'être menées.

J'aimerais, avec cette interpellation d'intérêt, attirer le débat sur ce qui va se passer maintenant, parce que c'est cela qui intéresse la population lausannoise. Les dioxines, c'est un sujet important, pas pour lancer une psychose, mais pour rappeler que quand on a des sols pollués à la dioxine, il y a des aliments qui deviennent impropres à la consommation. Cela a été communiqué par le Canton le 11 octobre dernier. Ça veut dire que ça nous touche toutes et tous en tant qu'habitants de la ville de Lausanne. Particulièrement celles et ceux qui ont des jardins et des enfants.

Les enfants jouent avec ces terres contaminées et peuvent l'ingérer. C'est pour ces enfants qu'il existe un risque qui ne doit pas dégénérer en psychose. Parler de personnes intoxiquées à la dioxine par le passé, c'est risible quand on pense chacun aux taux de microplastiques que nous avons actuellement dans nos corps et qui sont sûrement bien plus cancérigènes que les dioxines.

J'arrive au sujet. Le 11 octobre dernier, le cCnton a communiqué sur le périmètre de la pollution qui est pire que celui qu'on avait imaginé. Les concentrations de dioxine ont été évoquées. Il m'a semblé, et c'est le grief que je fais à la Municipalité, et je serais curieux et je me réjouis d'entendre les réponses de celle-ci à ce grief.

C'est que j'ai également eu l'impression, comme M. Moscheni, qu'une partie de la communication de la Ville était lacunaire, notamment celle qui s'adressait aux propriétaires des jardins privés comme publics. Les habitants de Lausanne ont le droit d'évoluer dans un environnement sain et non contaminé. Selon le droit actuel, un droit qui est en mouvement, parce qu'il y a une révision qui est programmée de la loi sur la protection de l'environnement et de l'ordonnance qui gère les sites contaminés. La dioxine va devenir un élément central qui justifie l'assainissement d'une manière beaucoup plus systématique et peut-être plus rigoureuse que jusqu'à présent.

La réforme en cours parle d'une limite d'assainissement à 20 nanogrammes. Avec cette limite, la plupart des jardins publics et privés situés dans le périmètre lausannois devraient être assainis. Il me semble que la Municipalité n'a pas communiqué activement sur le droit des propriétaires et des utilisateurs de jardins à avoir ceux-ci assainis.

C'est pourquoi je pose une question à la Municipalité. J'aimerais préciser que, selon la Loi sur la protection de l'environnement, lorsque les villes sont responsables dans telles situations de pollution, elles peuvent bénéficier de fonds publics pour mener ces assainissements.

Il n'y a pas de raison pour la Ville de freiner le rétablissement de la situation, l'assainissement de jardins publics et privés qui bénéficient aux Lausannois. C'est au contraire le rôle de ce Conseil communal de persuader la Ville de mener ces assainissements le plus vite possible et de la manière la plus systématique possible pour faire de la ville un environnement sain et dans lequel les enfants peuvent jouer sans risque.

Après cette introduction, j'aimerais passer aux questions.

Réponse de la Municipalité

M. Johann Dupuis (EàG) : – Quel soutien va-t-il être apporté dans l'immédiat aux sociétés et associations actives dans la production alimentaire concernées par la pollution, et qu'en est-il des jardins familiaux ou des lieux de production tels que les fermes de la région ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Pour être équitable et par principe par rapport à M. Moscheni, je me permettrai en préambule de revenir sur quelques éléments de votre interpellation, monsieur Dupuis. Et de l'introduction de votre interpellation. Je reviendrai sur quelques éléments qui pourront clarifier le débat, ou en tout cas amener quelques éléments pour la suite du débat. Mon préambule sera assez long.

Tout d'abord, dire que le périmètre de ce qu'on pouvait imaginer, c'est scientifiquement difficile à soutenir. En mai dernier, nous avons annoncé que le prochain pas à faire était de définir ces périmètres. Puisque nous en manquons. Nous avons dessiné une sorte de patate, aujourd'hui on est plus proche d'une succession d'amibe. Les périmètres dessinés aujourd'hui, c'est ce qu'on avait dit qu'on allait travailler sans savoir ce à quoi on allait aboutir.

Non, monsieur Dupuis, nous n'avons pas omis des changements législatifs encore. Lors de la conférence du mois de mai et des conférences du mois d'octobre, soit la Ville soit le Canton, et même les débats que nous avons ici, je suis systématiquement comme le Canton revenue sur cette législation en évolution. Nous y reviendrons.

Dernier point, le plus important, nous n'avons à aucun moment prétendu que le devoir d'assainir se restreignait aux parcelles publiques. Vous dites que vous faites un grief à la Municipalité, je pourrais faire grief de revisiter et revoir et relire comment fonctionne notre système politique suisse.

Et pour dire justement et pour rappeler que la Ville ne se substitue pas au Canton. Dans la mise en œuvre d'une ordonnance fédérale. Vous le savez. Elle ne rend pas de décision à sa place, qui plus est pour des privés. Par contre, la Ville prend ses responsabilités en participant activement à la communication comme nous l'avons fait auprès de la population lausannoise dans son ensemble.

Et bien entendu sans faire de distinction entre les Lausannois qui jardinent sur une parcelle gérée par la Ville ou sur leur potager privé. Le Canton est monté en puissance en termes de communication.

C'était un élément que j'avais oublié pour M. Moscheni. Le support de communication. On a vu que le Canton a repris pour lui-même cette hotline qui a permis d'avoir une interaction avec les propriétaires privés. La Ville de Lausanne est considérée comme un propriétaire et c'est à ce titre-là qu'elle rend ses décisions à la ville.

C'est de la même manière que le Canton va et a déjà commencé à le faire depuis maintenant la conférence de presse, rendre des décisions aux propriétaires privés. Raison pour laquelle nous ne nous mêlons pas de cette interaction et de la décision entre le canton qui rend sa décision à des propriétaires privés.

Concernant un bref état de la situation. Pour aider la suite du débat. Je reviendrai sur trois points qui trouveront peut-être grâce aux yeux de M. Moscheni par rapport à sa perception sur comment la Municipalité traite ce dossier des dioxines.

Le premier point, c'est que la complexité du dossier demeure pleine. Le dialogue entre science, société et politique se poursuit. L'important est que la science progresse. Que la politique prenne ses responsabilités en décidant notamment par rapport aux avancées scientifiques et qu'ils communiquent de manière transparente avec la population.

Et puis, pour faire le lien avec ce que nous disait M. Moscheni tout à l'heure, c'est ça qui prend du temps. Mais ça ne l'intéresse plus tellement. Mais c'est pourtant quand même le point fondamental de ce dossier et de ce qu'on est en train d'essayer de construire ensemble. Je pense qu'une grande avancée dans le dossier des dioxines qui servira à toute la Suisse, notamment dans le débat au niveau fédéral, c'est l'apport inestimable de cette étude d'Unisanté.

C'est un autre plan qu'il faut voir de manière positive. C'est ma nature de voir les choses de manière positive. Grâce à ce dossier, on met ensemble santé et environnement, comme notamment M. Dupuis le fait dans le cadre de son interpellation urgente.

Trop souvent aujourd'hui, quand on parle des enjeux environnementaux, on ne met pas à niveau les enjeux de santé. On a beaucoup de bases légales qui nous permettent de faire des choses au niveau environnemental. On voit qu'on est en montée en puissance avec cette étude d'Unisanté. C'est annonciateur d'une culture qui va évoluer.

Deuxième point, c'est l'ampleur du problème qui se confirme. Je l'avais écrit avant que M. Moscheni ne dise que ce n'était pas grave. Elle n'a pas largement empiré par rapport au mois de mai.

Troisième point, les réponses sont pléthore. Je fais le lien avec la communication lacunaire. Si on fait une communication lacunaire ou si on est lacunaire, c'est parce qu'on n'a pas la réponse à toutes les questions. Les réponses ne sont pas connues, soit parce que la science n'est pas encore unanime, qu'elle doit encore progresser sur le chemin de la connaissance.

Soit parce que les procédures ne sont pas clarifiées, soit parce que le législateur est en train de réexaminer des bases légales, soit parce qu'il faut encore découvrir historiquement ce qui

s'est passé à certaines époques. Je résumerai les points essentiels sur les réponses qui doivent encore être apportées pour pouvoir avancer.

Vous l'avez mise en valeur et je vous remercie, la révision de l'ordonnance sur les sites contaminés qui nous permettra de savoir quelles valeurs d'assainissement seront fixées pour les jardins privés et publics et les places de jeux. La révision de la loi sur la protection de l'environnement qui nous permettra d'identifier les espaces qui sont concernés par ces valeurs d'assainissement.

Et l'autre, c'est la participation au coût. 40% pour les acteurs privés. Autre point où nous attendons des réponses, ça fait peut-être le lien avec une des résolutions de M. Moscheni, c'est qu'une consultation et un suivi épidémiologique pour des personnes particulièrement exposées dans le passé sont en train d'être mis en place.

Ça fait le lien avec cette résolution proposée par M. Moscheni. Ça permettrait de se focaliser sur ces populations qui ont pu être exposées dans les périmètres évoqués.

Autres points sur lesquels on doit encore avoir des réponses pour avancer, c'est peut-être anecdotique, mais ça n'allait pas, c'est le choix définitif de la méthode d'analyse en laboratoire. On attend beaucoup de l'Office fédéral de l'environnement. Le problème c'est que ça tergiverse entre deux méthodes.

Entre les deux méthodes, il y a 40% de différence au niveau des résultats obtenus par des laboratoires. Autres champs sur lesquels on attend des réponses de l'Office fédéral de l'environnement, c'est sur les méthodes d'assainissement et le type de décharge dans lesquelles on va pouvoir mettre ces terres à assainir.

Et peut-être aussi ce qu'on attend, c'est une approche historique pour mieux comprendre ce qui s'est passé à l'époque. Dernier point sur lequel je reviendrai, mais qui n'est pas souvent développé, c'est qu'on a été proactif et on a anticipé sur les investigations sur les animaux. Les animaux pour eux-mêmes par rapport à la souffrance animale, mais aussi en tant qu'alimentation. Ce serait de bon ton que les vétérinaires cantonaux s'impliquent.

J'aimerais résumer les affirmations de M. Dupuis. En premier lieu, l'application même soulève des questions et tout n'est pas clair à l'heure actuelle. Le Canton pour l'instant a approché ce dossier uniquement sous l'angle de nos sols. Ça ne prévoit pas d'assainir les sols pollués.

Il y a des mesures de restriction respectivement d'interdiction d'utilisation. Si le site s'appliquait, il appartiendrait au Canton de mettre en œuvre cette ordonnance et de désigner le responsable des mesures d'assainissement à prendre. Il pourrait s'agir du propriétaire ou du Canton. Ce dernier devrait ensuite rendre une décision de répartition des coûts conformes à l'article 32 de la loi actuelle sur la protection de l'environnement.

Selon le système actuel, les coûts peuvent être répartis entre les propriétaires actuels, qui peuvent s'exonérer s'ils n'avaient pas connaissance de la pollution lors de la cession du terrain, et les perturbateurs par comportement. Le fonds que vous avez évoqué s'applique uniquement en cas de frais de défaillance. C'est-à-dire si le Canton doit assumer une partie des coûts du perturbateur insolvable ou non identifié.

La révision de l'article 32 D de la LPE prévoit une autre répartition des responsabilités et notre système de subventions. Mais aussi une différence de traitement des propriétaires de jardins et de la collectivité. Ça risque de poser quelques discussions au niveau du parlement fédéral.

Je crois que vous aviez déjà posé votre première question et je vais y répondre maintenant. Est-ce que tout le monde se rappelle la question ? La question sur le soutien apporté aux sociétés et associations actives dans la production alimentaire.

Il convient d'abord de rappeler que la Ville est concernée en tant que propriétaire et qu'à ce titre, nous avons proposé de mai à juillet 2021 les rencontres avec les personnes qui jardinent dans les plantages urbains. Ceci afin de répondre à leurs questions et à leurs doutes. Et pour rappeler et marteler les recommandations sanitaires générales émises par Unisanté.

Concernant les fermes de la Ville, celles-ci se situent en dehors du territoire lausannois sauf la ferme de Rovéréaz. On a fait des mesures spécifiques là-bas. Ce qui en ressort, c'est que la production actuelle de légumes se situe dans la zone en dessous de 20 nanogrammes par kilo.

Concernant l'association des jardins familiaux, des échanges d'informations ont eu lieu pour diffuser les mesures de prévention. Et nous prévoyons dans le troisième train de faire des mesures spécifiques pour les jardins familiaux.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Quels vont être les impacts de cette question sur la politique d'agriculture urbaine de la Ville de Lausanne ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Cette pollution a conduit à suspendre comme vous le savez le projet de parc d'écologie de Victor-Ruffly. Les impératifs de l'agriculture urbaine permettent néanmoins de mieux prendre soin de nos sols en les analysant pour ensuite les assainir si possible. Afin que la Ville puisse profiter d'une nature et d'une agriculture saine.

Prendre cette pollution comme une facilité d'abandonner toute ambition d'avoir davantage de nature en ville n'est pas l'approche de la Municipalité. On avance sur le projet avec les acteurs. Pas au rythme auquel on voulait avancer, mais je ne vais pas faire une digression par rapport à ce que vous avez évoqué en disant qu'il faut assainir tout de suite. Il y a pas mal d'inconnues qui font qu'on devrait attendre de savoir à quelle sauce on va être mangés au niveau de l'évolution de la loi.

Concernant le projet de parc d'agglomération de l'espace Blécherette, nous avons mis des parcelles dans les dernières mesures effectuées. Parce que là aussi, on avait dit au mois de mai, on se faisait du souci pour l'avenir de ces projets.

On a fait des mesures spécifiques sur espace Blécherette. Nous allons pouvoir aller de l'avant, car les analyses qui ont été réalisées sur ces espaces donnent des résultats à moins de 20 nanogrammes par kilo. Ainsi, ça va nous permettre de lancer deux projets pour les deux fermes d'ici la fin de l'année 2021, on l'espère.

Concernant les plantages et les potagers urbains. C'est pour répondre aux informations erronées de M. Moscheni. Les résultats montrent que ceux-ci ne sont pas concernés par la décision cantonale et peuvent donc continuer leur activité tout en observant les recommandations sur les cucurbitacées et les légumes racines.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Les études d'Unisanté concernant les conséquences sur la santé d'une exposition à ces polluants sont-elles définitivement terminées? La Municipalité maintient-elle ses affirmations de la séance du Conseil communal du 9 juin comme quoi cette pollution aux dioxines ne représente pas un risque majeur pour la santé de la population lausannoise ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Les études Unisanté nous ont permis de définir les recommandations sanitaires par usage et selon

les niveaux de pollution. Ces recommandations sont finalisées et publiques, le rapport d'Unisanté.

Elles devraient être opérationnelles fin novembre ou début décembre. La Municipalité et le Canton ont depuis le début déclaré que nous pouvons faire face, que nous nous trouvons, pardon, face à une affaire sérieuse, mais pas dans une période de crise ou de pollution accidentelle. Ces dioxines ne représentent pas un danger imminent pour la santé. Car nous avons notamment des mesures de prévention possible. Et liée à des usages qui sont adaptés à l'exposition actuelle.

C'est là que j'irai quand même dans le sens de M. Moscheni tout à l'heure. Il est étonné que j'aie dans son sens. On a proposé, Unisanté propose des recommandations qui permettent d'avoir le bon geste aujourd'hui pour se préserver d'une pollution aux dioxines dans les sols. C'est une bonne chose. Mais qu'est-ce qui s'est passé depuis 1958 jusqu'au premier filtre pour les personnes qui ont été exposées ? C'est la raison pour laquelle j'exposais cette consultation qui sera proposée par Unisanté.

Je ne sais plus où j'en suis... j'ai fait une digression. Je ne sais plus où j'en suis. Mais j'ai dit l'essentiel. Si jamais monsieur Dupuis peut reprendre.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Les eaux du lac de Sauvabelin et de la zone de Lutry ont été analysées. Les analyses des autres rivières sont-elles prévues ? L'ensemble des sources d'eau potable ont été assez analysées ? De telles analyses sur les eaux et la faune aquatique sont-elles prévues ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Les dioxines ne sont pas solubles dans l'eau et ça a été confirmé par le Service de l'eau, dirigé par mon collègue. À cet égard, des analyses complémentaires pour le Flon et la Louve ne sont pas prioritaires en ce moment.

Il y a un énorme travail qui a été fait du côté du Service de l'eau. Notamment en collaboration avec le Canton. Ça nous a permis d'exclure des sources aussi actuelles qui auraient pu diffuser des dioxines.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Avant de poser cette question, je précise que je travaille à l'Office fédéral de l'environnement, mais je n'ai aucun lien avec le dossier. Il n'y a donc aucun conflit d'intérêts avec la question que je pose. Au vu des conséquences pour la Ville de Lausanne, comment la Municipalité voit-elle la révision en cours de la Loi sur la protection de l'environnement et de l'Ordonnance sur les sites contaminés et ses impacts sur l'obligation d'assainir les sols contaminés aux dioxines à Lausanne ? Va-t-elle participer à la consultation encore en cours sur la révision de la LPE et avec quelle position ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Même si ça ajoute de la complexité au dossier, on est toujours dans l'attente par rapport à cette question cruciale évoquée en préambule. Il faut la considérer comme une opportunité de clarifier bien des choses qui nous permettront d'avancer de manière plus efficiente sur le traitement de ce dossier des dioxines.

La modification de la loi sur la protection de l'environnement étant en cours de consultation, la Ville de Lausanne est consultée par l'intermédiaire de l'Union des villes suisses. La Municipalité se prononcera prochainement et ne manquera pas de communiquer sur la position de la Municipalité à ce moment-là. Ni la Ville ni l'Union des villes suisses n'ont été consultées sur cet objet à l'époque.

Vous pourrez dire quelque chose à vos collègues pour que dorénavant pour les ordonnances, les villes soient aussi parties prenantes.

Ces révisions qu'on évoque prévoient l'assainissement des espaces de jeux, où des enfants en bas âge jouent régulièrement. La valeur limite d'assainissement est proposée à 20 nanogrammes par kilo. Ça change un peu tout. Et pour ces espaces spécifiques, mais pas sur l'ensemble de ce qu'il y a sur les amibes.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Comment la Municipalité apprécie-t-elle le risque que l'ensemble des jardins privés et des places de jeux dans le territoire désigné par le Canton doive être assaini ? Sur quels critères la priorisation de l'assainissement sera-t-elle établie ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il n'est pas tellement question de risque, mais d'obligations légales à définir. La consultation de la loi sur l'environnement prévoit que l'assainissement des jardins privés où jouent des enfants en bas âge reste facultatif.

Les résultats de la procédure de consultation montreront que si ça persiste, ce sera résolu par le choix des valeurs limites, par l'implémentation et la mise en œuvre de ce fameux principe de proportion. On voit que d'assainir une forêt, ça va être compliqué. Même si elle est avec des taux qui nécessiteraient un assainissement en fonction des valeurs qui seront posées. Techniquement, ce n'est pas simple. Donc c'est le principe de proportionnalité.

On pourrait redire qu'en tant que Ville, on ne va pas donner des recommandations, s'adresser à des propriétaires privés. C'est le Canton qui le fait. En termes de communication, on pourra réintégrer la boucle quand les décisions seront rendues par le Canton.

À titre personnel, j'encouragerai l'Office fédéral de l'environnement et les parlementaires fédéraux à imaginer également une procédure plus efficiente, car un Canton qui parle à tous les propriétaires dans une ville comme celle de Lausanne, ça va être compliqué à traiter.

Il y a une gouvernance différente à mettre sur pied pour traiter des dossiers de ce type-là. On peut imaginer qu'ils ont réussi à mettre sur pied une gouvernance spéciale qui permettrait d'éviter des tracasseries administratives et des choses ingérables pour les cantons. Mais ceci n'engage que moi.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Selon l'analyse de la Municipalité, et je précise : dans l'optique de la Municipalité, car c'est le Canton qui fait cette analyse formellement. Dans l'optique de la Municipalité, qui devra être défini comme le perturbateur par comportement, donc responsable de conduire l'assainissement et de tous les coûts en découlant ? La Ville, d'autres communes, des privés ? La méthode d'assainissement a-t-elle déjà été définie ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – En vertu de l'ordonnance sur les sites, le Canton inscrit les parcelles concernées au cadastre des sites pollués et évalue les besoins d'assainissement. Il ordonne les mesures à prendre, désigne le responsable de ces mesures et établit la liste des coûts.

Il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'obligation d'assainir des sols pollués. Les évaluations sont toujours en cours pour déterminer si d'autres soucis historiques sont à l'origine de ces pollutions. L'usine d'incinération semble en être à l'origine, mais d'autres acteurs pourraient porter une part de responsabilité.

Par exemple, des entreprises qui auraient pu amener leurs déchets dans cette usine ou d'autres communes qui ont évacué leurs déchets dans ces usines d'incinération. C'est ces lignes que nous explorons d'un point de vue juridique à l'heure actuelle. Et à l'heure actuelle, il est beaucoup trop tôt pour répondre de manière précise. Donc, je suis un peu lacunaire. Vous me le pardonnerez peut-être. Nous avons encore beaucoup de points par rapport à la loi en révision.

En cas d'assainissement, le volume n'étant pas encore connu, il est trop tôt pour disposer d'une vision d'ensemble sur où et comment seront potentiellement évacués ces matériaux terreux. Ces éléments, on les attend à l'Office fédéral de l'environnement. Et une ordonnance que l'on n'a pas beaucoup citée, c'est celle sur l'élimination des déchets.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Question numéro huit : pourquoi la Municipalité ne communique-t-elle pas sur le fait que, selon la nouvelle mouture de la loi sur la protection de l'environnement, tous jardins privés concernés par la contamination devraient à terme pouvoir bénéficier d'un assainissement ? Que conseille la Municipalité aux particuliers qui souhaitent voir les autorités publiques se charger de l'assainissement au sens de l'Osites ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – On ne communique pas pour le moment, car on est en procédure de consultation. Le projet de loi mentionne vraisemblablement que l'assainissement des places de jeux, des jardins privés où les enfants en bas âge jouent régulièrement soit facultatif.

En l'état, il n'y a pas d'obligation d'assainir sur la base de nos sols et il incombe de suivre les conditions des autorités sanitaires. Ce qu'on dit à nos jardineux et jardineuses. Les propriétaires privés peuvent faire des analyses de leurs sols afin d'avoir la certitude sur le degré de pollution de leurs parcelles. Mais pour l'heure, elles sont à leur charge. Le Canton demande toutefois que les résultats lui soient transmis.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Nous sommes à la dernière question, la numéro neuf : la Municipalité est-elle en mesure de fournir une évaluation des coûts globaux de l'assainissement des sites contaminés ainsi que ceux qui devraient être supportés par la Municipalité ? Sinon, quand sera-t-elle en mesure de les communiquer ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je vais évoquer de nouvelles choses. Au sujet des coûts d'assainissement, j'avais fait une première estimation en avril pour le projet de parc agroécologique en prenant certains coûts d'assainissement par un décapage sur 30 cm de profondeur pour une surface de 7000 m². Les coûts estimés étaient environ 435 000 francs TTC pour une évacuation dans une décharge de type B et de 695 000 francs pour l'évacuation des matériaux pour une décharge de type E.

La réponse de l'Office fédéral de l'environnement sur cette question est cruciale. De savoir dans quel type de décharge on devrait mettre ces matériaux terreux en cas d'assainissement est crucial à plus d'un titre.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Nous avons tous avalé assez de dioxines ce soir. Alors je ne m'étendrai pas sur le sujet. Je remercie la Municipalité pour ses réponses, aussi complètes que possible, j'imagine. Même si pour moi, il y a un point de divergence que je garde avec Mme la municipale, sur cette affirmation qu'elle a assénée à plusieurs reprises.

Mme la municipale nous dit qu'il n'y a pas d'obligation d'assainir actuellement. C'est juste par rapport au droit en vigueur. Mais le droit est en train de changer. Gouverner, c'est prévoir, pour reprendre les mots d'une célébrité de droite qui n'est pas présente, heureusement.

La nouvelle mouture qui impose la nouvelle limite d'assainissement à 20 nanogrammes par kilo va probablement venir. Ce sera lourd d'implications pour la Ville de Lausanne. Si j'étais complotiste, ce que je ne suis pas, je dirais que je pourrais avoir l'impression que la Ville n'est pas très active dans sa communication, car elle sait qu'elle risque de se faire assigner le rôle de perturbateur par comportement et que cette histoire pourrait coûter assez cher à la Ville de Lausanne.

Ce n'est pas mon rôle de formuler et d'asséner de telles conjonctures. Ce ne sont que des hypothèses à ce stade. J'aimerais juste rajouter une précision. Elle a dit qu'elle n'était que propriétaire et que l'autorité compétente était le Canton. C'est juste.

Mais la Ville a trois rôles : elle est propriétaire, mais aussi autorité décisionnelle, et elle est potentiellement perturbatrice par comportement. Cela implique une série de responsabilités assez fortes. Il faudra bien communiquer au grand jour, le moment venu, je le veux bien.

C'est pour cette raison que j'ai deux amendements à proposer à ce Conseil. Je vous suggère de les adopter, car ils sont raisonnables et logiques, compte tenu des changements à venir. Deux résolutions, pas deux amendements, excusez-moi. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique activement aux citoyens quant aux possibilités d'assainissement des parcelles touchées par la pollution aux dioxines, dès que cela sera pertinent. »

Et la deuxième : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage auprès des autorités fédérales, en particulier par le biais des consultations en cours, pour que le cadre légal le plus favorable à un assainissement rapide et efficace des surfaces touchées entre en vigueur. »

Résolution Johann Dupuis 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique activement aux citoyens quant aux possibilités d'assainissement des parcelles touchées par la pollution aux dioxines.

Résolution Johann Dupuis 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage auprès des autorités fédérales, en particulier par le biais des consultations en cours, pour que le cadre légal le plus favorable à un assainissement rapide et efficace des surfaces touchées entre en vigueur.

Discussion

Le président : – J'ouvre la discussion sur les deux interpellations. Je vous prierais, lors de vos prises de parole, de mentionner sur quelle résolution vous souhaitez discuter.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Je réagis à l'interpellation urgente de M. Moscheni. Dans toute cette affaire de dioxine dont on vient de parler longuement, il m'apparaît que l'aspect historique, du point de vue de la santé, est moins considéré que les aspects de la communication.

Nous recevons cet encombrant héritage, mais de nombreux Lausannois en ont payé le prix depuis 1958. Madame la Municipale dit que les sols sont les parents pauvres de l'écologie, mais je voudrais être certain que ces citoyens potentiellement touchés dans leur santé ne soient pas oubliés.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les habitants cultivent leurs jardins urbains ni ne respirent l'air lausannois. La dioxine finale également. Il me semble que cet axe historique doit être considéré. Et les effets néfastes devraient être communiqués. Unisanté est une institution qui est très impliquée, ça me rassure.

Pour cette raison, je dépose la résolution suivante que je soumets au Conseil. Et que je vais vous lire. « Le Conseil communal invite la Municipalité à prendre les mesures pour identifier ou contacter et suivre les habitants potentiellement touchés historiquement par les émissions de dioxine de l'ancienne usine d'incinération et à renseigner le Conseil communal sur les démarches ».

Résolution Olivier Marmy sur interpellation Moscheni

Le Conseil communal invite la Municipalité à prendre les mesures utiles permettant d'identifier, contacter, suivre les habitants potentiellement touchés par les émissions de dioxine de l'ancienne usine d'incinération, et à renseigner régulièrement le Conseil communal sur ses démarches.

M. Antoine Piguet (PLR) : – Ces interpellations urgentes ainsi que les réponses données par la Municipalité appellent des questions complémentaires. On peut regretter la rapidité et le peu d'informations dont nous avons bénéficié jusqu'à ce soir et par plus particulièrement en ce qui concerne les situations des personnes grandement exposées à cette pollution.

Elles auraient été oubliées dans la communication et dans les mesures et les débats de ce soir. Je vais nommer les jardiniers, les ouvriers des chantiers qui interviennent lors des fouilles ou de terrassement. Pour rappel, la gestion de produits contenant de la dioxine est la pratique la plus dangereuse.

Il semble donc que le fait d'ingérer des légumes qui ont poussé sur des parcelles contaminées et travailler la terre pendant une longue période peut conduire à l'ingestion d'une part non négligeable de terre contaminée.

Et en complément à la question numéro six de notre collègue Dupuis, j'ai lu dans la presse que, dans certains cas, on nous parle de possible interdiction de périmètre des zones fortement contaminées. La Municipalité a-t-elle prévu de tels cas de figure ? À partir de quel taux prévoit-elle de le faire ? Peut-elle nous assurer qu'en dessous de ce seuil il n'y a pas de danger pour la population ?

Résolution Antoine Piguet sur interpellation Moscheni

Le Conseil communal demande à la Municipalité de prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer que toutes les personnes – employées de la Ville directement ou indirectement – qui auraient pu être en contact avec de la terre contaminée par la dioxine soient examinées médicalement afin de pouvoir détecter si leur organisme est susceptible de contenir des traces de dioxine ou qu'elles aient pu être affectées dans leur santé d'une quelconque façon.

Le Conseil communal demande à la Municipalité de l'informer de l'avancée de ces démarches ainsi que des résultats.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – J'aimerais intervenir brièvement pour donner quelques précisions sur la révision de la Loi sur la protection de l'environnement actuellement en consultation. C'est sur l'interpellation de M. Dupuis, qui nous a parlé de cette révision. Il me semble que certains points sont à rectifier. L'interpellant nous a dit que si cette décision aboutit, le devoir d'assainir ne sera pas restreint aux parcelles publiques comme évoqué jusqu'ici par la Municipalité, mais englobera également toutes les parcelles privées où la nouvelle valeur limite est dépassée. Or ceci est faux. Je vous lis un extrait du rapport explicatif de l'Office fédéral de l'environnement concernant la modification de la Loi sur la protection de l'environnement en consultation :

Chiffre 1.1.2.3 : « les modifications de la Loi sur la protection de l'environnement proposées (...) prévoient une différenciation entre les sols dans le domaine public et les sols privés : « En cas de soupçon de pollution des sols, les places de jeux et les espaces verts dans le domaine du public doivent être impérativement investigués le cas échéant, le fonds TAS participant à hauteur de 60 % des coûts. Pour les sols privés, de telles mesures restent facultatives. Contrairement à la situation actuelle, le fonds OTAS participera aux frais d'assainissement à 40% ».

Je vais sauter un autre passage qui redit la même chose.

En outre, l'interpellateur nous a dit que c'était à l'exploitant de l'usine de soutenir les coûts de l'assainissement. C'est le principe général, mais l'article 32, alinéa 6, de la révision en consultation prévoit justement une autre répartition des frais. Je vous le lis :

« Le détenteur du site concerné prend à sa charge les frais d'investigation et d'assainissement des places de jeux, des espaces verts et des jardins assainis en vertu de l'article 32 c, al. 1, let. b, et 1bis, sauf disposition contraire du droit cantonal ».

Cela signifie donc que c'est en règle générale le propriétaire de la place de jeux ou du jardin qui paye, avec une contribution de 40%, voire 60% du fonds OTAS de la Confédération. À moins que le Canton ne prévoie une autre répartition des frais.

Voilà pour la teneur de la révision en consultation. Nous ne savons pas encore si cette révision va voir le jour et avec quel contenu. On peut contester la distinction opérée entre jardins et places de jeux privés et publics, car au final c'est surtout le risque pour les enfants qui devrait être déterminant. La répartition des frais paraît également critiquable sous l'angle du principe pollueur payeur. Mais tout ça va se discuter au Parlement fédéral pour la Loi sur la protection de l'environnement, et au Grand Conseil pour le volet cantonal.

Pour ce qui est du droit actuel en vigueur, l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites) s'applique uniquement aux sites pollués d'une étendue limitée. D'après la jurisprudence et la doctrine unanime, les pollutions diffuses des sols touchant de vastes territoires comme, justement, la pollution à la dioxine à Lausanne, ne sont pas soumises aux règles sur les sites pollués, même si des déchets en sont à l'origine. C'est pour cette raison que le Canton est parti jusqu'ici de l'application de l'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol). Il se peut que les abords immédiats de l'usine d'incinération (si c'est vraiment elle la source de cette pollution) soient considérés comme un site pollué. Tandis que, d'après la jurisprudence actuelle, l'OSol s'appliquerait pour le reste. J'arrive à la fin de mes explications.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Je me permets d'intervenir sur l'interpellation Moscheni. Sur sa résolution demandant à la Ville d'évaluer le risque civil. C'est intéressant de signaler que Mme Litzistorf a évoqué la responsabilité du producteur d'ouvrage.

Le délai de prescription est celui de l'article 60. Il se trouve que la conséquence, c'est que si l'événement dommageable, la pollution des sites privés par la dioxine, est survenu avant 2010, nous avons prescription parce que le délai subsidiaire de dix ans est échu. Les juristes dans la salle le savent. Il n'y a pas de règles sur le dommage différé.

S'agissant des préjudices qui sont survenus depuis le 1^{er} janvier 2010, le délai de prescription ne serait peut-être pas échu. Je vous épargne une discussion. Mais dans ces cas-là, même s'il n'y a pas prescription, le risque d'une responsabilité civile de la Ville est extrêmement limité.

Parce que ce sera impossible d'admettre une causalité adéquate, car le juge va se dire au moment où l'événement est survenu : est-ce qu'on pouvait objectivement envisager le préjudice du type des sols qu'il faut éliminer les problèmes de santé ? La réponse va probablement être non. On peut le regretter. Mais le risque civil est minime, pour ne pas dire totalement nul pour la Ville.

Mme Aude Billard (Soc.) : – Je vais donner la position du Parti socialiste concernant la première résolution de M. Moscheni et j'aurai deux questions à l'adresse de Mme la municipale. Concernant la résolution de M. Moscheni sur la demande faite à la Municipalité de l'informer de manière mensuelle l'ensemble de la population lausannoise des développements liés aux différentes analyses qu'ils ont faites sur la dioxine, le Parti socialiste partage l'avis de M. Moscheni qu'il est important d'informer.

C'est d'ailleurs pour ça que nous avons voté la première résolution que nous avons votée quelques mois en arrière. Le Parti socialiste reconnaît que la Municipalité a déjà activement communiqué sur ces différents thèmes. Le Parti socialiste pense que nous ne sommes pas dans un état de crise.

Sûrement pas autant que le COVID ni avec la même rapidité. La plupart de ces analyses prennent plusieurs mois ne serait-ce que pour prendre les échantillonnages et les analyses chimiques, et de même pour toutes les analyses d'Unisanté. Une temporalité mensuelle est trop rapide. Éventuellement trimestrielle. Si M. Moscheni voulait modifier sa résolution pour une demande trimestrielle, nous pourrions nous y rallier.

J'ai maintenant deux questions pour Madame la municipale. Ce sont des questions de clarification. L'étude d'Unisanté semble avoir porté sur des recommandations d'usage du comportement actuel compte tenu de la pollution actuelle. Savez-vous si Unisanté fait aussi une étude rétrospective sur les cas de cancers et autres maladies sur les 30 dernières années ?

On a parlé de la pollution des eaux. J'ai quand même envie de souligner deux choses. La dioxine est insoluble, mais ça ne veut pas dire qu'elle n'est pas dans l'eau. Il y en a en faible quantité. Il a été démontré de nombreuses fois qu'on peut avoir des pollutions très importantes dans les eaux.

C'est pour ça que les services des eaux ont fait des analyses. Vous savez qu'en 2015, une étude a démontré que des huitres du Léman avaient été infectées, un tiers des truites testées ont été infectées à la dioxine. Si elle est insoluble, ou peu soluble, elle est par contre très soluble dans les graisses.

C'est pour ça qu'on la retrouve facilement dans les graisses animales, mais aussi dans les graisses des poissons. On la retrouve aussi dans les végétaux qui sont dans les eaux. D'où la question de M. Dupuis, qui fait du sens. Est-ce que ça ne vaudrait pas la peine de faire des analyses aussi dans les sols marins et dans la végétation marine de nos rivières ? Bien entendu du Léman.

Je n'ai pas complètement suivi le raisonnement du Service des eaux de ne pas vouloir poursuivre plus étude. Et ce, d'autant qu'une des raisons pour laquelle nous aurions autant de pollution, c'est parce qu'on avait lavé l'usine d'incinération avec de l'eau et que cette eau avait bien transporté la dioxine. Pourquoi ne pas considérer faire des études plus approfondies des autres cours d'eau et des sols marins et de la végétation marine ?

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Je serai assez brève, vu l'heure avancée de la soirée. Tout ce qui rassemble ces différentes résolutions, ainsi que cette interpellation, c'est l'inquiétude des élus communaux par rapport à cette problématique. C'est, après la nuit des juristes, la nuit des résolutions.

Le groupe vert-libéral va soutenir la majorité de ces résolutions. Je pense qu'effectivement, comme l'a souligné Mme la municipale Litzistorf, il y a des choses qui ont été communiquées. On attend du concret, je pense qu'il s'agit d'agir.

On connaît cette pollution. Il faut évaluer les risques et aller de l'avant avec le traitement de cette pollution. Les responsables ne sont plus en mesure de répondre de leurs responsabilités. Mais c'est à la commune d'agir et de résoudre ce problème de santé publique.

M. Antoine Piguet (PLR) : – Notre collègue nous a présenté l'aspect juridique de cette position de la dioxine qui est un sujet à prescription dans le temps. Mais peut-on réellement aujourd'hui dater la pollution d'un sol ? Est-ce forcément une pollution par voie aérienne ou peut-on imaginer que ça peut être de l'ordre d'une infiltration par les sols ? Une parcelle qui n'était pas polluée il y a deux ans l'est aujourd'hui. Peut-on réellement dater de manière précise la pollution d'une parcelle ?

Mme Caroline Devalloné Dinbali (Soc.) : – Je remercie les initiants pour leurs questions qui nous permettent d’avoir des informations pour le suivi de ce dossier inédit.

Je remercie également Mme la municipale pour ses réponses et pour les éclaircissements apportés, notamment concernant les études d’Unisanté qui ont mené aux recommandations d’usage et de consommation actuelles ainsi que sur les variations des résultats en fonction des méthodologies choisies.

Concernant l’impact sur la santé des personnes concernées par cette pollution par proximité avec les sols ou par la consommation de produits potentiellement contaminés, c’est une question essentielle, mais il est important de laisser agir chaque entité en fonction de ses prérogatives. Unisanté est l’organe le plus à même de répondre à ces questions. La collaboration Ville-Canton est un élément clé pour avancer de manière efficiente sans diluer les ressources et les forces présentes dans ce dossier. Le Parti socialiste refusera donc les trois résolutions soumises à votation au Conseil communal.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Un premier point par rapport au commentaire de M. Dupuis sur « gouverner, c’est prévoir ». Dans ce dossier, c’est ce qu’on a essayé de faire à partir du moment où on a eu connaissance de cette pollution au dioxygène.

Ce n’était pas prévu comme ça. On ne fait pas carton plein, si vous me passez cet adage. C’était en fonction de toutes les incertitudes qu’il y a dans tous les domaines. Gouverner, c’est aussi principalement garantir un environnement sain pour notre population. Et c’est aussi de préserver les intérêts de la Ville et notamment pour des questions financières.

Je reviendrai sur l’élément santé qui nous occupe tous au premier chef ce soir. J’essaierai de coupler les informations qui ont été faites sur cette fin de soirée. Et en reprenant les différents éléments que j’ai déjà évoqués, mais peut-être en développant pour éclairer le contenu dans l’approche qui est proposée par Unisanté.

Comme je l’ai dit sur l’interpellation de M. Moscheni, ce qui est proposé maintenant par Unisanté, c’est d’aller sur une consultation pour certaines personnes particulièrement exposées à la consommation d’œufs ou de cucurbitacées. Dans le périmètre concerné. C’est un suivi.

Nous avons déjà eu des personnes qui nous ont contactés en disant qu’elles souffraient de telles pathologies et que les liens étaient faits avec Unisanté. Ce sont des personnes qui sont suivies. Ces personnes déclarent avoir un souci de santé avec la problématique des dioxines. Elles seront entendues et intégrées dans un groupe si Unisanté en juge la pertinence.

J’aimerais revenir sur les mots qui nous sont donnés par Unisanté. Vous l’avez dit très justement. Chacun son métier. C’est comme ça que le dossier pourra avancer de manière plus efficiente, sans trop politiser non plus le débat. Je reprendrai les éléments qui nous ont été communiqués par Unisanté.

Ils font le lien avec une des propositions qui ne nous paraît pas suffisante. Un tel dépistage ne fait pas de sens pour les raisons suivantes : il n’existe aucune valeur de référence en Suisse à laquelle les concentrations dans le sang puissent être comparées.

Par conséquent, il serait impossible d’effectuer une comparaison des résultats sanguins pour déterminer si la source est due à l’alimentation ou à la contamination des sols lausannois. Les personnes qui ne cultivent pas de légumes auront dans tous les cas une charge corporelle en adéquation avec leur alimentation.

La charge corporelle est très variable entre les personnes. Sans référence de valeur pour la population suisse, il n’est pas possible de connaître la variabilité dans la population, ce qui

rend l'interprétation des résultats sanguins très difficile. Un volume important de sang est nécessaire pour effectuer ces analyses et à l'heure actuelle, très peu de laboratoires effectuent ce type d'analyses.

C'est la raison pour laquelle Unisanté va plutôt sur cette consultation issue de personnes qui viendraient vers Unisanté pour être suivies.

C'est pour cela que la résolution sur l'interpellation prête à confusion. Pour nous, il serait beaucoup plus pertinent d'adhérer quand même à la solution qui est actuellement proposée par Unisanté. Vous avez évoqué, M. Piguët, à juste titre, le raisonnement sur : a-t-on informé les services ? Les services qui étaient en lien avec les fouilles.

Et avec mes collègues des services constructeurs. C'est ce qu'on a posé comme question au secteur de la santé. La raison pour laquelle on a dit qu'il fallait faire attention aux enfants en bas âge pour éviter qu'ils mangent la terre, on regarde aussi la taille des personnes. Comme on dit que c'est très peu volatil, même si on remue beaucoup de terre, un adulte à partir d'une certaine taille a moins de risques d'en inhaler. C'est pour la théorie et la pratique.

Les services qui sont sur le terrain ont été informés. Il faudra faire des piqûres de rappel sur les bons gestes, comme on a pu le faire pendant presque deux ans, dans le cadre de cette pandémie de COVID. Nous nous sommes focalisés sur ce type d'acteurs.

Il y a eu des questions sur les eaux. Et les sols marins. Mme Billard, vous avez dit quelque chose d'une priorité plus essentielle. Pour l'instant, on a plutôt favorisé les études alors qu'on a passablement bossé sur les animaux sur toutes les études auxquelles on a pu avoir accès, ça montre bien que c'est sur cette chaîne alimentaire qu'il faut travailler.

On s'est beaucoup concentré là-dessus. Tout le monde semble dire que ça a l'air hyper facile. Je vous encourage à faire « vis ma vie de chercheur dans le domaine de la santé et de l'environnement » et on en reparlera après.

Sur les sols marins, on note. Ça pourrait être un des autres axes de recherche. Au niveau du Service de l'eau, il y a des priorités également. Mais on le note aussi ce soir.

On a dit qu'il fallait agir. Je terminerai par ça. Aujourd'hui, des décisions sont prises en vertu de nos sols. Nous n'avons pas les décisions d'assainir tel ou tel sol. Si d'aventure, pour certaines parcelles, on voulait assainir l'ensemble des parcelles qui sont à plus de 100 nanogrammes par kilo, on devrait assainir à nos frais.

Raison pour laquelle je disais à M. Dupuis que la Municipalité de Lausanne, nous sommes là aussi pour défendre les intérêts de la Ville et nous avons ces réponses-là pour passer à l'action. Nous n'avons pas de décision aujourd'hui de passage à l'action. L'action que l'on peut faire est liée à des restrictions d'usage et une recommandation, des recommandations avec lesquelles on va vers les publics concernés pour avoir une action pour éviter ce danger immédiat, c'est sur des recommandations qui ont à voir avec des actes à faire au quotidien, comme on le fait dans le cadre de cette pandémie de COVID.

Je vais m'arrêter là. J'ai répondu à peu près à tout. Je ne vais pas ouvrir un débat politique sur ce à quoi j'aimerais bien répondre. Il est un peu tard. Je crois que nous avons fait le tour de la question, pour l'instant.

Je n'ai pas encore toutes les résolutions. Je ne sais pas si on pourra les afficher. Sur le rythme de l'information. Le rythme de l'information mensuelle est clairement beaucoup trop rapide. Je ne sais pas sous quelle forme la communication mensuelle est envisagée par M. Moscheni.

Si c'est sur un site internet, on y arrivera. Mais communiquer précisément chaque mois, il y a des mois où on n'aurait pas grand-chose à dire. Donc je trouve un peu hasardeux de communiquer tous les trois mois comme proposait Mme Billard. C'est peut-être un rythme

qui pourrait être tenable. Mais si c'est sous forme d'un site internet, oui. Si c'est pour écrire tous les trois mois ou six mois aux Lausannois, ce n'est pas envisageable.

Et il y avait les résolutions. La dernière de M. Dupuis veut tout dire et rien dire à la fois, si je puis me permettre. Avec tout mon respect, monsieur Dupuis, « favorable à un assainissement rapide ».

L'enjeu, vous le savez mieux que moi, de l'assainissement, c'est de savoir, et vous l'avez dit à plusieurs reprises dans votre interpellation. C'est de savoir si ce sera à 20 ou à 100. Je ne saurais trop quoi dire sur cette résolution qui veut tout dire et rien dire.

Bien sûr qu'on va s'engager pour qu'on ait un environnement le plus sain possible. Rapide, ça ne dépend pas de nous non plus. Je suis un peu empruntée avec les formulations. Même si je comprends l'intention et que je pourrais y adhérer. Mais la formulation n'est pas tout à fait claire pour qu'on puisse vraiment savoir ce qu'il y a derrière l'idée de M. Dupuis.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je serai rapide. Pour me rallier à la solution du Parti socialiste pour donner une chance à ma résolution de passer, j'ai modifié « mensuel » par « trimestriel ». Et pour répondre à Mme la Municipale, le site internet est un engagement écrit. « Il n'y a rien à dire » est aussi une information. On peut dire qu'on continue les travaux.

Résolution modifiée

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse trimestriellement un point de la situation par écrit aux Lausannois

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je voulais rapidement donner la position du groupe sur les différents amendements qui ont été déposés. Ça va aller très vite. Les différentes résolutions, excusez-moi. Pour rejoindre la position qu'a tenue Mme Valérie D'Acremont, toutes les résolutions qui portent sur la santé n'ont pas de raison d'être, vu que les études d'Unisanté semblent complètes sur ce point. Nous vous proposons de les refuser.

Quant à la résolution que propose M. Moscheni, maintenant qu'il annonce un trimestriel, ça me paraît acceptable. Quant à la mienne, si elle doit être éclaircie, une des raisons qui font que l'ordonnance sur les sols contaminés n'a pas été adoptée en 2019, c'est parce que le Canton de Vaud fait partie des personnes qui sont opposées pour des raisons diverses.

Et la formulation que j'utilise, « un assainissement rapide et efficace », ça veut dire que la Municipalité s'engage. C'est pour pouvoir faire mener par le Canton des assainissements. Ce n'est pas si contradictoire. Je pourrais rajouter l'adjectif « ambitieux » pour diriger vers la fin de l'assainissement le plus rigoureux possible. Mais il me semble que l'intention est assez claire.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Sur les résolutions, pour M. Dupuis, je crois que c'était une collègue qui était intervenue et pas Mme d'Acremont. La résolution, la première de M. Moscheni, on peut commencer par celle-ci. Les deux autres, sur la santé et l'évaluation des risques civils, ç'a été dit.

Sur les deux résolutions d'Ensemble à Gauche, sur la communication, elle peut être acceptée. Sur la deuxième, on ne sait pas trop ce qu'il y a derrière le mot assainissement. Mais ça va aussi dans le sens d'un certain nombre d'élus de gauche et des Vertes et des Verts à Berne où l'enjeu est là-bas. Si la Ville pousse aussi dans ce sens, c'est toujours ça de pris. Et sur la résolution PLR, ce qui est fait sur la hotline, je n'ai pas tout suivi. Je vous remercie.

Le Conseil, par 50 oui, 5 non et 13 abstentions, accepte la résolution 1 de M. Fabrice Moscheni.

Le Conseil, par 19 oui, 45 non et 4 abstentions, refuse la résolution 2 de M. Fabrice Moscheni.

Le Conseil, par 17 oui, 42 non et 9 abstentions, refuse la résolution 2 de M. Fabrice Moscheni.

Le Conseil, par 20 oui, 39 non et 7 abstentions, refuse la résolution 2 de M. Olivier Marmy.

Le Conseil, par 20 oui, 35 non et 9 abstentions, refuse la résolution de M. Antoine Piguet.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Dioxine à Lausanne : une crise sanitaire par amnésie ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse trimestriellement un point de la situation par écrit aux Lausannois. »

Le Conseil, par 57 oui, 4 non et 8 abstentions, accepte la résolution 1 de M. Johann Dupuis.

Le Conseil, par 32 oui, 25 non et 11 abstentions, accepte la résolution 2 de M. Johann Dupuis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « Lausanne contaminée aux dioxines : qui doit assainir et qui va payer ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Muni communique activement aux citoyens quant aux possibilités d'assainissement des parcelles touchées par la pollution aux dioxines. »

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage auprès des autorités fédérales, en particulier par le biais des consultations en cours, pour que le cadre légal le plus favorable à un assainissement rapide et efficace des surfaces touchées rentre en vigueur »

Interpellation urgente de Mme Manon Zecca et consorts : « Aubépines 39 et 41 un projet qui fait mal au quartier »

Développement

Au mois d'octobre 2021, une mise à l'enquête a été lancée concernant les parcelles des numéros 39 et 41 du chemin des Aubépines, au-dessus de l'avenue de France. Les deux parcelles appartiennent à la société VITEMS, fond de prévoyance. Le projet ne paraît pas répondre aux attentes des habitantes et habitants du quartier : des centaines de lettres d'opposition ont été envoyées et une pétition a récolté plus de 600 signatures. Nous demandons à la Municipalité d'entendre les arguments de la population contestant ce projet et de refuser l'octroi du permis de construire.

Au mois d'octobre 2021, une mise à l'enquête a été lancée concernant les parcelles des numéros 39 et 41 du chemin des Aubépines, au-dessus de l'avenue de France. Les deux parcelles appartiennent à la société VITEMS, fond de prévoyance. Le projet ne paraît pas répondre aux attentes des habitantes et habitants du quartier : des centaines de lettres d'opposition ont été envoyées et une pétition a récolté plus de 600 signatures. Nous demandons à la Municipalité d'entendre les arguments de la population contestant ce projet et de refuser l'octroi du permis de construire tel qu'actuellement présenté. Cette interpellation doit être traitée en urgence, car une résolution du Conseil communal pourrait influencer la décision d'attribuer le permis de construire que la Municipalité doit rendre prochainement.

En 2003 et 2012 déjà, des projets analogues de destruction des deux bâtiments ont été refusés. Plus généralement, la Municipalité s'est jusqu'ici toujours investie pour sauvegarder l'identité du quartier. Le sauvetage en 2017 de la maison juste en face, Av. Saint-Paul 4, le montre. Dans un communiqué de presse en 2017, la Municipalité s'était engagée pour le sauvetage de la « Villa Orange », située juste en face des bâtiments concernés du Chemin des Aubépines, pour des motifs qui ont aujourd'hui conservé tout leur bien-fondé. Le bâtiment « doit être conservé aux yeux de la Municipalité, en raison notamment du contexte urbain et de ses qualités architecturales. » Les deux bâtiments menacés de destruction se situent dans un environnement bâti où de nombreux objets figurent au recensement architectural. L'immeuble sis au numéro 39 des aubépines détient notamment la note 4 au recensement. « Plusieurs jardins du quartier figurent en outre au recensement des parcs et jardins historiques de Suisse. Les études conduites dans le cadre du Plan directeur communal ont mis en évidence l'importance de la conservation de l'identité des quartiers », continue le communiqué de presse de la Ville à l'époque. Or, il apparaît que le projet de destruction du bâti et de construction d'immeuble contrevienne directement aux engagements de préservation de l'identité architecturale des quartiers, en contradiction avec les objectifs du plan d'affectation communal. Le quartier a une identité cohérente et les espaces verts, entièrement supprimés sur les plans disponibles du projet actuel, y participent. Plus généralement, la réduction des espaces verts compromet l'attractivité des quartiers de la ville et participe à l'exode vers les campagnes des personnes qui en ont les moyens. Cela a des conséquences importantes sur le paysage et l'environnement à l'échelle du pays tout entier.

Les matériaux prévus dans cette construction ne sont pas durables. Majoritairement en béton, le nouvel immeuble planifié correspond à une vision passéiste de la construction qui ne prend nullement en compte la nécessité de combattre les îlots de chaleur en ville.

Rénover plutôt que détruire et reconstruire devrait être une priorité. En l'état, le projet paraît peu compatible avec le plan climat qui met l'accent sur des rénovations à caractère social. VITEMS n'a fait aucun travaux sur ces immeubles depuis son acquisition il y a 5 ans. La stratégie de laisser se détériorer les maisons pour justifier une démolition est, de plus, fort critiquable.

Enfin, le projet prévoit un parking souterrain et des places extérieures. Le trafic, déjà difficile et dangereux pour les piétons et les cyclistes ainsi que stressant pour les conducteurs et conductrices de bus sur l'avenue de France, serait encore davantage encombré.

La garderie prévue au sein de l'immeuble semble une bonne chose, toutefois, elle ne devrait pas être une monnaie d'échange pour faire accepter un mauvais projet. D'autres locaux sont vides depuis de nombreuses années dans le quartier, notamment la maison au numéro 37 des Aubépines qui pourrait accueillir les enfants dans un contexte qui ne menace pas l'équilibre architectural du quartier, mais permettrait également une pédagogie du respect de la nature et faire profiter au plus grand nombre les magnifiques jardins des Aubépines. La Ville pourrait contacter les propriétaires à ce sujet. Une loi contre la vacuité des logements et bâtiments urbains, véritable fléau des grandes villes, permettrait de réduire la spéculation sur le droit fondamental que constitue le logement.

Si le Cèdre âgé de 200 ans est « sauvé » selon les plans de projet actuels, sa taille est minimisée tant au niveau des racines que des branches. En effet, les gabarits actuels sont situés dans le cèdre : il est ainsi fort probable qu'il meurt des conséquences des travaux. En outre, les opposants et opposantes au projet et riverains sont inquiets et inquiètes des conséquences géologiques des travaux. Aucune étude sérieuse ne semble avoir eu lieu sur ce point.

Image 1



Image 2



Sources

-image 1 : cadastre (consulté le 5.11.2021)

-image 2 : dossier soumis à l'enquête publique, cité par dossier d'opposition (transmissible par wettransfer si demande à aubepines3941@protonmail.com)

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. Le projet est-il en accord avec le Plan climat de la Ville, qu'il s'agisse du volet de l'efficacité énergétique du bâti, de la conservation des arbres et jardins, et des objectifs de réduction des voitures en ville ?
2. Le projet est-il en accord avec les objectifs de préservation de l'identité architecturale du quartier conformément aux objectifs du plan d'affectation communal ?
3. VITEMS a-t-elle donné des garanties sur des prix de loyers abordables afin d'éviter de faire encore davantage augmenter les loyers du quartier ?
4. Les études nécessaires concernant le terrain (perméabilité des sols, sauvegarde du patrimoine arboricole, impact sur la faune (chauve-souris, oiseaux, etc.) ont-elles été menées et si oui, les résultats peuvent-ils nous être explicités ?
5. Des études sur les conséquences sur le trafic à l'avenue de France ont-elles été menées et si oui les résultats peuvent-ils nous être détaillés ?
6. La sécurité dans le parc prévu à l'extérieur de la garderie peut-elle être explicitée ? Notamment concernant un mur d'un mètre entre le numéro 39 et le numéro 62 de l'avenue de France.
7. En l'état que pense la Municipalité de la conformité et de l'opportunité de ce projet compte tenu du cadre légal, des divers dispositifs de protection du patrimoine et surtout de la forte opposition des habitantes et habitants du quartier ?

Mme Manon Zecca (EàG) : – Merci beaucoup, monsieur le président, de me donner la parole. Comme l'a déjà présenté M. Gaillard, en introduction de cette séance, le projet qui a été mis à l'enquête sur les parcelles des Aubépines 39 et 41 n'est pas adapté à l'architecture

du quartier. Précédemment, il y a plusieurs projets qui ont été refusés par le Conseil communal. Ce projet-ci n'est pas meilleur.

Il faut qu'on puisse donner notre avis sur ce que devrait faire ou non la Municipalité par rapport au permis de construire qui est demandé par la société qui possède les deux parcelles. Pour les personnes qui n'ont pas très bien compris où ça se situait, c'est le chemin des Aubépines en dessous de l'Avenue de France.

Pourquoi faut-il refuser ce projet ? Ces deux parcelles possèdent deux maisons type 1900 qui s'insèrent parfaitement dans la cohérence architecturale du quartier. Et également possèdent des jardins magnifiques, avec plusieurs arbres centenaires qui abritent des colonies de chauves-souris protégées, des hirondelles, toute une faune importante. Elles devraient nous protéger de l'extension du moustique tigre à Lausanne. Ce sont des prédateurs importants pour les moustiques.

Il y a eu un précédent, comme ça a été explicité. La Ville a sauvé la Villa Orange qui est en face des Aubépines. C'est une maison, avenue Saint-Paul, 4. L'argument tient toujours la route. C'est-à-dire qu'il faut garder une cohérence du quartier. Mais ce n'est pas seulement ça, le problème avec ce projet.

Un comité d'opposition s'est créé et a constitué un dossier de 25 pages avec toute une liste d'arguments. Ces arguments vont contre ce projet. Peut-on montrer les images ?

Il y a une capture d'écran du cadastre. Voilà le projet. Et ensuite, il y a une photo projection qui est issue du dossier. Il y a eu une position de plusieurs centaines de lettres qui ont été envoyées contre les deux projets. Et une pétition en ligne a récolté 600 signatures. Les riverains, les personnes du quartier se sont vraiment opposées au projet.

Il y a une remise en question du sérieux de ce projet. Ces architectes n'ont pas du tout fait d'étude sur le quartier. Et notamment sur le transit à l'avenue de France qui serait vraiment embouteillée. C'est déjà très difficile à l'avenue de France, avec un passage sur un seul sens et des bus qui sont souvent à l'arrêt parce que les voitures sont mal parkées. C'est très dangereux pour les cyclistes et les piétons. Ça engagerait encore plus de trafic. Aucune étude n'a été faite.

Je ne vais pas m'attarder plus. Le bâtiment est prévu en béton qui n'est pas un matériau durable et qui pose vraiment des questions. Les gabarits vont même à l'intérieur du cèdre, qui est censé être protégé dans le projet qui va rester. Mais les arbres, tout porte à croire qu'ils vont mourir des conséquences des travaux. Je ne vous fais pas tous les détails de cet argumentaire.

Réponse de la Municipalité

Mme Manon Zecca (EàG) : – Est-ce que le projet est en accord avec le Plan climat de la Ville, qu'il s'agisse du volet efficacité énergétique, de la conservation des abris et jardins et des objectifs de réduction des voitures en ville ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Comme je l'ai indiqué en début de ce Conseil à la réponse à la question de M. Gaillard, je rappelle qu'on est dans le cadre d'un permis de construire. La Municipalité prendra connaissance du dossier au moment où le dossier le lui sera soumis. A ce stade, la Municipalité n'a pas pris connaissance du dossier. Je suis embêté pour répondre à la question. Je comprends les préoccupations que vous émettez ce soir. Mais la Municipalité va être ennuyée pour répondre à vos questions. Je ne le ferai d'ailleurs pas, ne serait-ce d'ailleurs que pour des questions de procédure.

Si nous devons refuser le permis de construire, on ouvrirait la voie à des procédures juridiques. Il faut qu'on soit attentif dans le cadre des décisions que nous prenons. De le faire dans les formes.

Sur la base du respect des procédures qui sont en cours. C'est vrai aussi si nous devons octroyer le permis de construire puisque dans les deux hypothèses, les possibilités de procédures juridiques sont ouvertes pour les opposants qui ont déposé des oppositions à ce projet. S'agissant du propriétaire.

Vous avez évoqué le dossier de Saint-Paul. Nous avons refusé le permis de construire. Nous avons refusé de permis de construire de plusieurs projets dans ce quartier. Nous avons refusé la démolition des dernières maisons ouvrières de cette ville. Parmi les plus anciennes.

C'est une affaire qui est devant les tribunaux aujourd'hui, comme la plupart des affaires sur lesquelles nous refusons des permis de construire. Beaucoup finissent devant les tribunaux.

S'agissant de cette parcelle, comme je l'ai indiqué au début de séance, il y a deux fois des projets qui ont été refusés par la Municipalité ces dernières années, dont le dernier dont la forme urbaine était relativement proche de celle qui nous est aujourd'hui proposée.

Voilà ce que je peux vous dire. Pour le reste, la Municipalité se prononcera au moment où le dossier sera soumis par le Service d'urbanisme. Je ne vais pouvoir ce soir répondre à aucune des questions que vous posez.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je n'ai pas très bien compris. Je n'ai peut-être pas été assez claire qu'il faut forcément s'opposer à ce permis de construire. Dans notre résolution, on fait part d'un permis de construire qui ne finirait pas dans le sens de l'argument qu'on a listé. C'est un point important.

J'aimerais vous soumettre mes autres questions. Est-ce que je peux sauter des questions ? Je vais poser toutes mes questions, je me sens très mal par rapport à tout le monde, qui a envie de dormir.

Le projet est-il en accord avec les objectifs de préservation de l'identité architecturale du quartier conformément aux objectifs du plan d'affectation terminale ?

M. Grégoire Junod, syndic : – C'est une des questions que la Municipalité devra examiner au moment où on se prononcera sur le permis de construire. La question de l'intégration dans le quartier est essentielle. Notamment dans les secteurs de la ville qui ont des qualités urbanistiques importantes. La question de l'intégration dans le quartier sera une question importante sur laquelle la Municipalité devra se prononcer. Plusieurs permis ont été refusés ces dernières années sur la base de cela.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Troisième question : VITEMS a-t-elle donné des garanties sur les prix des loyers abordables pour éviter de faire augmenter les loyers du quartier ?

M. Grégoire Junod, syndic : – A ma connaissance, aucune garantie spécifique n'a été donnée s'agissant du projet. Quand bien même elle serait donnée, elle serait purement déclaratoire. On ne peut pas l'imposer, au-delà des logements soumis à la L3PL, de ce qui sera fixé comme devant être soumis à des espaces entre les points, des questions relativement modestes par rapport à l'ampleur du nouveau bâtiment.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Les études nécessaires concernant le terrain (perméabilité des sols, sauvegarde du patrimoine arboricole, impact sur la faune (chauves-souris, oiseaux, etc.) ont-elles été menées et si oui, les résultats peuvent-ils nous être explicités ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Ce sont des éléments où on ne peut pas vous donner des réponses au moment où nous aurons lancé du dossier et notamment l'analyse du retour des services, une partie des études que vous mentionnez ici sont des études qui sont effectuées par les services de la Ville, d'autre part la CAMAC. Une fois que l'entier du dossier aura circulé et reviendra à la Municipalité, nous pourrons prendre une décision et répondre ainsi aux questions que vous posez ici.

Il en est de même pour la question d'après, relative aux études de trafic. Les études d'impact par les propriétaires. Ces éléments sont effectivement des éléments dont nous aurons connaissance au moment où le dossier viendra à la Municipalité pour décision.

Discussion

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je dépose une résolution.

Résolution Manon Zecca

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour sauvegarder la qualité de vie du quartier des Aubépines, plus précisément aux n°39 et 41, pour y préserver le patrimoine architectural et naturel et y maintenir des loyers abordables, en s'engageant notamment à refuser l'octroi d'un permis de construire qui ne correspondrait pas à ces critères.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je comprends qu'il faille avancer dans l'ordre du jour et que ça nécessite qu'on reste. Mais là, on a un débat qui est tronqué vu que la Municipalité ne peut s'exprimer ce soir. On se retrouve avec des réponses tronquées et une interpellation urgente qui n'en est plus une – j'en suis bien désolé pour l'interpellatrice – et, en plus, avec une résolution qui va précisément à l'encontre de tout ce que le syndic nous expliquait. Si on l'oblige à faire ça, on se retrouve dans une situation où, ensuite, la Ville sera en position difficile. Je comprends bien la nécessité d'aller vite, mais je dois avouer que vu comment les choses se sont déroulées jusqu'ici, c'est une mascarade.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je vais faire abstraction de la dernière intervention pour me contenter de saluer l'interpellation urgente déposée par notre collègue, Mme Zecca. Pour la remercier et souligner, au nom du groupe socialiste, trois points aussi rapides que possible.

Lorsqu'on remet en question le type de projet dont il est question, il s'agit de respecter les bâtis et les équilibres sociaux dans les quartiers. Cette nécessité a pu faire consensus. Elle consiste à planifier la densification sur des parcelles libres, sur des parcelles non construites.

À Lausanne, il y a plusieurs documents à ce sujet. Il y a des réserves de milliers de logements et de dizaines de milliers d'habitants, si on veut les exploiter. La quantité des logements livrés au cours des dernières années sur des projets municipaux, initiés par les autorités communales, montre que ce ne sont pas des vœux pieux. On pense au quartier des Fiches, par exemple.

Deuxième point : il ne faut pas faire preuve de naïveté face à ce genre de projet. Il ne s'agit pas simplement d'une volonté aimable et sympathique de contribuer à la densification. Comme personne ne l'ignore ici, les taux d'intérêt sont à un taux historiquement bas au niveau mondial.

Et des capitaux en quantité sans précédent circulent sur le marché. C'est bien cette pression qui explique la réémergence de projets de ce type. La masse de capital qui cherche des rendements offerts par exemple par les bâtiments d'habitation est énorme. Et elle n'est pas près de se tarir.

Troisième point : rappelons que les démolitions et reconstructions comme celle qui est prévue ici signifient toujours, sur le plan humain, sur le plan microsocial, des résiliations, des déménagements forcés pour des familles et la destruction de la communauté de voisinage qui font le tissu social de la ville. Les autorités municipales doivent résister quand c'est nécessaire à ce genre de projets.

J'apporte le soutien socialiste plein et entier à la résolution que Mme Zecca a déposée et que nous avons contribué à déposer. Je vous encourage à en faire de même.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Ce qui est en train de se passer ce soir est vraiment lamentable. D’abord et avant tout pour les habitantes et habitants concernés des Aubépinés, les conditions dans lesquelles se déroule la discussion que nous avons ce soir ne sont pas à la hauteur de ce que nous leur devons.

L’attitude du syndic n’est pas acceptable non plus. On l’a vu, M. le syndic discutait avec ses collègues et n’écoutait pas les propos de Mme Zecca dans son introduction. Malgré la réserve qui s’impose à lui, il n’a même pas potassé le dossier pour venir répondre à cette interpellation urgente ce soir.

Vous pouviez tout à fait, avec votre devoir de réserve, répondre sur le fond aux questions. Vous pouviez tout à fait répondre à la première question en disant : « Dans l’hypothèse où le projet se tiendrait ainsi, il est en opposition avec le Plan climat », ou « en conformité avec ce plan. »

Vous pouviez amener, en prévision avec ce qui allait se passer sur ce projet-là, des engagements de la Municipalité sur ce qu’elle s’apprêtait à soutenir ou à ne pas accepter. Et notamment pour la question trois sur les loyers. Vous pouviez être beaucoup plus précis. Mais vous êtes entré dans ce débat en disant que vous ne pourriez rien faire.

C’est du mépris à l’égard des représentants dans ce plénum et comme à l’égard des personnes qui se sont mobilisées dans ce quartier pour qu’on ait un débat ce soir. On n’aurait pas dû commencer ce sujet à 23h.

Je ne sais pas à combien on est du quorum pour débattre maintenant. J’espère qu’on va adopter quand même cette résolution. Mais c’est lamentable. Je ne sais pas quoi dire, désolé.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Dans toutes ces émotions qui circulent à travers ce Conseil, j’avais l’intention d’intervenir de façon classique. D’abord, pour expliquer mes intérêts : j’habite à l’avenue Saint-Paul 4, dans la villa orange qui est juste en face de ces bâtiments dont il est question ce soir. Comme ça, vous le savez. J’ai participé à l’activité du collectif qui défend ces maisons. Merci à la Ville d’avoir défendu cette villa orange. Ça me fait un logement très sympa.

Chez les Verts et les Vertes, nous nous sommes opposés également à ce projet à l’avenue de France, au sens nouveau, on s’oppose à la démolition de ces villas, car elles sont classées. Elles font partie d’un ensemble urbain bâti de qualité. C’est un quartier qui est important pour toutes ces raisons qui ont été largement évoquées. Je ne vais pas revenir là-dessus.

Le projet qui est proposé est clairement inesthétique : un gros cube en béton. Il ne s’agit pas d’un projet à soutenir. Navrée, je perds un peu le fil. Le projet ne nous convient pas chez les Verts. Dès lors, voilà ce qu’on peut dire.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Permettez-moi de revenir à un principe de réalité. Je comprends tout à fait les préoccupations de l’auteur de l’interpellation et de la résolution. Je vais dans le sens de ce que m’a dit ma collègue Verte, mais je pense que c’est une résolution qui est juste irréaliste et contre-productive. Pourquoi ?

Les arguments qui nous ont été exposés par Mme Zecca auraient dû se justifier. Ce sont les arguments que l’on formule dans une opposition. Je ne pense pas que ce soient des arguments que l’on formule dans un Conseil communal, alors même que la procédure n’est pas terminée. Je comprends la position du syndic par rapport à la position de réalité. Si on accepte cette résolution, si la Municipalité refuse le permis de construire et qu’il y a un recours, le recours va être admis. Et vous allez vous retrouver avec un résultat contraire au but que vous poursuivez. Et les bâtiments vont être construits.

Il faut faire attention à ne pas mélanger des objectifs que je partage avec vous, et la réalité. Je trouve que c'est une résolution assez aberrante. Je suggère au Conseil de la refuser, non pas parce que ces préoccupations ne sont pas importantes, mais précisément parce qu'elles sont importantes. Mais il est extrêmement dangereux de voter une résolution de ce type, car vous allez mettre la Municipalité dans une situation impossible, avec le risque qu'un recours soit admis.

Le président : – Il est 23h39. A 23h55, si la discussion se poursuit, nous ferons un vote pour proposer l'ouverture d'une nouvelle séance après minuit.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je m'excuse du petit délai avec lequel je réponds, je suis sourde. Je suis tout ce que vous dites via le relais texte, donc ça décale un petit peu. C'est plus clair peut-être maintenant.

L'étude n'est pas terminée, c'est vrai, mais le traitement des oppositions est terminé. La Municipalité aurait pu trouver le projet ; le collectif d'opposants a trouvé le projet. Je suis un peu déçue de la réponse, car nous n'avons pas tous accès au projet. Deux projets précédents ont été soumis à la Municipalité, qui étaient assez similaires dans leur substance. Donc, tout ce que je demandais sur la question des études menées, sur la faune, sur la sécurité et son impact sur le trafic, aurait pu être mené à ce moment-là. Et des réponses auraient pu être transmises.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – J'aimerais réagir aux propos de M. Conscience, sur son attaque qui concernait le président et le syndic. Je les trouve injustifiés sur le président du Conseil de prendre le point à cette heure tardive de la soirée. C'est le Conseil communal qui a voté ce soir l'urgence à cette interpellation. Donc, il a voulu traiter ce point ce soir. Je remercie le président de suivre la volonté du Conseil et de traiter ce point, aussi tard soit-il. C'est ce que nous avons demandé, on l'assume.

Concernant les attaques sur le syndic qui ne répond pas, je suis désolé, mais si le syndic se lançait dans les explications qu'on aimerait entendre, peut-être que ce serait un risque d'affaiblir la procédure juridique à venir, car il a un devoir de réserve. Sinon, le risque est que la Municipalité doive se récuser dans le futur.

Son approche est totalement justifiée. On connaît la tendance politique de la Municipalité et sa politique. On peut avoir une idée de la future décision. On peut prendre les derniers cas qui se sont présentés à Lausanne. On peut prendre les lignes directrices du plan communal. Tout cela converge vers un refus de ce projet qui est tout simplement inacceptable.

Et concernant la résolution, les Verts l'ont cosignée. En majorité, nous la soutiendrons. Par rapport à l'éventuelle crise qui est évoquée, une résolution reste une résolution. Elle est non contraignante pour la Municipalité. Quelle que soit la décision qu'elle prendra, elle sera vraiment justifiée d'un point de vue juridique, sur la base des articles du RPG.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Merci à Mme Zecca. Je reconnais que la disparition de ces bâtisses au charme indéniable, mais sans véritable valeur patrimoniale puisse offusquer certaines personnes, j'ai l'impression que sur le fond, on assiste à une opposition de valeurs entre conservatisme et une adaptation du cadre de vie. Je ne connais pas précisément le projet présenté par le fonds de pension des personnes retraitées qui travaillaient en EMS. Je retiens ces caractéristiques. C'est la création de logements en ville, d'espaces que la population souhaite, plutôt que de propager un mitage du territoire. On va remplacer des installations carburant aux énergies fossiles par des équipements fonctionnant aux énergies renouvelables.

Le projet comprend l'aménagement d'une garderie, offrir des places supplémentaires, c'est ce qu'on cherche. Les bâtisses sont en note 4 au recensement architectural. Ça veut dire que

ce sont des objets qui sont bien intégrés. Une rénovation est certainement souhaitable, mais à quel prix ? Il est probable que l'impact sur le loyer actuel serait considérable.

Et enfin, je partage pleinement l'avis de Mme Morin. La résolution veut obliger la Municipalité à refuser un permis de construire sans tenir compte de l'instruction en cours. Ce n'est pas applicable et à la mettra elle-même dans une situation inconfortable.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – C'est quand ça commence tard que ça finit encore plus tard. On ne va pas se priver de conduire ce débat jusqu'à son terme. Si on vote l'urgence sur une interpellation, on termine proprement.

Je vais faire quelque chose de très dangereux, je vais contredire une puriste dans ce Conseil. Mme Morin, chers collègues, il y a sept ans, concernant précisément le dossier à la rue Saint-Paul, le Conseil communal votait une résolution qui tendait au refus d'un permis de construire pour lequel la Municipalité n'avait pas terminé l'examen et qui n'avait pas pris de décision.

A ma connaissance, le propriétaire de ce bâtiment a contesté la décision en épuisant les voies de droit et a été perdant devant toutes les autorités. N'inventons pas des risques qui n'existent pas. Je n'ai pas pratiqué une rapide recherche de jurisprudence qui dépasse mes compétences, mais le profane que je suis estime que ce qui s'est passé pour la villa de Saint-Paul 4 relève exactement de la même démarche : une résolution adoptée par le Conseil communal tendant au refus du permis de construire, qui n'a qu'une valeur purement politique et déclarative et qui ne lie pas la Municipalité. Ça n'a pas empêché ni la Municipalité de décider, ni les tribunaux de trancher en faveur de cette dernière Municipalité. Il faut faire des choses risquées parfois.

Deuxième point sur le patrimoine. Un des bâtiments porte la note 4 sur le recensement. Ça atteste la nécessité d'un traitement « approprié et soigné afin de préserver l'image du site ». Nous ne pouvons donc pas tirer du classement une note 4 non plus l'idée qu'il n'y a qu'une espèce de protection.

Il faut faire une pesée des intérêts. Je n'argumente pas, personne n'argumente ici en disant que la note 4 est une protection absolue. Mais on ne peut pas non plus dire que c'est un signe ou un témoin de l'insignifiance du bâtiment. Il y a les notes 5 et supérieures pour cela.

Je suis persuadé et j'aimerais le dire à M. Vouillamoz : oui, il est important de procéder à des rénovations et à de la densification urbaine. Mais je vous dis une chose : si nous voulons conserver une vraie adhésion large à la question de la densification et la question des densifications énergétiques, les solutions brutales qui passent par la résiliation de tous les baux, la destruction, la destruction de communauté de quartier, il faut les considérer comme ultima ratio.

Si on commence à laisser passer l'ensemble de ces projets pour ne pas s'opposer à la densification, ça ne marchera pendant quelques années, et il y aura des blocages qui se produiront ensuite. C'est en réalité sur la base de la conviction que nous avons besoin de densification.

Et nous avons besoin de rénovation thermique, je pense que ce type de projets qui nuisent très complètement aux intérêts des habitants, des locataires, de l'ensemble architectural, doivent être refusés. Mais je vous le dis encore une fois : nous partageons l'objectif. Il faut être d'accord sur l'intérêt des locataires.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Trois points. Nous avons formulé des griefs pour le président. C'est exact. Si ce Parlement décide de conférer l'urgence à un objet, c'est parce qu'il est important et qu'il va déclencher le débat. L'urgence ne veut pas dire que l'objet doit être traité à la séance actuelle.

Je regrette cette organisation qui fait commencer le débat sur un objet important à 23h15. Il faut absolument que le débat soit terminé à minuit. Ce n'est pas dans ces conditions qu'on peut débattre sur un objet important pour la population lausannoise, pour un quartier entier.

Deuxième point, et je rejoins mon camarade. Monsieur le syndic, je comprends que vous ne vouliez pas vous mouiller personnellement dans ce dossier pour des raisons juridiques, mais rien ne vous empêche de répondre aux questions en des termes généraux avec un peu plus de respect pour l'interpellatrice, qui a consacré un travail à la rédaction de cette interpellation que celui que vous avez daigné montrer, que je trouve personnellement petit.

Troisième point. Je rejoins les propos de M. Gaillard : cette résolution n'implique en rien une obligation pour la Municipalité et n'entraîne pas la possibilité de recourir si jamais on venait en fin de compte à refuser le permis de construire. La notion de résolution est suffisante à démontrer ça, mais si on aborde le contenu, la résolution ne fait que rappeler ce que sont les objectifs de législature qu'a annoncés la Municipalité pour ce qui est du développement des quartiers.

Sauvegarder la qualité de vie du quartier des Aubépines. Ça fait partie des priorités de la Municipalité et c'est normal que nous le rappelions dans cette résolution. Ensuite, il y a la question patrimoniale. La note 4, c'est qu'on ne peut adresser ce permis de construire sans réflexion.

La dernière phrase qui choque peut-être certains, c'est que la Municipalité ne demande pas de refuser le permis de construire quoi qu'il arrive. On demande de refuser le permis de construire s'il ne correspondait pas aux critères émis plus tôt dans la résolution. Critères qui se rapportent à une politique explicite de la Municipalité.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Je serai brève. Je pense que le débat de ce soir est un faux débat parce qu'effectivement, c'est à la Municipalité qu'appartient la compétence de délivrer ou non les permis de construire. Et comme l'a souligné ma collègue, Mme Morin, qui est une excellente juriste et professeure de droit, il semblerait que, de toute façon, ce qui est débattu ce soir doit l'être via une opposition si on est concerné par ce projet de près ou de loin, puisqu'on a la possibilité, même si on n'habite pas dans le quartier concerné, de faire opposition.

Je m'opposerai à cette résolution, puisque, sur la forme et sur le contenu, on peut encore en discuter. Elle me paraît inopportune dans ce cadre.

M. Grégoire Junod, syndic : – Vous pouvez voter la résolution que vous voulez. Je n'ai aucune objection à une résolution. Ces textes ne sont pas contraignants. Je ne vois pas dans quelle mesure ils pourraient être produits dans une procédure juridique. La Municipalité dit, dans un débat relatif au permis de construire, que c'est très important.

Les propos que je tiens ici sont des propos qui peuvent être invoqués dans une procédure à l'avenir. M. Conscience, ça ne sert à rien d'être insultant dans ce débat. Il faut écouter ce que j'ai dit. J'ai dit très clairement que je comprenais très bien le souhait de l'interpellatrice d'avoir un débat que le Conseil communal discute de l'opportunité de ce permis, mais je ne peux pas me prononcer sur les différentes questions.

Vous avez évoqué la question trois qui est la seule à laquelle j'ai précisément répondu en vous disant que le propriétaire n'avait pris aucun engagement en matière de loyer. Et quand bien même il en prendrait, il n'a aucune valeur.

Puisqu'en la matière, la seule disposition qui fasse foi en matière de loyer est celle de la L3 PL qui impose un contrôle des loyers sur décision du Canton. Mais pas des engagements qui seraient pris par le propriétaire sur les projets privés. Pour le reste, je ne sais pas encore.

On discute de l'aspect patrimonial. J'ai rappelé lors de la question orale de M. Gaillard quelle était la ligne de la Municipalité sur ces questions. J'ai rappelé également que nous avons dans ce quartier-là, qui est un quartier qui a des qualités patrimoniales importantes, refusé plusieurs permis de construire ces dernières années.

Nous serons attentifs lors de l'examen de ce permis à la question de l'intégration dans le quartier. Ce sera un élément extrêmement important. Ce que je ne sais pas aujourd'hui encore, c'est si le projet est conforme dans l'ensemble des points. Je le saurai au moment de la synthèse de tous les points. Il faudra aussi une analyse des services pour savoir s'il y a des non-conformités techniques au projet.

La question patrimoniale se posera de manière secondaire ou pas, je n'en sais rien à ce stade. Mon souci, et ça devrait être le vôtre, c'est qu'on évite ce soir d'avoir un débat qui affaiblisse une procédure dans l'hypothèse d'un éventuel refus de permis de construire de la Municipalité. Ce serait un autogoal pour les locataires que vous prétendez ici défendre. Le respect des locataires et des habitants, c'est un devoir de réserve pour les questions de procédure.

C'est de votre liberté de conseillères et de conseillers communaux que vous souhaitiez avoir des débats dans ce plénum, faire passer des messages à la Municipalité. Mais il faut admettre que pour des raisons juridiques, qui vont dans le sens de la défense de notre population, il nous faut parfois faire usage d'un certain devoir de réserve.

C'est la seule raison pour laquelle je ne me suis pas exprimé et je n'ai pas pu répondre aux différentes questions qui ont été posées à partir des éléments généraux. Ce sont des éléments qui font partie de l'analyse au moment où la Municipalité sera appelée à prendre une décision sur ce permis de construire.

Quant à la résolution, voilà ce que je peux vous dire ce soir. C'est votre entière liberté de voter. Je ne pense pas qu'il y ait un problème dans une question juridique. Ce que je sais, c'est que nous avons refusé de très nombreux permis de construire pour des questions d'intégration. Ça ne se faisait pas apparemment dans cette ville.

On a changé la doctrine. On a constaté que nous n'étions pas toujours solides juridiquement. Sur la plupart des procédures, nous avons eu la chance de gagner. Nous avons eu de bons dossiers. Par contre, il nous est arrivé de perdre. Mon souci est que nous ayons des procédures. Je vais m'arrêter avant minuit. Ça devrait permettre de voter sur cette résolution.

La discussion est close.

Le Conseil, par 38 oui, 12 non et 4 abstentions, accepte la résolution de Mme Manon Zecca.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Manon Zecca et consorts : « Aubépines 39 et 41 un projet qui fait mal au quartier » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour sauvegarder la qualité de vie du quartier des Aubépines, plus précisément aux n°39 et 41, pour y préserver le patrimoine architectural et naturel et y maintenir des loyers abordables, en s'engageant notamment à refuser l'octroi d'un permis de construire qui ne correspondrait pas à ces critères »

La séance est levée à 23 h 59.

